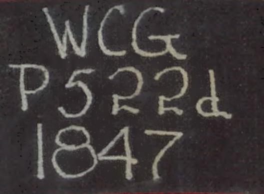
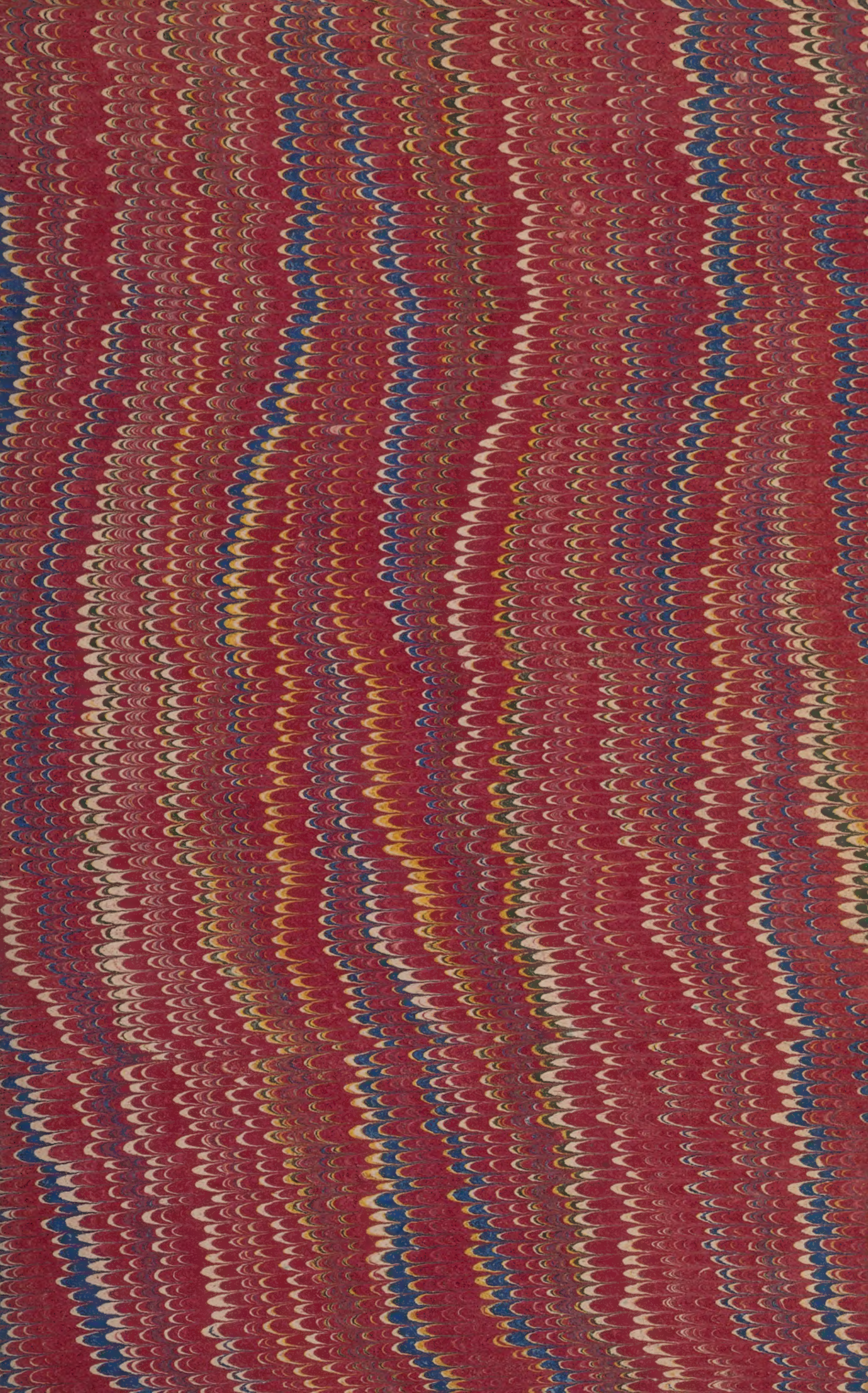

WCG
P522d
1847


Surgeon General's Office
LIBRARY.
ANNEX
Section,
ANNEX No. 78341.



DE LA CONTAGIONABILITÉ

DE

LA PESTE.

DE LA CONTAGIONABILITÉ DE LA PESTE,

FONDÉE PRINCIPALEMENT

SUR

LES RÉSULTATS OBTENUS PAR LES QUARANTAINES

EN TURQUIE;

PAR

A. PEZZONI ET M. MARCHAND,

DOCTEURS EN MÉDECINE, ETC.

Et quæ non possunt singula, multa juvant.
OVIDE.

CONSTANTINOPLE,

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE CONSTANTINOPLE,

PRÈS DE L'ÉGLISE ST-GEORGE, A GALATA.

1847.

A Son Altesse

Ahmet-Féthi Pacha,

Grand-Maître de l'Artillerie, etc.

Altesse,

Depuis neuf ans, la Turquie s'occupe de peste et de quarantaines. La tâche difficile et délicate à la fois que le gouvernement de S. M. I. a imposée au Conseil supérieur de Santé, la confiance dont ce corps a été honoré, les importans intérêts qu'on lui commettait, lui faisaient un devoir impérieux de se montrer digne de la haute mission qu'il avait reçue. Nous n'hésitons pas à déclarer qu'il n'y a pas failli.

Depuis la fondation de la monarchie ottomane, depuis Othman jusqu'au Sultan Mahmoud II, de glorieuse mémoire, les institutions qui avaient été données aux pays conquis, paraissaient suffire, parce qu'elles étaient en harmonie avec les mœurs des

populations et qu'elles répondaient aux besoins de l'époque. Cependant, des transformations amenées par les progrès de l'esprit humain s'opéraient dans les diverses contrées de l'Europe, qui se modifiait par les résultats d'une civilisation générale. Ces heureux changemens ne pouvaient pas échapper au génie du Sultan Mahmoud ; ce Prince ne resta pas indifférent devant un si imposant spectacle. Il sut comprendre la nécessité de réformer sa nation pour l'appeler à de nouvelles et hautes destinées. Il se mit donc hardiment à l'œuvre, et il dota son Empire d'une foule de nouvelles institutions dont la plus remarquable et une des plus utiles, sans contredit, est celle des quarantaines.

L'époque de l'établissement des quarantaines en Turquie est une époque véritablement mémorable dans les fastes de son histoire. Elle atteste aux yeux du monde entier le génie et la fermeté du Souverain qui les fonda. Honneur à la mémoire du sultan Mahmoud ! Honneur et gloire à S. M. Impériale Abdul-Medjid, qui a su comprendre si bien les traditions paternelles et continuer l'œuvre de son illustre prédécesseur ! Leurs noms ne cesseront d'être bénis par les nombreuses populations, qui, grâce à l'institution des quarantaines, se trouvent enfin affranchies d'un des plus terribles fléaux qui aient affligé l'humanité.

L'établissement des quarantaines en O-

rient a prouvé, Altesse, que la peste ne pouvait pas plus leur résister ici, qu'elle ne leur a résisté en Occident. Tel est du moins notre avis.

Ce point d'une si haute importance, d'un intérêt général immense, n'a pas cependant été apprécié par tous les hommes de la science. Il en est qui s'obstinent encore, malgré leurs talens, à refuser aux quarantaines leurs bienfaisants résultats, pour soutenir une théorie inadmissible : la non-contagionabilité de la peste.

C'est pour la combattre que nous avons écrit ce Mémoire.

Votre Altesse s'est trouvée deux fois placée à la tête de l'administration sanitaire : ce service Vous doit d'importantes améliorations. Permettez-nous d'exprimer à V. A. notre vive reconnaissance par l'hommage que nous Lui faisons de ce travail, et qu'Elle daigne l'accueillir avec bonté comme un faible témoignage de la haute considération de ses

très-humbles et très-respectueux serviteurs

Dr A. Pezzoni.

Dr M. Marchand.

AVANT-PROPOS.

Un grand procès allait se vider devant l'Académie des Sciences de Paris : c'était celui de la contagionabilité pestilentielle.

Placés sur le théâtre ordinaire de la peste, et appelés à faire partie du Conseil de Santé de Constantinople, nous avions été témoins de plus d'un fait important dans la question qui allait s'agiter. Notre position nous obligeant en quelque sorte de prendre part au débat, nous avions cru devoir surmonter la crainte que nous éprouvions de ne pas atteindre notre but. C'est ainsi que nous nous décidâmes à exposer les observations que nous avions accueillies et les conclusions que nous en avions tirées.

Nous eûmes donc l'honneur de soumettre en 1842 à l'Académie des Sciences de Paris notre travail, qui n'était pas un traité de peste, puisque nous n'avions en vue que de prouver que cette maladie est contagieuse.

Le temps se passait cependant. Pour des raisons qui nous sont inconnues, l'Académie des Sciences gardait le silence, et la question était portée à l'Académie Royale de Médecine. Fidèles à notre dessein, nous nous empressâmes en 1845 de lui adresser notre Mémoire.

Tout le monde connaît aujourd'hui le rapport et les conclusions de la commission que ce corps savant a chargée d'émettre son jugement sur la peste et les quarantaines. Cela explique suffisamment la raison pour laquelle les nouveaux faits que nous avions produits n'ont pas été appréciés à leur juste valeur. Le titre seul de notre travail dut lui aliéner naturellement les suffrages de ceux qui en prirent connaissance avec des idées préconçues et des opinions arrêtées d'avance. La commission, il est vrai, cita quelques-unes de nos observations dans le cours du débat; mais ce n'a été qu'en donnant une interprétation erronée à ce que nous avions avancé.

Nous avons dit les intentions qui nous avaient dicté ce Mémoire et les motifs qui nous avaient portés à le soumettre aux deux Académies de Paris. Si notre attente a été frustrée, nous nous en consolons en réfléchissant que nous trouverons quelque dédommagement dans l'accueil favorable qu'en daignera faire peut-être le public.

Ce travail a été divisé en sept chapitres.

Dans le premier, nous donnons un aperçu historique sur l'établissement des quarantaines en Turquie.

Dans le deuxième, nous exposons l'histoire des pestes qui y ont été observées depuis cette époque.

Le troisième a pour but de faire voir l'influence que le système sanitaire a exercée sur la cessation de la peste dans l'Empire ottoman, de signaler les causes qui dans certaines circonstances en ont empêché les effets avantageux, et enfin de démontrer que l'insuccès même vient à l'appui de la contagionabilité.

Le quatrième démontre que l'hygiène publique n'a été pour rien dans la cessation de la peste depuis la création des quarantaines, et que celles-ci seules ont produit ce résultat.

L'Egypte a présenté, dans une période de 148 ans, plu-

sieurs intervalles pendant lesquels elle resta exempte de peste. Un pareil phénomène nous ayant paru de nature à combattre l'endémicité, nous avons pensé devoir, dans le chapitre cinquième, exposer nos idées sur ce sujet important.

Des réflexions générales sur l'existence du contage pestilentiel devaient naturellement suivre tout cet exposé, et c'est là ce qui fait le sujet du sixième chapitre.

Les divers contages connus ont des propriétés qui leur sont communes et qui les caractérisent. Faire voir que la peste participe à ces propriétés, c'est prouver que cette maladie se transmet également par le contact. Nous avons cherché à démontrer dans le septième chapitre qu'effectivement la peste a plus d'un point de ressemblance avec les autres maladies contagieuses.

Nous devons avertir ici que ce chapitre, intitulé des *propriétés générales des contages*, a été exclusivement formulé par l'un de nous, M. A. Pezzoni. Le penchant que ce médecin a eu pour tout ce qui est relatif à l'étude des contages, et particulièrement de la peste, le porta, dès le commencement de sa carrière, à en faire son étude favorite. De bonne heure, il pressentit que ces contages devaient avoir des propriétés communes et des caractères généraux qui les distinguent. Plein de cette idée, il dut, d'un côté, observer la nature, et, de l'autre, compulser les annales de l'art pour voir si cet objet avait été déjà étudié. En poursuivant ses observations, il trouva une foule de jalons, et il comptait s'en servir avantageusement pour atteindre son but, quand il eut tout-à-coup la satisfaction de voir qu'il avait été précédé par d'autres dans cette intéressante perquisition. Dès-lors, il chercha à constater si les caractères généraux des maladies contagieuses étaient propres à la peste. Il fut plus que persuadé de la réalité du fait, et les nombreuses pestes

qu'il observa pendant trente années consécutives passées en Turquie, ne firent que le confirmer dans sa première idée. D'après son expérience, il se croit autorisé à déclarer qu'il a toujours et en tout lieu trouvé ces propriétés aussi vraies qu'immuables.

Les bornes que nous nous sommes prescrites dans notre travail, nous obligent de passer sous silence un grand nombre d'observations qne M. Pezzoni a faites sur ce sujet, et qui n'avaient pas, à ce que nous sachions, attiré avant lui l'attention de personne.

Quelques faits à l'appui de la contagionabilité de la peste nous ont été adressés soit par les intendances de santé d'Europe, soit par les médecins sanitaires de la Turquie. Venus trop tard pour entrer dans le corps d'un travail que nous avions hâte de terminer pour la circonstance qui nous le fit entreprendre, nous les avons rassemblés presque sans ordre dans un appendice que nous avons ajouté à notre Mémoire.

Dans le cours de l'ouvrage, nous établissons en principe que *l'assainissement général* est le moyen le plus propre qu'on puisse employer pour éteindre le germe pestilentiel. Pour prévenir toute interprétation exagérée de notre pensée, il est utile que nous entrions ici dans quelques explications sur ce sujet.

Pour nous, l'assainissement général est, en effet, la mesure qui peut le mieux garantir que la peste ne reparaîtra plus dans les localités où elle a déjà sévi; mais nous ne prétendons pas en inférer que ces localités ne puissent se trouver désinfectées indépendamment de cette mesure. Sans parler des corps impondérables, comme l'électricité, est-ce que l'expérience ne nous a pas démontré que l'air atmosphérique est le désinfectant par excellence et qu'il agit merveilleusement pour annihiler le contage de la peste? En effet, la peste s'étant pour ainsi dire acclimatée dans ce pays et y ayant laissé pres-

que annuellement des germes propres à la reproduire, quelle n'eût pas été la dépopulation dans le cas où les germes eussent toujours porté et où l'air atmosphérique et les autres impondérables n'eussent pas concouru à les détruire en partie !

Si les quarantaines ont pu, depuis qu'elles ont été établies en Turquie, étouffer la peste dès sa naissance, et empêcher de la sorte la reproduction du contage, le temps, avec une foule d'autres causes que nous omettons par brièveté, a laissé aux désinfectans naturels toute la latitude d'exercer leur influence salutaire, et le résultat qu'aurait produit l'assainissement, a eu lieu sans qu'on ait eu recours d'une manière générale à cette opération. Voilà du moins notre manière de voir.

C'est sur un certain nombre de faits que nous avons recueillis ou qui nous ont été fournis, que nous avons travaillé. Nos raisonnemens étant l'interprétation naturelle (suivant notre opinion) des faits que nous exposons, l'on conçoit qu'ils nous appartiennent en propre.

Nous croyons à la contagionabilité de la peste. Nous avons cherché à la prouver en nous fondant principalement sur les observations récentes que la Turquie a présentées. Serons-nous plus heureux que les contagionistes qui nous ont précédés ? Nous ne pouvons que le souhaiter dans l'intérêt de la science et de l'humanité.

Quoi qu'il en soit, si nos efforts restent sans résultats, nous aurons au moins la satisfaction de nous être acquittés de ce que nous avons considéré comme un devoir.

CHAPITRE PREMIER.

COUP-D'ŒIL SUR L'ÉTABLISSEMENT DES QUARANTAINES DANS L'EMPIRE OTTOMAN.

La peste, bannie depuis quatre siècles de l'Occident, grâce à la fondation des lazarets, fut confinée dans l'Orient. Le fléau y continua impitoyablement ses ravages jusqu'à l'époque mémorable où le génie de Sultan Mahmoud II conçut le projet d'en délivrer ses états.

La fermeté de caractère de ce grand Souverain surmonta les préjugés, et les quarantaines furent instituées à Constantinople pour l'être progressivement dans tout le reste de l'empire.

Les esprits fanatiques ou malintentionnés contre une institution bienfaisante, que l'ignorance seule pouvait repousser, furent d'abord préparés à l'admettre par quelques demi-mesures sanitaires, mises alors en vigueur d'après les ordres du gouvernement et calquées sur celles des états européens.

L'insuffisance de ces petits moyens ne tarda pas à se faire sentir et à donner lieu à des mesures plus rationnelles et plus efficaces à la fois. A cet effet, un Conseil extraordinaire, composé de tous les grands dignitaires, parmi lesquels figurèrent trente principaux ulémas, fut convoqué en mars 1838. Il y fut décidé qu'un système quarantainaire devait être organisé pour être mis à exécution dans tout l'empire ottoman.

A la suite de cette résolution, une commission sani-

taire, présidée par Abdulahk éfendi, Kasaskier (grand-juge) d'Anatolie et archiâtre de la Cour Impériale, fut formée dans les premiers jours d'avril 1838. M. T. Bulard de Méru, qui en faisait partie, fut chargé de formuler le plan du système quarantainaire à adopter. Ce fut peu avant que l'on vit paraître une pièce remarquable pour l'importance de la question qu'elle traitait et la finesse avec laquelle elle était rédigée : c'était un mandement publié par le journal le *Takvémi Vakiéé* du 11 séfer 1254, et destiné à dissiper les doutes des esprits timorés, qui pouvaient voir dans l'adoption des quarantaines en Turquie une violation de la loi religieuse.

Cette pièce produisit son effet, et la commission put s'occuper de l'organisation quarantainaire. Mais les obstacles que M. Bulard rencontra dès son début, le découragèrent et l'obligèrent bientôt à demander sa démission. M. le docteur Lago, qui s'associa à la courageuse mission de M. Bulard en s'enfermant avec lui dans la Tour de Léandre pour observer la peste, doit être cité dans cet aperçu historique; car lui aussi eut à s'occuper des travaux qui avaient pour objet de doter la Turquie d'une institution sanitaire, et si les circonstances ne lui ont pas permis de faire adopter son plan, il peut du moins se flatter d'avoir figuré avec distinction dans les rangs de ceux qui ont eu l'honneur d'en poser les premiers fondemens.

Cependant le Sultan, pénétré plus que jamais de la nécessité des quarantaines, crut, peu après la retraite de M. Bulard, appeler un homme spécial pour les organiser, et pour l'obtenir, il s'adressa à la cour de Vienne.

M. T. Minas, docteur en médecine et directeur de la quarantaine de Semlin, chargé de cette mission ardue, arriva à Constantinople dans le mois de juillet 1838.

La capitale de l'empire ottoman eut alors un Conseil

de Santé, qui, composé d'un président musulman, du directeur, de cinq médecins et des délégués de plusieurs puissances étrangères, s'occupa activement de la mission délicate dont il se trouvait investi, et fit tous ses efforts pour répondre dignement à la confiance que le Souverain venait de lui accorder.

Si l'on se rappelle qu'en général les innovations les plus utiles trouvèrent toujours des détracteurs et qu'elles éprouvèrent à toutes les époques et partout la plus vive opposition de la part même de ceux pour qui elles allaient être une source de bienfaits, l'on concevra aisément les immenses difficultés que le nouveau Conseil de Santé rencontra dans ses travaux.

Depuis le moment où la S. P. prit la résolution d'établir des quarantaines en Turquie, elle n'a pas cessé d'en faire l'objet de sa constante sollicitude, et la faveur avec laquelle elle traita depuis lors cette institution, a puissamment contribué à ses progrès et à son amélioration. Néanmoins, il est pénible de devoir dire que quelques autorités provinciales, au lieu de suivre les dispositions du gouvernement et de venir en aide à une Institution aussi philanthropique, s'étaient déclarées hostiles envers ceux qui s'efforçaient de l'organiser : exemple pernicieux dont les populations profitèrent pour s'émeuter plus d'une fois.

Les médecins sanitaires, plus que les autres employés, furent en butte à des persécutions. On compte même parmi eux une victime, immolée dans un soulèvement populaire. Cette scène tragique, qui attrista tous les amis de l'humanité et le Conseil de Santé en particulier, se passa dans la ville asiatique d'Amassia, où le médecin sanitaire, M. Paldi, perdit cruellement la vie, en juillet 1840, lui qui n'avait pour mission que le bien-être des habitans. Ce meurtre indigna le gouvernement Impérial, qui infligea une punition sévère aux coupa-

bles, voulant prévenir par un exemple rigoureux le retour d'actes aussi déplorables.

En février de l'année 1841, des désordres graves eurent également lieu à Varna, où quatre à cinq cents femmes, mises en avant, voulurent attenter à la vie du directeur de l'office de santé. Il faut dire, à la louange des autorités de la ville, que cet officier sanitaire n'a dû son salut qu'à leur fermeté, et que le bon ordre y fut promptement rétabli.

La ville de Sparta, en Asie, compte aussi une émeute populaire à la suite d'un cas de peste qui y avait eu lieu le 23 février 1841, émeute fomentée cette fois par un chrétien des notables du pays. Les démarches des employés sanitaires auprès des autorités locales furent infructueuses ; ils durent abandonner leur poste et vinrent à Constantinople. Les mesures rigoureuses du gouvernement ne tardèrent pas à calmer là aussi l'orage qui s'y était élevé.

Au mois de janvier 1841, le médecin sanitaire de Pergame, en Asie, poursuivi par quelques ennemis des quarantaines, y aurait pu perdre la vie, si le directeur de l'office de santé n'avait pas favorisé son évasion.

Un événement malheureux, la mort du Sultan Mahmoud, survint le premier juillet 1839, et faillit un instant entraîner la ruine des quarantaines. Le directeur, M. Minas, partit en novembre 1839 ; le conseil de santé, qui, sans être aboli, ne se constituait plus en séance, avait cessé d'exister de fait, et ceux qui furent chargés de diriger provisoirement le service, privés de tout appui, éprouvaient les plus grands obstacles pour maintenir ce qui avait été fait avec tant de peine. Heureusement cet état de choses fut de courte durée, et l'institution sanitaire ne parut un instant arrêtée que pour prendre un nouvel essor.

En effet, le besoin de consolider une administration

nouvelle qui comptait déjà des succès, se faisant sentir, S. Exc. Réchid pacha, alors ministre des affaires étrangères, fit choix pour directeur des quarantaines, de M. L. Robert, qui entra en fonctions le 10 janvier 1840. Le nouveau directeur s'occupa activement à régulariser le service sanitaire et à combler ses lacunes, et dès-lors, il y eut dans la capitale une Intendance Sanitaire mieux accusée, qui tenait sous sa juridiction immédiate tous les offices de santé de l'Empire.

Le Conseil de Santé qui avait repris ses fonctions, s'occupa plus que jamais de la réforme et du perfectionnement du service sanitaire, encouragé qu'il était par les dispositions favorables que le gouvernement lui témoignait. Il s'empressait effectivement à l'appuyer de son autorité, et il approuvait les divers projets qui lui étaient présentés sans mettre aucun retard à leur exécution.

Vu ces bonnes dispositions et les succès qui en résultèrent, le Conseil de Santé pensa devoir étendre ses attributions, et il eut la double satisfaction de se voir investi des prérogatives qu'il avait sollicitées et de conquérir une influence qui lui fut dévolue par la S. P. comme une preuve de la juste appréciation de ses utiles travaux.

Quoique en rédigeant ce Mémoire, nous nous soyons proposé pour but principal de présenter des faits relatifs aux diverses constitutions pestilentielles observées en Turquie depuis l'établissement des quarantaines, et d'en tirer des corollaires à l'appui de la contagionabilité, nous avons pensé cependant qu'il était utile de les faire précéder de cet aperçu rapide pour mettre le lecteur à même de connaître l'origine de cette institution, la marche qu'elle a suivie et les nombreux obstacles qu'elle à éprouvés dès le principe. De cette façon, il sera aisé de s'expliquer les raisons pour lesquelles la peste n'a pas pu toujours être immédiatement étouffée partout où elle apparut.

Nous prévenons, avec regret, que dans la partie historique des pestes qui va suivre, il n'est pas fait mention de celles de la Syrie. Les événemens qui s'y sont passés en 1840 sont cause de cette lacune.

CHAPITRE II.

EXPOSÉ HISTORIQUE DES PESTES OBSERVÉES EN TURQUIE DEPUIS LA FONDATION DES QUARANTAINES.

PESTE DE SILISTRIE EN 1838.

Une des premières constitutions pestilentielles sur laquelle l'Intendance Sanitaire de Constantinople possède des documens authentiques, a eu lieu à Silistrie en 1838. Quelques commerçants turcs et bulgares, qui y étaient domiciliés, se rendirent à Roustchouk, ville située sur la rive droite du Danube, y séjournèrent quelque temps pour leurs affaires, et à leur retour à Silistrie, la peste se manifesta sur quelques-uns d'entr'eux ainsi que sur quelques membres de leurs familles.

Rares pendant quelques semaines, les accidents ne tardèrent pas à se multiplier et à occasionner bientôt une épidémie contagieuse assez meurtrière.

Le directeur des quarantaines, M. le docteur Minas, avait envoyé sur les lieux un médecin, qui devait mettre en vigueur les mesures les plus propres à combattre la maladie ; mais cet employé, peu soucieux de remplir son importante mission, n'adressa même pas un seul rapport à Constantinople sur l'état sanitaire de Silistrie. Cette négligence motiva sa destitution. Le docteur Wagner alla le remplacer le 10 novembre 1839. Ce jeune médecin déploya une très grande activité au milieu des circonstances critiques où il se trouva, et par-

vint, à force de sollicitations et de persévérance, à obtenir de la part de l'autorité locale quelqu'appui pour les moyens dont il se proposait de faire usage contre la contagion.

C'est ainsi qu'un nombre souffisant d'artilleurs se trouva affecté au service de la santé, et que par le concours du gouverneur de la ville, un contrôle exact avait été exercé dans toutes les maisons pour parvenir à découvrir les pestiférés. M. Wagner s'attacha à isoler, autant qu'il lui fut possible, les malades, et à prendre toutes les mesures de purification usitées dans de semblables circonstances.

La peste, qui touchait à son déclin, perdit beaucoup de son acuité au commencement de 1840, et le nombre des victimes qu'elle faisait, diminua d'une manière très sensible. Il est à noter qu'alors, pour la première fois, ce médecin observa plusieurs pestiférés qui ne succombèrent qu'après cinq à six jours de maladie. A la fin de février de la même année, la contagion cessa complètement. Ainsi donc la peste qui sévissait depuis un an et demi dans la ville de Silistrie, et qui, pendant cet espace de temps assez long, n'avait présenté que deux intermissions de courte durée (l'une de deux à trois mois pendant l'hiver de 1838, l'autre de quatre semaines l'été suivant) s'arrêta trois mois après l'arrivée du docteur Wagner pour ne plus reparaître : résultat remarquable qu'il faut sans doute attribuer en grande partie à l'activité que ce jeune médecin a déployée, à l'empressement avec lequel il exécuta ses instructions, et au courage dont il fit preuve au milieu d'une foule de circonstances difficiles.

Peu de temps avant l'arrivée du docteur Wagner à Silistrie, la peste, contre laquelle aucune précaution n'avait été encore prise, envahit treize villages situés aux environs de cette ville. Leurs habitans, épouvantés par la mortalité que la maladie exerçait parmi eux, se

hâtèrent de quitter leurs demeures. Ils se répandirent dans les champs, et en s'isolant les uns des autres, ils se délivrèrent de la peste qui avait commencé à les décimer.

Il est à regretter que nous ne puissions pas fournir de plus amples détails sur la peste de Silistrie, la malheureuse négligence du premier médecin sanitaire nous ayant privés de documents ultérieurs de sa part et plusieurs offices de l'Intendance de Constantinople adressés à M. le docteur Wagner ne lui étant point parvenus. L'exposé des pestes qui suivent est plus complet et plus détaillé.

PESTE DE TOTRAKAN EN 1840.

Les rapports du médecin sanitaire de Silistrie, M. Wagner, continuaient à être satisfaisants relativement à la santé publique de cette ville, lorsque le 28 mai 1840, il apprend que la peste venait d'éclater à Totrakan, bourg situé sur la rive droite du Danube, à égale distance de Roustchouk et de Silistrie. Ce bourg, de 1,500 habitans à peu près, fut de suite cerné par un cordon sanitaire, que le gouverneur de la province crut néanmoins pouvoir bientôt lever sous les prétextes les plus futiles.

Un mois après, la peste sembla vouloir cesser ; mais, par malheur cette cessation fut illusoire, et la maladie ne tarda pas à s'y manifester de nouveau.

L'Intendance sanitaire, informée de ces faits, enjoignit au médecin de Silistrie, M. Taron, qui venait de remplacer Wagner, de se rendre immédiatement sur les lieux pour aviser aux moyens d'arrêter les progrès du mal.

Cet employé s'empressa de se conformer aux ordres

qui lui étaient transmis, et arrivé à Totrakan vers les derniers jours de septembre, il écrivit à Constantinople que la peste qui s'était manifestée au commencement du printemps, avait eu une intermission de courte durée ; qu'elle avait reparu le 20 août sur la personne d'un vieillard qui ne tarda pas à succomber; qu'elle avait atteint neuf autres individus chez lesquels les symptômes caractéristiques de la peste étaient manifestes, et qu'enfin, depuis le 20 septembre, c'est-à-dire dix jours avant sa venue, elle n'avait pas fait de nouvelles victimes. M. Taron profita de son séjour à Totrakan pour faire procéder à l'exacte purification des maisons compromises. Depuis lors la santé publique de ce bourg a été parfaite.

PESTE DE CHOUMLA EN 1840.

En même temps que la peste existait à Totrakan, l'Intendance Sanitaire apprenait que cette maladie avait éclaté à Choumla. Elle s'empressa d'y créer un office de santé; mais dans la crainte de perdre un temps précieux, elle donna ordre à M. Taron, médecin de Silistrie alors à Totrakan, de quitter le bourg où sa présence était désormais inutile, et de se rendre à Choumla pour enrayer le cours de la maladie. Le 20 octobre, ce médecin y arriva, mais n'y constata aucun accident de peste; la maladie avait cessé. Cependant le 4 novembre, le docteur Gallizia, nommé et rendu au poste nouvellement créé depuis quelques jours, signala à l'Intendance quatre cas de peste bien avérés, offerts à son observation : le premier sur la personne d'une fille bulgare âgée de onze ans, morte le 4 du même mois après trois jours de maladie; les autres sur trois jeunes garçons, tous frères habitant

la même maison. Le plus âgé d'entr'eux avait huit ans et se trouvait malade depuis cinq jours. Ces trois pestiférés furent conduits au lazaret de la ville avec le reste de leur famille. Quant à celle de la fille qui avait succombé, elle fut séquestrée dans sa propre maison, où les purifications usitées furent mises en pratique avec le plus grand succès.

Le 18 novembre, un des trois garçons en question expira dans le lazaret, et de six personnes qui composaient toute la famille, cinq se trouvaient attaquées de peste, parmi lesquelles les trois garçons ne tardèrent pas à mourir.

Le 25 novembre, nouvelle attaque de peste dans une autre maison, où le sujet atteint mourut le 27. La famille fut mise en quarantaine.

Jusqu'au 22 décembre, il n'y avait pas eu de nouveaux accidents ; mais pendant cet intervalle, les quatre individus déjà malades cessèrent aussi de vivre.

Le 23 du même mois, un enfant en bas âge, mort après six jours de maladie, présenta les symptômes de la peste, qui furent également reconnus sur la personne d'une femme gravement malade depuis quelques jours.

Le 9 janvier 1841, deux enfants bulgares, l'un de cinq ans, l'autre de dix, appartenant à une même famille, sont atteints de la peste, avec bubons, et meurent en peu de temps.

Depuis lors il n'y eut plus de nouvel accident à Choumla.

Pendant les deux mois qui s'écoulèrent depuis l'arrivée du docteur Gallizia dans cette ville, jusqu'à l'époque où le dernier cas de peste avait eu lieu, ce médecin mit tous ses soins pour isoler les maisons où la maladie s'était manifestée, et pour faire mettre en pratique les mesures prescrites par les réglemens sanitaires. Ses efforts furent couronnés de succès, et la ville de Choumla, qui avait vu sa population décimée par la peste pendant trois années consécutives, jouit actuellement de la santé la plus satisfaisante.

Une remarque à faire, en terminant cet historique, c'est que la peste s'est constamment montrée, depuis l'arrivée du médecin sanitaire à Choumla, dans des maisons bulgares seulement, sans doute par suite des relations fréquentes qui devaient naturellement exister entre des individus ayant la même nationalité et professant la même religion.

PESTE DE TCHOURIA EN 1840.

Le 4 septembre 1840, M. Griot, médecin sanitaire de Philippopolis, prévenait l'Intendance Générale que le 28 du mois d'août 1840, il avait été informé que la peste régnait depuis plus de vingt-cinq jours à Tchouria, petit village dans l'intérieur des Balkans, à douze lieues environ de Philippopolis et habité par des Turcs. Ce médecin se proposait de se rendre immédiatement sur les lieux pour s'assurer de la réalité du fait, et pour aviser aux moyens les plus convenables d'empêcher la propagation de cette maladie au cas où elle existât.

Rendu à Tchouria, il apprit qu'en août 1839 la peste s'était manifestée à Philippopolis à l'époque de la foire qui y avait lieu toutes les années, et que cette maladie s'étendit de là jusqu'à ce village à cause des relations qui avaient existé pendant toute la durée de la foire entre les villageois et les habitans de la ville ; qu'elle y avait fait alors peu de victimes, et qu'enfin dans les premiers jours du mois d'août 1840, la maladie s'y était de nouveau manifestée avec une violence effroyable. En effet, dans l'espace de ving-cinq jours, 157 individus sur 173 qui composaient la population du malheureux village, avaient déjà été enlevés par la peste, et parmi les 27 qui survivaient au moment où le médecin Griot arriva à

Tchouria, neuf se trouvaient gravement affectés du même mal. Les malades furent soigneusement visités, et tous présentèrent des charbons, des bubons, des pétéchies, des vergetures, etc., signes qui ne laissèrent aucun doute dans l'esprit du médecin sur la maladie qu'il avait été appelé à observer et dont l'acuité était telle, qu'elle avait causé la mort de plus d'un individu dans l'espace de vingt-quatre heures. Des neuf pestiférés sus-énoncés, deux moururent du cinquième au sixième jour après l'arrivée du médecin.

Dans ces graves circonstances, M. Griot s'empressa d'isoler les habitants les uns des autres, de faire purifier leurs maisons et leurs hardes, et grâce à ces moyens, le petit nombre de villageois qui restaient échappa à une mort presque certaine. La peste ne fit plus à Tchouria de nouvelles victimes, et le médecin eut la satisfaction d'arrêter en peu de temps et avec facilité les progrès d'une maladie aussi meurtrière.

Il paraît, suivant les informations prises au sujet de cette peste, que depuis la dernière épidémie pestilentielle, qui, trois ans auparavant, avait décimé toute la province de Philippopolis d'une manière épouvantable, la maladie n'avait jamais complètement cessé dans le village de Tchouria, et que, vu la rareté des attaques, on ne s'en souciait plus, si ce n'est depuis cinq à six mois que, devenues nombreuses, ces attaques avaient répandu l'alarme et motivé la présence sur les lieux du docteur Griot. Ce médecin fut d'abord induit en erreur par les rapports dénaturés de l'imam de Tchouria, et ce n'est que la dernière fois que, rendu de nouveau à ce village sur des soupçons de peste, il découvrit son existence. En résumé, la peste se montrait de temps à autre à Tchouria depuis trois ans, et elle ne fut définitivement étouffée que lorsque des mesures de purification furent exécutées.

PESTE DE PHILIPPOPOLIS EN 1840.

Le 21 septembre 1840, M. Griot prévenait l'Intendance Générale que la peste venait d'éclater à Philippopolis même, que l'on y comptait déjà deux décès et trois malades, et qu'aussitôt on avait mis en vigueur les mesures requises en pareille occurrence. A cette nouvelle, le Conseil Supérieur de Santé jugea qu'il y avait urgence de mettre en œuvre des moyens énergiques pour combattre et faire cesser la maladie. C'est pourquoi il chargea un de ses Membres, le Dr Davoud-Oglou, médecin de l'Intendance, de se porter sans délai à Philippopolis. Arrivé sur les lieux, ce médecin apprit que le 20 septembre 1840, trois cas de peste bien constatés avaient eu lieu dans deux maisons de la ville contigues l'une à l'autre et habitées par des Grecs; que ces trois malades avaient été transportés hors de la ville et logés dans des barraques, où trois nouveaux accidents, dont deux suivis de mort, s'étaient manifestés sur des personnes qui s'y trouvaient avec les pestiférés; qu'un cas réputé suspect avait eu lieu dans un autre quartier de la ville, et qu'enfin, depuis un mois, il ne s'était plus présenté aucun nouvel accident dans Philippopolis, où les mesures d'isolement et de désinfection furent activement mises en pratique dès que la présence de la peste fut constatée.

Cependant le terme quarantainaire imposé aux individus placés dans les barraques devait expirer le 1er novembre, lorsqu'un des garde-malades nommé Angelo fut atteint de la peste le 30 octobre, circonstance heureuse pour la ville, parce que cet accident aurait éclaté dans son enceinte s'il avait tardé à se montrer. Ceci se passa 28 jours après la dernière attaque de pes-

te qui avait eu lieu dans la ville. Nous ferons remarquer qu'Angelo fut infecté par la chemise d'un pestiféré, dont il s'était emparé et qui avait été soustraite à la purification. La barraque fut brûlée avec les effets qu'elle contenait.

L'intempérie de la saison ne permettait plus, à cette époque, aux personnes qui se trouvaient encore dans les barraques, de les habiter plus long-temps. On fut obligé de les transporter au lazaret après le spoglio de rigueur, pour y finir leur quarantaine sous bonne surveillance. Il est à noter que tous ces pestiférés avaient eu la peste en 1837, année pendant laquelle elle avait également régné à Philippopolis. (b)

Ainsi donc à Philippopolis six individus seulement présentèrent les caractères de la peste, parmi lesquels cinq succombèrent à la maladie dans l'espace de vingt-quatre à quarante-huit heures.

Si le mal ne fit pas un plus grand nombre de victimes, il le faut attribuer aux précautions que l'on prit pour l'étouffer dès son principe.

Au dire des habitants, la source de cette peste remontait à la constitution pestilentielle de l'année 1837; voici comment. Une fille, sœur d'un certain Papa Dimitri, ayant été dans ce temps attaquée de peste, fut soignée par une femme au service du nommé Sotiri, dans la maison duquel cette attaque avait eu lieu. Cette fille venant à mourir, la femme qui l'avait soignée ramassa quelques hardes de la décédée, et les enferma dans une caisse qu'elle fit porter et cacher chez une personne de sa connaissance.

Pendant long-temps la crainte de dévoiler le vol empêcha de toucher à cette caisse; mais l'envie de faire usage des hardes volées l'emporta; la caisse fatale fut ouverte, et la peste éclata.

PESTE DE VARNA EN 1840.

Le 19 octobre 1840, la peste se manifesta à Varna sur la personne d'un marchand français nommé Riturer. Outre les symtômes généraux qu'il présentait, il portait aux aînes deux bubons qui ne laissaient aucun doute sur la nature de la maladie.

Le Docteur Panà, médecin sanitaire de la ville, voulant connaître de quelle façon cet accident de peste avait eu lieu, apprit, d'après les renseignemens les plus exacts, que ce marchand avait engagé à son service, quelques jours avant sa maladie, un Israëlite arrivé récemment de Choumla, où la peste régnait alors.

La maison où le malade se trouvait, fut immédiatement cernée pour empêcher la propagation du mal; mais, malgré cette mesure prophylactique et pendant que l'état de Riturer s'améliorait, de nouveaux accidents de peste furent signalés dans d'autres quartiers. Au commencement de novembre, en effet, un cas de peste était constaté sur la personne d'un homme dont la femme et l'enfant se trouvaient également atteints de la même maladie, et ces derniers ne tardèrent pas à succomber. La maison fut cernée comme de rigueur, et il n'y eut plus d'autre accident, bien que quatre personnes s'y trouvassent enfermées. Il n'en fut pas de même d'une autre maison située en un quartier différent et où, vers la même époque, une femme et deux enfants étaient emportés par la maladie, en même temps que le propriétaire tombait malade portant un bubon pestilentiel. En effet, malgré les purifications qui y étaient opérées, quinze jours plus tard deux enfans, deux femmes et le mari de celle qui avait succombé au commencement du même mois, y étaient frappés de la maladie. A cette épo-

que, Riturer, guéri de la peste, sortait de quarantaine. Le médecin sanitaire qui était sur le point de quitter cette ville pour être remplacé par un autre, avait visité le 14 novembre le fils de Tchorbadji Dimitraki, enfant de quatre ans, mort dans les vingt-quatre heures, et sur le corps duquel aucun signe de peste n'avait été observé. En conséquence, la famille ne fut soumise à aucune pratique sanitaire. Mais le 20 novembre, un second enfant de cette famille tombe malade. M. le Docteur Gassier qui avait remplacé M. Panà, ayant découvert des bubons pestilentiels sur cet enfant, la maison fut isolée immédiatement.

La maladie semblait devoir cesser, et jusqu'au 15 décembre il n'y avait pas eu de nouvelle attaque, si ce n'est un cas de peste qui avait eu lieu, vers la fin de novembre, sur la personne d'un garde de santé commis à la surveillance des cinq pestiférés qui purgeaient leur quarantaine dans des barraques hors de la ville; car les cinq individus qui avaient été attaqués après le marchand Riturer, avaient été conduits hors de la ville, et devaient passer tout le temps de leur contumace, dans des barraques construites *ad hoc*. Le garde, visité par le médecin, portait un bubon pestilentiel à l'aîne gauche; il fut laissé dans sa barraque qui était en assez bon état, et les cinq pestiférés, vu la rigueur de la saison et le mauvais état de leurs barraques, durent être conduits dans la ville avec les précautions voulues, pour compléter leurs jours de quarantaine dans un lieu isolé. Du 31[me] jour, à dater du dernier cas de peste qui avait eu lieu dans la famille de Tschorbadji Dimitraki et qui fut suivi de mort, aucun autre accident ne s'étant plus manifesté, l'office de santé de Varna déclarait cette ville en libre pratique, lorsque le 28 décembre le médecin est prévenu que, dans une maison attenante à celle de Dimitraki, il se trouvait un certain Rëisoglou malade. Réi-

soglou fut, en effet, trouvé atteint de peste, ce qui fut constaté par l'examen du médecin, qui, outre les symptômes généraux , découvrit un bubon pestilentiel à l'aîne gauche de cet individu.

Varna fut soumise de nouveau à la quarantaine, et les mesures prophylactiques mises en vigueur.

Voici quelques détails qui expliquent comment ce nouveau cas de peste eut lieu le dixième jour après que la quarantaine de la ville eut été levée. Dimitraki Réïsoglou était parent de Tchorbadgi Dimitraki et habitait une maison attenante à celle de ce dernier. Un enfant de Réïsoglou venant à mourir pendant que la famille du Tchorbadgi était en quarantaine, le cas parut suspect au médecin à cause du voisinage de la maison compromise ; mais n'ayant découvert aucun indice de peste sur le corps de l'enfant, la maison ne fut pas cernée. Réïsoglou ne tarda pas à sentir les atteintes de la maladie, et malgré un bubon à l'aîne gauche, il garda le silence sur son état jusqu'au jour où le médecin, instruit de ce fait, l'eût visité et eût constaté l'existence de la peste.

Le 9 janvier 1841, un décès survenu dans 48 heures après le début de la maladie, bien que le cadavre n'eût offert aucun signe extérieur pestilentiel, fut considéré comme suspect, et dès-lors on se comporta conformément aux règlements sanitaires. Le mal en resta là ; et chose notable durant cette peste, c'est qu'elle n'a sévi que sur la population chrétienne, pendant que les Turcs en ont été exempts. Les Turcs n'ont été épargnés que parce que leurs relations avec les chrétiens étaient plus éloignées et plus rares. Nul doute cependant que si la maladie avait eu le champ libre, elle aurait fini par les atteindre également.

PESTE DE CONSTANTINOPLE, EN 1841.

Yazidgi Oglou Méhémet, capitaine d'un brick de commerce ottoman provenant d'Alexandrie, s'est présenté le 7 juin 1841 à l'Office de Santé de Constantinople pour y remplir les formalités prescrites par le réglement sanitaire.

A l'interrogatoire qu'il y dut subir, cet homme assura, sans scrupule de conscience, qu'il n'avait aucun malade dans son navire. La peste qui régnait alors à Alexandrie, des rapports indirects que l'Intendance possédait déjà relativement à ce capitaine, et 18 individus de moins que ceux portés sur la patente, faisaient naturellement croire que, pendant la traversée, plusieurs d'entr'eux étaient morts à bord, et qu'ils avaient été jetés à la mer; mais le capitaine niait le fait.

Le 8 juin 1841, le docteur Marchand, médecin de l'Intendance Sanitaire et membre du Conseil de Santé, se rendit à Kouléli, lazaret de la capitale, pour visiter le personnel du navire. Il apprit alors que deux négresses venaient de mourir, et que plusieurs individus se trouvaient malades. Avec toute la réserve et à la distance imposées au médecin par les lois sanitaires, il procéda à l'inspection extérieure des cadavres des deux négresses, dont l'une n'offrit aucun signe propre à faire soupçonner l'existence de la peste. L'examen de l'autre fit découvrir à la partie supérieure et antérieure de la cuisse droite, plus volumineuse que la gauche, au-dessous du pli de l'aîne, une tumeur manifeste, mais qui n'affectait pas la forme bubonique. Plusieurs taches de la grosseur d'une petite fève, se détachant au jaune clair sur la peau noire, se trouvaient répandues dans toute l'étendue de la fesse droite et à la région lombaire. Les cada-

vres de ces deux individus conservaient leur embonpoint naturel; ce qui donnait à supposer que la maladie à laquelle ils avaient succombé, n'avait pas eu une longue durée. Effectivement, un passager grec du même bord déclara que ces deux négresses étaient tombées malades, et qu'elles étaient mortes en même temps après cinq jours de maladie.

Devant ces faits, on pouvait sans doute suspecter l'existence de la peste ; mais ce n'est que la visite médicale des malades trouvés dans le navire de Yazidgi Oglou Méhémet qui leva tous les doutes, et fit constater clairement la nature de la maladie.

Ces malades, au nombre de sept, à la démarche chancelante lorsqu'ils furent conduits du navire dans le lazaret, ressemblaient à des gens pris de vin, et présentaient sur leur visage un air d'hébétude. Ils sortaient difficilement leur langue, qui était blanchâtre et tremblante, et la souffrance peinte sur leur physionomie dénotait que leur organisme avait éprouvé de graves atteintes.

Déshabillés, ils présentèrent tous les symptômes pathognomoniques de la peste, tels que bubons aux aînes et aux aisselles, pustules et vastes charbons sur différentes parties. Un d'eux était agonisant et mourut le jour même vers le soir. Toutes ces circonstances établirent bien manifestement la nature de la maladie, et aucun des médecins et des experts qui furent appelés ultérieurement à examiner ces malades, n'éleva le moindre doute à cet égard.

Aussitôt que les passagers de Yazidgi Oglou furent débarqués et enfermés dans le lazaret, tout le personnel de cet établissement fut consigné, et tandis que les malades étaient séparés de leurs compagnons de voyage et placés dans une partie du lazaret destinée à servir d'hôpital, ceux-ci subissaient les purifications nécessaires, et tous étaient soumis à la plus exacte surveillance. Le navire de

Yazidgi Oglou Méhémet qui avait apporté la peste, allait aussi, sous bonne garde, mouiller hors du port, devant l'île déserte de Proti, à trois lieues de Constantinople, et déchargeait tous les objets qu'il contenait, afin que la désinfection pût être faite plus complètement et avec plus de facilité. Malgré toutes ces précautions, sept nouvelles attaques eurent lieu du 10 au 22 juin dans le lazaret de Kouléli, outre celles qui ont déjà été mentionnées. Deux employés de cet établissement, un portefaix qui avait aidé au transport des effets compromis, et un garde de santé chargé de la surveillance des pestiférés, tombèrent malades, portant tous les signes qui caractérisent la peste. Depuis lors, les rapports du docteur Davout-Oglou, médecin de l'Intendance, consigné dans le lazaret, continuaient à être très favorables, puisque non seulement aucun autre accident de peste n'avait éclaté parmi le nombreux personnel de ce lazaret, mais encore les pestiférés qui avaient survécu à leurs infortunés compagnons, avançaient vers une convalescence régulière. Ils furent visités le 10 juillet 1841 par MM. le directeur-général Robert, Pezzoni et le docteur Marchand, qui les trouvèrent sur pied. Un petit nombre d'entr'eux n'étaient pas parfaitement guéris, car leurs bubons et charbons suppuraient encore. On n'attendait plus que la cicatrisation de ces plaies, difficiles à guérir, pour lever la consigne du lazaret, lorsque le rapport médical du docteur Davout-Oglou vint, le 15 juillet, bouleverser le plan que s'était proposé le Conseil supérieur de Santé.

Ce rapport était conçu ainsi qu'il suit :

« Georges Makastar, le fils de l'aubergiste du lazaret
» de la capitale, âgé de vingt-trois ans, était malade
» depuis trois jours, et présentait tous les symptômes
» d'une gastro-entérite aigüe, pour laquelle je lui ai
» moi-même, avant-hier, pratiqué une saignée au bras, et

» hier, à la visite, les mêmes symptômes persistant com-
» me la veille, je lui ai fait appliquer des sangsues sur
» le ventre, et l'ai traité, en un mot, par la méthode
» antiphlogistique.

» Cet individu vient de mourir vers le matin, et son
» père m'a déclaré qu'il avait découvert hier au soir,
» sur le corps du décédé, un bubon à l'aîne et des pété-
» chies. »

Le médecin de l'Intendance, M. Marchand, se rendit le même jour au lazaret accompagné d'un expert pour examiner le cadavre, sur lequel ils découvrirent un bubon à l'aîne gauche et des pétéchies noires. L'aubergiste, qui lui-même avait eu autrefois la peste et l'avait observée sur ses propres enfants, leur assura que le bubon et les pétéchies de son fils Georges n'avaient été visibles que la nuit du 14 juillet.

La famille de l'aubergiste, après le spoglio d'usage, dut abandonner son logement pour se transférer dans un autre, et M. le directeur-général fut chargé par le Conseil de Santé de surveiller lui-même l'exécution des mesures prophylactiques et de désinfection dans le lazaret. Quelques personnes de cet établissement, indisposées le 15 juillet, furent visitées par un expert de l'Intendance. Le rapport que celui-ci adressa à la suite de cet examen fut très satisfaisant. Cependant le 16 du même mois la fille de l'aubergiste, âgée de 17 ans, nommée Lulizza, tomba malade, offrit deux bubons aux aînes, et mourut trois jours après. Le jour où Lulizza s'alitait, le docteur Marchand, en compagnie d'un expert de l'Intendance, visitait le cadavre d'un jeune nègre mort dans une maison non loin du lazaret, dans laquelle purgeait le reste de la quarantaine qu'avait déjà en partie subie dans ce lazaret, une compagnie de passagers provenant d'Alexandrie. Mais ce cadavre n'offrit à la vue aucun indice de peste. Le jeune nègre qui mourut dans la nuit du 15 juil-

let, était, d'après le dire de ses compagnons, affecté depuis long-temps d'une fièvre intermittente ; mais tout porte à croire qu'il avait succombé à la peste, de même que le père Raimond, procureur de la Terre-Sainte, en quarantaine dans le lazaret où il fut trouvé mort la nuit du 16, bien que ses compagnons l'eussent déclaré malade antérieurement, et qu'à l'examen du même expert, le corps du décédé n'eût présenté aucun signe de peste.

Quelques jours auparavant, le 16 juin, deux matelots de l'équipage du capitaine Yazidgi Oglou Méhémet, qui purgeait, comme il a été dit plus haut, la quarantaine à l'île de Proti, y étaient attaqués de peste ; c'étaient les nommés Suléïman Réïs, natif de Rhòdes, et Achmet Omer, né à Trébisonde. Quatre jours après, le premier succombait.

Le bâtiment du capitaine ottoman Moustapha subissait également la quarantaine à l'île de Proti ; car ce capitaine, qui provenait aussi d'Alexandrie, avait déclaré à l'interrogatoire que, pendant la traversée, il avait eu la peste à son bord. Le 22 du même mois, le nommé Yahia Yacoub, matelot de ce navire, présentait deux bubons aux aînes avec les autres signes de la maladie. Ce furent là, du reste, les seuls accidens qui eurent lieu pendant la quarantaine des deux navires pestiférés, qui avaient été dirigés à l'île de Proti pour y être soumis à toutes les mesures de désinfection, et comme on s'empressa, aussitôt que la peste se manifesta parmi les matelots qui composaient leur équipage, de séparer les pestiférés de leurs compagnons, la maladie s'arrêta là et ne fit pas de progrès ultérieurs. Des contraventions telles qu'on en a vues même dans les lazarets les mieux organisés de l'Europe, avaient été commises à Kouléli, puisque les deux enfants de l'aubergiste, qui ne devaient avoir aucun rapport direct avec les individus compromis, avaient été néanmoins frappés de la peste. Aussi les craintes que le Conseil de Santé éprouvait à cause de la manière

dont se faisait un service qui datait depuis trop peu de temps pour être parfait, furent grandes alors et elles ne tardèrent pas malheureusement à se réaliser. Pour des causes dont il n'était pas encore au pouvoir du Conseil de Santé de triompher, et qu'il n'est pas de notre objet de signaler ici, la peste franchit la barrière qui lui était opposée à Kouléli, et le 30 juillet, le Conseil de Santé fut informé qu'elle s'était manifestée dans le couvent catholique dit de la Terre-Sainte situé au milieu de Péra.

Un moine laïque de Bologne, âgé d'environ quarante ans et nommé frère Gaëtano, qui, venu de Syrie en compagnie du père Raimond, mort à Kouléli, où il avait purgé sa quarantaine avec lui, fut reçu dans ce couvent après son admission en libre pratique. Quelques jours plus tard, frère Gaëtano se sentit indisposé et fut bientôt obligé de s'aliter. La récente sortie de cet individu d'un lieu où la peste existait, et la gravité du mal dont il était atteint, inspirèrent quelques craintes aux moines qui lui avaient donné l'hospitalité, et les portèrent à rompre tout rapport direct avec lui aussitôt qu'il tomba malade, et à faire part de leurs soupçons à l'Intendance Sanitaire. Les médecins et les experts de l'Intendance furent appelés à visiter le malade. Sa démarche chancelante, les traits de sa face profondément altérés, l'embarras de ses idées, la rougeur de ses yeux, la soif vive qu'il ressentait, les frissons qui avaient précédé la maladie, la céphalalgie qui l'accompagnait, les vomissemens qui avaient eu lieu, en un mot, le groupe des symptômes qui avaient apparu dans l'espace de quatre à cinq jours, et surtout un charbon assez étendu situé sur la région de la fosse iliaque droite, ne leur permirent aucun doute sur la nature de cette maladie, et tous, d'un commun accord, déclarèrent que c'était effectivement la peste. A la suite de cette déclaration, frère Gaëteno fut transporté

sur un îlot situé en face de Scutari, connu sous le nom de Tour-de-Léandre, et où il existe une bâtisse très propre à servir d'hôpital de pestiférés, tandis que le couvent de Terre-Sainte était soumis aux mesures d'isolement et de désinfection. Les efforts du Conseil de Santé furent couronnés de succès, et grâce aux dispositions qu'il se hâta de prendre dans la situation critique où il se trouva, non seulement il n'eut à déplorer aucun nouvel accident dans la ville, mais il préserva de la contagion le personnel assez nombreux du couvent compromis par frère Gaëtano, avantage que l'on peut attribuer à l'exacte purification à laquelle le couvent fut soumis, et à l'active surveillance qui présida à cette importante opération. Le Conseil de Santé eut également la satisfaction de voir échapper aux atteintes de la peste le moine laïque qui, après la cicatrisation de sa plaie, purgea sa quarantaine, fut admis en pratique et retourna dans son pays. (*)

Tels sont les événemens sanitaires qui ont eu lieu à Constantinople pendant l'été de 1841. Si l'état imparfait dans lequel se trouvait encore l'institution quarantainaire de la Turquie n'a pas permis au Conseil de Santé d'étouffer la peste dans le lazaret de Kouléli, il a pu au moins, par les mesures qu'il prit et dont il ne cessa de surveiller l'exécution avec la plus louable sollicitude, en arrêter les progrès, et suivant toutes les probabilités, il préserva la capitale de l'Empire d'une de ces terribles pestes, qui l'ont si cruellement et tant de fois décimée avant l'établissement des quarantaines.

(*) Si le lecteur désire de plus amples informations sur ces événemens dans la capitale, ainsi que sur la peste d'Itghemès décrite plus bas, il peut consulter les deux lettres publiées dans le temps par M. A. Pezzoni, et adressées au docteur Davy en 1841 et 1842. On y trouvera des faits péremptoires à l'appui de la contagionabilité de la peste.

PESTE D'ITGHELMÈS, EN 1841.

(TURQUIE D'ASIE.)

Tandis que ce grave événement se passait à Constantinople, le docteur Xanthopulo, médecin sanitaire des Dardanelles, annonçait à l'Intendance par son rapport du 19 juin 1841, que la peste s'était déclarée dans le village nommé Itghelmès, à 3/4 de lieue du littoral, entre les Dardanelles et Aïvadgik, et à trois de la première de ces deux villes. La personne atteinte d'abord le 13 juin était une jeune fille grecque nommée Panayotizza, qui ne tarda pas à succomber. Le prêtre qui l'avait assistée dans ses derniers momens et qui lui avait administré l'extrême-onction, et un agriculteur tombèrent malades peu de temps après, et présentèrent tous les symptômes de la peste. Le docteur Xanthopulo s'étant rendu sur les lieux, chercha à découvrir comment la peste s'était introduite à Itghelmès. Il apprit qu'un ou deux cadavres déposés sur la plage par le capitaine Yazidji Oglou Méhémet, déjà mentionné, portaient encore d'assez bons vêtemens pour tenter la cupidité des paysans.

Le père de la jeune paysanne qui fut la première victime de la maladie, et l'agriculteur qui en avait été également frappé ensuite, s'emparèrent de ces vêtemens et se les partagèrent.

C'était effectivement de cette manière que la peste avait éclaté à Itghelmès, et les renseignemens que le médecin sanitaire des Dardanelles avaient recueillis, étaient fondés, car les passagers du capitaine Yazidji Oglou Méhémet, qui, à cette époque, se trouvaient en quarantaine dans le lazaret de la capitale, avaient déposé, à l'interrogatoire, que ce capitaine avait mouillé sur la plage

au-dessus de laquelle était situé le village d'Itghelmès, où il était resté pendant trois jours ; que, dans ce temps, deux Arabes étaient morts à bord, qu'ils avaient été laissés sur le rivage avec leurs vêtemens, et qu'ensuite le vent, devenant favorable, le bâtiment s'était remis en route et était arrivé à Constantinople après vingt-quatre heures de traversée.

Le docteur Xanthopulo s'empressa de mettre en œuvre tous les moyens propres à enrayer les progrès de la maladie qui venait de se manifester.

Dans ses fréquents rapports, ce médecin actif et intelligent fournissait à l'Intendance de Constantinople des renseignemens très-satisfaisans relativement à la peste éclatée à Itghelmès, où le nombre des malades et des morts s'était borné à cinq jusqu'au 24 juin, lorsque son journal du 3 juillet signala tout-à-coup dix-sept cas de peste, dont neuf mortels, et le rapport du 11 du même mois, arrivé peu de temps après, en indiqua trente-six, y compris les dix-sept qui viennent d'être mentionnés. A la réception de ces journaux, l'Intendance vit avec grande surprise l'augmentation du mal. Elle ne pouvait pas, en effet, s'en expliquer la cause, puisque le docteur Xanthopulo, dans ses rapports précédens, se félicitait des heureux résultats obtenus par les mesures d'isolement qu'il avait mises en vigueur.

Or, voici les raisons de la récrudescence de la peste à Itghelmès, qui furent données plus tard à l'Intendance, et qui lui expliquèrent cette subite augmentation.

Lorsque le docteur Xanthopulo alla à Itghelmès pour la première fois, trois maisons lui furent signalées comme compromises; celle de la jeune Panayotizza Fostira, âgée de douze ans, celle de l'agriculteur Anastasi Dimo, et enfin celle du prêtre Papa Mathio qui avait assisté Panayotizza dans ses derniers momens.

Ces trois maisons furent cernées et soumises à la dé-

sinfection. Quatre jours après la première attaque de peste et avant l'arrivée du médecin sanitaire à Itghelmès, une jeune fille de 18 ans, nommée également Panayotizza, fille de Tumbano, tombée malade le 15 juin, avait succombée le 17. Comme cette fille n'avait présenté aucun symptôme de peste, sa mort fut attribuée à une attaque d'apoplexie, et l'on ne crut pas devoir en parler au docteur Xanthopulo. Aucune précaution n'ayant été prise à cet égard, les rapports des habitans d'Itghelmès continuèrent avec la famille Tumbano, une des principales de ce bourg. Bientôt Triandafilula et Maria, sœurs de Panayotizza Tumbano, tombèrent également malades, et présentèrent des symptômes tels à ne laisser aucun doute sur la maladie. Polichroni, leur frère, est attaqué aussi et successivement plusieurs habitans d'Itghelmès en relations journalières avec la famille Tumbano. De la sorte, l'erreur dans laquelle on fut sur la maladie de Panayotizza Tumbano, le silence que l'on garda sur ce décès lors de la première visite du médecin, les relations que les habitans d'Itghelmès continuèrent à entretenir avec une maison qu'ils ne croyaient pas compromise, furent les causes qui donnèrent lieu à la recrudescence de la peste au moment où tout faisait espérer qu'elle allait être étouffée. Mais les mesures énergiques et bien entendues qui furent prises de nouveau, l'isolement auquel furent soumises toutes les maisons envahies par la peste, la désinfection qu'on leur fit subir, arrêtèrent la maladie. Depuis le 28 juillet, il n'y eut plus de nouvelles victimes, et la peste fut vaincue au moment même où elle semblait le plus menaçante.

PESTE DANS UN VILLAGE PRÈS DE SAMSOUN, EN 1840.

Le 12 mars 1840, le médecin de la quarantaine de Samsoun, M. Sassi, sur des soupçons de peste, se rendit à un village éloigné de dix-huit heures de cette ville. A son arrivée, cinq individus étaient déjà morts ayant des bubons. Quatre autres étaient malades avec tous les symptômes de la peste. Trois de ces individus ne tardèrent pas à succomber. Cependant des mesures d'isolement et de désinfection furent mises en vigueur, et le mal en resta là sans autre suite fâcheuse.

PESTE DE GIRLY-BEY, VILLAGE PRÈS D'AIDIN, EN 1840.

En juin 1840, M. Bervali, médecin de la quarantaine d'Aïdin, est averti que dans un village turc nommé Girly-Bey, district de Hasily, existait une maladie suspecte.

Rendu sur les lieux le 7 juin, il apprend qu'une vieille femme et trois enfants de huit à dix ans étaient morts de peste dans l'espace de dix jours, et qu'un de ces derniers avait eu un charbon au cou. A cette époque, deux autres enfants, frères, étaient en convalescence de la même maladie, et l'un d'eux avait encore les traces d'un charbon au cou. Une femme malade portait aussi un charbon à la cuisse.

Depuis trois ans, la peste régnait sporadiquement dans ce village, mais personne ne semblait s'en soucier.

Les mesures quarantainaires furent mises en pratique, et la peste y cessa bientôt pour n'y plus reparaître.

PESTE D'ENIS, VILLAGE PRÈS DE SPARTA, EN 1840.

M. Bervali annonçait en même temps à l'Intendance que la peste régnait dans les environs de Sparta, ville éloignée de quelques heures d'Aïdin. Son rapport était fondé, car le 14 juillet 1840, le médecin de Sparta, M. Aspetti, informé que la peste existait à Enis, village à dix-huit heures de Sparta, se rendit le 21 juillet sur les lieux, où il résulta des perquisitions qu'il y fit, qne six individus y étaient morts de peste, et qu'il y existait encore quatre malades. Ils furent visités par ce médecin, et leur état ne permit aucun doute sur la nature de la maladie. Ils en avaient, en effet, les symptômes pathognomoniques. Malgré les mauvaises dispositions des autorités locales, toutes les précautions voulues furent prises, un cordon sanitaire fut formé, et la peste fut étouffée. Des quatre malades que le médecin avait visités, trois guérirent, ainsi qu'il résulte de son rapport en date du 7 août 1846.

PESTE D'ASIIA PRÈS DE TRÉBISONDE, EN 1841.

Le 3 décembre 1841, M. Gassier, médecin de la quarantaine de Trébisonde, prévenait l'Intendance générale que le 27 novembre ayant été informé par le gouverneur de la ville que des cas de peste avaient éclaté dans l'arrondissement de Surméné, à huit heures de Trébisonde, il s'était immédiatement porté sur les lieux. Là il avait appris par le Mouhassil (percepteur des impôts), que le village en suspicion se trouvait dans l'intérieur à

huit lieues au Sud de Surméné. Arrivé à Asha, nom de ce village, il sut que, dans le courant des mois d'août et de septembre, et dans les commencemens d'octobre 1841, cent cinq individus y étaient morts, les uns de maladies diverses, les autres de variole, et quelques-uns enfin avec les caractères distinctifs de la peste, comme bubons, charbons, etc. Du reste, depuis le mois d'octobre, les maisons infectées avaient été purifiées par les habitans eux-mêmes, qui faisaient tremper tous leurs effets susceptibles dans l'eau ; et au moment de la visite du médecin, la maison du Muktar(commissaire) qui avait été reconnue plus compromise que les autres, était encore en contumace, tandis que celles qui étaient dans le voisinage à la distance d'une centaine de pas, se trouvaient toutes abandonnées.

Huit jours auparavant, deux habitans de la maison du Muktar, tombés malades, moururent le septième jour de leur maladie. Malgré les assertions de l'Imam du village et du Muktar, qui certifiaient unanimement que les deux décédés n'avaient point présenté, pendant leur maladie, de symptômes pestilentiels, et que leurs corps examinés après la mort n'avaient offert aucun signe de cette affection, ces deux cas furent considérés par les habitans du village comme suspects ; aussi le médecin trouva-t-il ces habitans armés, et il exerça la plus active surveillance sur la maison du Muktar.

A une autre époque, la même chose avait eu lieu dans la petite ville de Riza, située à une journée de Trébisonde.

Là aussi les habitans, sur quelques soupçons de peste, défendirent leurs maisons le fusil à la main, pour empêcher l'approche des personnes qu'ils considéraient comme suspectes. Cette crainte et ces précautions étaient le fruit d'une longue et fatale expérience, qui leur avait appris à connaître la contagion de la peste et le seul moyen de

s'en garantir. Tel ayant été l'état des choses à Asha, M. Gassier, guidé par la prudence, enjoignit que la maison séquestrée continuerait à l'être pendant trente jours encore; que des mesures prophylactiques et désinfectantes seraient mises en pratique dans cet intervalle, et que, quant au reste du village, il serait considéré en libre pratique, ce qui eut effectivement lieu sans autre accident.

L'existence de la peste n'y a été constatée par aucun médecin : nous sommes néanmoins portés à croire que cette maladie y avait réellement sévi. Mais ce qu'il y a de plus essentiel à noter ici, c'est que, dans le fond de l'Asie, des villageois qui sont bien loin d'avoir une idée des controverses médicales, se soumettent spontanément à la quarantaine par la connaissance qu'ils ont acquise à leurs dépens et de la contagion et des moyens de s'en préserver. C'est là surtout la raison pour laquelle nous avons pensé devoir faire figurer dans cet exposé la peste d'Asha.

PESTE A BORD DES PYROSCAPHES HADJI-BABA ET COMTE KOLOWRAT, ARRIVÉS A SMYRNE, EN 1840 ET 1841.

Suléïman éfendi, directeur de l'Office Sanitaire de Smyrne, dans son rapport du 9 mai 1840, annonça à l'Intendance générale que le pyroscaphe égyptien le *Hadji-Baba* était arrivé le 8 du même mois dans ce port, provenant de la Syrie, après avoir passé à Alexandrie sans y communiquer, et ayant 326 passagers à bord. Le capitaine avait déclaré que tout le personnel du pyroscaphe se portait bien; mais le 9, à cinq heures du matin,

il informa l'Office de Santé que le nommé David, passager du bord, âgé d'une vaingtaine d'années, y était mort dans la nuit. Cet homme provenait de Jaffa, et se rendait à Constantinople.

M. Icard, médecin sanitaire de la ville de Smyrne, examina le cadavre sur lequel il découvrit tous les signes caractéristiques de la peste qui venait d'enlever David. Ce cas se passa sans autre accident parmi les passagers qui avaient été transférés au lazaret.

Le 19 mai 1841, le pyroscaphe le *Comte Kolowrat*, de la compagnie du Lloyd autrichien, provenant de Beyrouth, arriva à Smyrne, après cinq jours de traversée. Le capitaine ne fit pas mention de malades à l'Office de Santé, mais après quelques heures, il lui déclara qu'un militaire se trouvait indisposé à bord. Le mauvais temps ne permit pas que la visite médicale se fît le même jour; elle eut lieu le lendemain 20 mai. Ce malade visité par M. Edwards, médecin sanitaire de la ville, fit voir un gros bubon à l'aîne gauche et un charbon au bas de la jambe du même côté, et présenta tous les autres symptômes de la peste. Il fut également visité par le docteur Icard. L'isolement eut lieu tout de suite, et aucun autre accident n'éclata parmi le reste des passagers.

Des cas semblables ont plus d'une fois amené les suites les plus fâcheuses.

C'est de la sorte qu'avant l'établissement des quarantaines, l'on a vu souvent en Turquie la peste s'introduire et se propager.

Tout en admettant que les influences météorologiques peuvent, dans certaines circonstances, suspendre l'action des contages, ne peut-on pas néanmoins croire que Smyrne a été, dans ces deux occasions, préservée de la peste par les mesures que l'on a prises aussitôt que la présence de cette maladie y a été constatée?

PESTE D'ERZEROUM, EN 1840.

Vers le milieu du mois d'août 1840, le médecin sanitaire à Erzeroum, M. Bruner, fut prévenu que la peste sévissait avec assez d'intensité aux villages d'Evrenli, de Nerdevan, de Yéni-Keui, de Schirmet et de Topal-Tschaouche, situés sur la rive gauche de l'Euphrate et distans de 6 à 10 heures d'Erzeroum.

Rendu de suite à Evrenli, ce médecin examina les corps de deux individus dont les signes extérieurs attestaient qu'ils avaient réellement succombé à la peste. Son diagnostic fut confirmé par la visite qu'il fit à trois malades sur lesquels il eut à constater les signes propres à la peste, tels que charbons, bubons, etc.

Il apprit en même temps que, dans le court espace de cinq jours, douze individus étaient morts avec des symptômes analogues.

S'étant rendu de là au village de Nerdévan, à une lieue et demie d'Evrenli, il y trouva quatre personnes mortes de peste, et huit affectées du même mal. Le caractère de la maladie régnante dans la province d'Erzeroum ayant été ainsi vérifié par lui, il se hâta de retourner à son poste, afin de se concerter avec le gouverneur de la ville sur les mesures à prendre. Deux compagnies de fantassins et une vingtaine de cavaliers furent mis à la disposition de l'Office Sanitaire d'Erzeroum, qui, par ce moyen, parvint à intercepter les communications entre la ville et les villages infectés. Défense fut faite également aux chefs de ces villages d'en laisser sortir personne, et de délivrer des passe-avant pour Erzeroum.

L'application de quelques mesures sanitaires à l'égard des villages pestiférés eut pour résultat, vers la fin du

mois d'août, la diminution de la peste qui, dans une autre circonstance, comme on le verra plus bas, envahit tour-à-tour Erzeroum et la province, par l'impossibilité de faire exécuter les mêmes précautions. Au commencement de septembre 1840, le directeur et le médecin de la quarantaine d'Erzeroum firent une tournée aux villages cités ci-dessus, ainsi qu'à ceux de Baschaout, Pertame et Chénis, où ils établirent des cordons sanitaires tenus par des soldats du 16me régiment de ligne.

Voici les observations qu'ils firent sur l'état sanitaire de ces villages.

Le jour de leur arrivée à Nerdévan, un homme y était mort de la peste, et un autre se trouvait atteint du même mal. La mortalité avait été, jusqu'alors, dans ce village, de 45 personnes, toutes victimes de ce fléau. Ce même jour, à Topal-Tschaouche, six individus avaient succombé à la peste; plusieurs étaient frappés de cette maladie, qui avait enlevé dans ce village 61 personnes.

A Schirmet, aucun décès n'avait eu lieu le jour de l'arrivée de ces officiers sanitaires; mais ils y trouvèrent quatre pestiférés, et apprirent que cinquante et un individus étaient déjà morts de la peste.

A Pertame, ils ne trouvèrent point de malades; à Evrenli, il n'y avait eu que deux personnes d'attaquées, et au village de Chénis, il n'y avait eu ni malades ni morts.

La statistique suivante de la mortalité occasionnée par la peste dans tous les lieux où elle régnait, et que M. Nicolas Massa, successeur de M. Bruner, fit parvenir à l'Intendance générale sous la date du 18 septembre 1840, montre évidemment que la constitution pestilentielle, à cette époque, avait acquis un haut degré d'acuité. En effet, sur soixante individus attaqués de peste, à Nerdévan, à peine put-on en compter trois en convalescence.

A Mamat, autre village infecté, sur trente pestiférés, deux seuls échappèrent à la mort, et à Yéni-Keui, un seul guérit sur vingt.

Dans le village de Schirmet, il n'existait d'autre habitant qu'un vieillard avec sa famille; ceux qui avaient survécu à la peste, s'étaient réfugiés dans les montagnes des environs, évitant ainsi une mort presque certaine. En un mot, peu de mois suffirent à ce fléau pour exercer, dans ces villages, les ravages les plus affreux auxquels ils auraient pu se soustraire, s'il avait été possible de mettre en pratique, assez à temps, les mesures reconnues efficaces dans de semblables circonstances. Qu'on ne s'étonne pas que cette peste ait causé une si grande mortalité, puisque ce ne fut qu'un mois après son début qu'on lui opposa des moyens propres à l'étouffer, parce que les imams et les chefs des lieux infectés cachaient la vérité, soit par préjugé, soit par la crainte même des restrictions sanitaires.

L'application de ces moyens, quoiqu'imparfaite, eut le succès désiré.

Le 27 septembre 1840, plus de peste qu'au seul village de Topal-Tschaouchie, à 12 lieues d'Erzeroum, village qui avait été cerné par un double cordon sanitaire et où tous les moyens propres à l'extinction du mal furent employés. Ces moyens produisirent leur effet : la peste cessa totalement au commencement d'octobre. La mortalité dans ce village de quarante maisons a été, pendant trois mois, de 133 individus des deux sexes, dont quatre enfants au-dessous de quatorze ans ; il serait donc mort plus de trois individus par maison. On remarquera, en outre, que quatre familles avaient été éteintes entièrement, aucun des membres qui les formaient n'ayant échappé à la maladie.

La peste avait été importée dans ces villages par des familles kurdes que la famine avait forcées de déser-

ter les districts de Mouche et de Karpout, en proie alors à la maladie. Les habitans de ces villages furent ainsi victimes de l'hospitalité accordée aux Kurdes malheureux qui avaient quitté leur pays, véritable théâtre de désolation. . . . .

Pendant que l'Intendance générale se félicitait de cet heureux résultat, elle est prévenue, par un rapport du même médecin, sous la date du 24 octobre 1840, que la peste venait d'éclater dans la ville d'Erzeroum, au khan dit de Masm-Oglou, sur quatre Persans, qui tous succombèrent en peu de jours. L'examen du cadavre de l'un d'eux, nommé Allahverdi, ne laissa aucun doute sur la nature de la maladie; il avait un charbon pestilentiel bien évident à l'épaule, et le nommé Achmet portait deux bubons à l'aîne gauche : en un mot, tout le cortége des symptômes de la maladie pestilentielle à laquelle il ne tarda pas à succomber, ainsi que deux autres Persans au service d'Allahverdi.

Cet évènement déplorable fut attribué au commerce que ces Persans faisaient avec les villages infectés de la province d'Erzeroum dans un temps où la peste n'y avait pas encore été découverte.

Les employés sanitaires d'Erzeroum éprouvèrent dans cette circonstance bien des difficultés pour mettre en œuvre les pratiques sanitaires. Néanmoins, à force de sollicitations et de remontrances aux autorités locales, ils obtinrent d'abord de faire inhumer, hors de l'enceinte de la ville, les Persans décédés, que leurs compatriotes voulaient, d'après leur coutume, transporter dans leur pays, et purent ensuite mettre en œuvre quelques mesures sanitaires. De cette manière, la peste s'arrêta, et pendant le reste de cette année, la ville d'Erzeroum en fut exempte.

La peste venait d'éclater, en même temps, dans deux autres villages près de celui de Ghiumruk, sur la fron-

tière de la Russie, non loin du pachalik de Kars. C'était à la fin d'octobre 1840. Le gouverneur-général de la Géorgie s'empressa d'envoyer à Ghiumruk un général de brigade à l'effet d'aviser à des mesures sanitaires contre la peste qui y avait éclaté ; et, de son côté, le pacha de Kars écrivait à celui d'Erzeroum qu'il avait pris des mesures propres à garantir son pachalik, qui le fut effectivement.

PESTE D'ERZEROUM, EN 1841.

Cependant, M. Massa, qui connaissait les localités et qui avait été témoin de la dévastation exercée par la peste, écrivait à l'Intendance générale, sous la date de février 1841, que cette maladie ferait probablement une nouvelle apparition aux approches de la belle saison, sur les lieux où elle avait régné naguères, parce qu'aucun assainissement n'y avait été effectué.

A la fin de juin 1841, des bruits ayant couru que la peste régnait dans le voisinage de la ville d'Erzeroum, M. Massa se rendit sur les lieux, et constata qu'elle sévissait dans sept villages distans chacun de 8 à 12 heures d'Erzeroum, avec une telle malignité, que toute atteinte était mortelle. Tous ces villages furent inspectés par le médecin qui, partout sous ses pas, ne trouva que la mort causée par la peste. La maladie débutait ordinairement par des frissons. Puis venaient le délire et l'assoupissement. Si quelquefois les malades parlaient, ce n'était que pour demander à boire. Les inflammations ganglionnaires des aisselles, des aînes, du cou, étaient très prononcées. Mais aucun bubon n'arrivait à la suppuration. Le corps était parsemé de pétéchies couleur foncée, principalement dans la région de l'épigastre.

Le malade était emporté par la violence du mal vers le troisième ou quatrième jour ; très-rarement il atteignait le septième.

Dans cet état de choses, le médecin d'Erzeroum fit tous ses efforts pour garantir cette ville et ses environs ; mais aucune des mesures sanitaires prescrite par la circonstance n'ayant pas pu être prise, et par-conséquent les lieux pestiférés n'ayant pas été cernés, la peste éclata bientôt dans Erzeroum et à Béyazid (1) où stationnait un bataillon de troupes régulières que la peste décimait.

Les représentations du médecin aux autorités locales pour l'exécution des pratiques sanitaires propres à arrêter les progrès de la peste, dès son début, furent infructueuses. On n'y fit rien pour la combattre ; on cachait même, avec beaucoup de soin, les décès pour les soustraire à la connaissance des officiers sanitaires, qui restèrent, tout le temps de la durée de cette peste, forcément spectateurs inactifs des ravages qu'elle causait.

Le Conseil Supérieur de Santé en prévint le gouvernement ottoman qui, dans sa sollicitude paternelle pour la conservation de ses sujets, s'empressa de faire parvenir des lettres vizirielles aux autorités d'Erzeroum ; ces ordres restèrent sans effet à cause de l'aveuglement de la population d'Erzeroum qui, ne voulant pas entendre parler de quarantaine, était sur le point de se révolter.

Il arriva alors ce que l'on devait prévoir. La peste fit des progrès, et le nombre de décès monta, à la fin de juillet, de 15 à 20 par jour dans cette ville, qui comptait environ soixante mille habitans. Plusieurs familles chrétiennes, effrayées des terribles effets de la

(1) Béyazid fait partie du pachalik d'Erzeroum, près la frontière de la Perse, à 50 lieues de cette dernière ville.

maladie, abandonnèrent leurs maisons, gagnèrent les montagnes, et se préservèrent ainsi de la contagion. Quelques familles turques suivirent cet exemple, fécond en bons résultats.

Le médecin fit comprendre au gouverneur de la ville l'avantage qu'il y aurait de mettre en quarantaine son palais. Aussi, bien qu'habité par 250 individus, il n'y eut qu'un seul domestique d'attaqué. Cet homme avait contracté la maladie pendant une course qu'il fit dans un village voisin. Après sa mort, sa chambre et ses hardes furent soigneusement désinfectées. Cet accident n'eut pas de suites fâcheuses.

Malgré ces exemples, la population, dans son ignorance, persistait à ne vouloir adopter aucune mesure prophylactique; aussi, depuis la fin de juillet jusqu'au mois de septembre, la mortalité devint graduellement plus considérable, et le chiffre des décès monta jusqu'à 220 par jour.

La peste régnait en même temps à Hassan-Kalé, ville située sur la route de la Perse, à six lieues d'Ezeroum. Elle sévissait avec intensité dans la ville de Kars et ses environs, circonstance qui engagea la Russie à frapper d'une double quarantaine portée à 56 jours les provenances des lieux infectés.

Cependant, vers la fin de septembre, le fléau commença à perdre de son intensité dans la ville d'Erzeroum.

La diminution de la maladie se fit principalement remarquer chez les Arméniens qui avaient fermé leur église pour éviter tout contact avec les suspects.

Le nombre des morts continua à diminuer dans cette ville, et il n'était plus dans le mois d'octobre que d'une cinquantaine de personnes par jour; mais la peste envahissait, à cette époque, les villes de Pének et d'Oltou, dépendances de la province d'Erzeroum, à une dis-

tance l'une de 28, et l'autre de 23 lieues du chef-lieu.

Au mois de novembre, on ne comptait plus qu'une trentaine de décès par jour dans la ville, où l'on eut à signaler une attaque suivie de plusieurs autres dans la maison du consul d'Angleterre, qui n'observait aucune espèce de quarantaine. Les relations entre ce consulat et celui de Russie n'ayant point été interrompues, un cas de peste éclata sur un domestique de ce dernier consulat. La peste allait toujours en décroissant dans Erzeroum, et l'état sanitaire de la province s'améliorait de jour en jour à l'exception d'Oltou et de Pének, où elle exerçait encore ses rigueurs. La fin de l'année 1841 fut une époque heureuse pour les habitans des lieux impitoyablement ravagés par la peste. La cessation totale de ce fléau, dans la ville d'Erzeroum, date du 26 décembre, jour où le dernier cas pestilentiel eut lieu sur la personne d'un certain Abdaraman-Oglou, garçon de 12 ans.

Enfin, vers la mi-janvier 1842, M. Massa annonçait à l'Intendance générale que la santé publique, dans le pachalik d'Erzeroum, était très satisfaisante. La peste que nous venons de décrire, a été la plus longue et la plus meurtrière de toutes celles qui se sont montrées en Turquie depuis l'établissement des quarantaines. En moins de six mois, elle envahit un rayon très étendu, et plus de 36,000 individus devinrent, dans ces malheureuses contrées, la proie du fléau dévastateur. (c.)

Parmi le grand nombre de faits observés durant la peste qui a eu lieu en 1841 dans la province d'Erzeroum, nous ne citerons que les suivants, qui nous paraissent assez concluans : ils démontrent assez bien l'existence de la contagion.

I.

Dans un village nommé Archin, deux Arméniens meurent de peste ; toutes les familles catholiques du village l'abandonnent aussitôt, et se réfugient sur les montagnes. Avant leur départ, ces Arméniens s'adressent à quelques Turcs du village pour faire enterrer les deux morts, moyennant une récompense. Sur leur refus, les Arméniens ont recours à l'imam du village de Buz, alors exempt de peste, à peu de distance d'Archin, et lui offrent deux vaches pour l'inhumation des deux décédés ; le marché est accepté, la proposition exécutée, mais l'imam qui avait enterré les deux cadavres, emporte leurs hardes chez lui, est de suite pris d'un fort mal de tête et présente bientôt tous les symptômes de la peste. Sa famille est composée de sa femme, de cinq enfants et d'un beau-frère, qui deviennent tous, dans l'intervalle de dix jours, victimes de l'imprudence de l'imam. Trente-sept autres personnes succombèrent aussi à la maladie, dans ce village.

II.

Deux charriots chargés de Kurdes fuyaient le village de Tachat, où existait la peste. Arrivés à celui de Ligia, où elle n'avait pas encore pénétré, un de ces Kurdes succomba à la peste. L'imam de ce village, nommé Ali éfendi, consent à enterrer le décédé moyennant la somme modique de 7 1/2 piastres. L'imam Ali ne tarda pas à sentir du malaise. C'étaient les préludes de la peste à laquelle il succomba le huitième jour. Ses enfants, un garçon et trois filles, meurent tous les qua-

tre de cette maladie. Cet accident occasionna la mort de trente-trois personnes dans Ligia.

III.

Dans le village d'Alladjiak, le nommé Méhémet se rendit à Erzeroum pour vendre un char de foin. Au moment de quitter cette ville pour retourner chez lui, il acheta au marché une veste qu'il endossa aussitôt. Arrivé au village que la peste n'avait pas encore envahi, il se sentit mal dans la soirée du même jour, et présenta bientôt les symptômes de la peste, qui l'emporta le quatrième jour. Son frère et sa mère le suivirent bientôt, frappés de la même maladie, ainsi que 47 autres personnes de ce village. Le médecin sanitaire d'Erzeroum tient le fait du père de Méhémet et de l'imam du village.



EXTRAITS

DE QUELQUES PIÈCES ENVOYÉES PAR LE PREMIER MÉDECIN SANITAIRE D'ALEXANDRIE, M. LE DOCTEUR FRANÇOIS GRASSI, EN 1841.

—

Ayant reçu du docteur Grassi, premier médecin et inspecteur près le Magistrat de Santé d'Alexandrie, quelques pièces intéressantes, nous avons cru devoir les mentionner ici en extraits, parce qu'elles renferment des faits importans qui parlent haut en faveur de la contagionabilité de la peste, et infirment fortement les assertions de ceux qui la combattent. Comme ce sont encore des résultats obtenus en Egypte par l'adoption des quarantaines, ces faits viennent naturellement à la suite de notre exposé historique. Le Magistrat sanitaire d'Alexandrie a pour principe de n'employer auprès des pestiférés que les seuls individus qui, ayant eu la peste, sont moins exposés à en être atteints une seconde fois. Un Maltais se présenta au commencement de l'année 1841 pour prendre service à l'hôpital, prétendant qu'en 1813 il avait eu la peste dans son pays. La cicatrice qu'il portait à l'aine droite et qu'il montra pour appuyer son assertion, le fit accepter. Peu de jours après, il mourut avec tous les symptômes de la peste.

Des 29 individus employés au service interne de l'hôpital, sept n'avaient pas eu cette maladie. Tous les sept en furent attaqués, et quatre succombèrent. Parmi

les portefaix chargés du transport des malades ou de la purification des effets contaminés, il en existait six, qui se trouvaient dans le même état que les sept derniers employés; la peste les frappa tous, et en emporta la moitié. Cette maladie fit encore beaucoup de victimes parmi les soldats chargés de garder les maisons compromises. Jamais le nombre des attaqués dans cette classe d'employés n'a été, ajoute M. le docteur Grassi, aussi considérable que cette année, et la raison de cette singularité vient encore à l'appui de la contagionabilité. Il paraît, en effet, que le corps des anciens gardiens ne suffisant pas, à cause des attaques répétées qui avaient lieu dans la ville, le Magistrat de Santé fut obligé de s'adresser à l'autorité locale pour en demander l'augmentation. Des soldats, peu faits à ce genre de service, furent mis à sa disposition, et ces infortunés, ignorant toute la valeur des précautions sanitaires, devinrent en partie victimes de leur inexpérience.

Ce qui s'est passé en dehors du lazaret dans les régimens qui étaient en garnison à Alexandrie, est bien plus intéressant, et infirme assez fortement la théorie des anti-contagionistes. Toutes les fois que les mesures quarantainaires ont été mises en usage, la peste a cessé; elle a, au contraire, exercé des ravages lorsque, par force majeure, aucune précaution n'a pu être prise.

Ainsi, le premier régiment de la garde arrive à Alexandrie, sans attaque de peste, au moment même où cette maladie sévissait dans la ville. L'entrée lui en est interdite, et il lui est ordonné d'aller camper immédiatement dans une vallée située à quelque distance de la ville, entre la porte de Rosette et celle de la Colonne. Un cordon est formé autour du point où ce régiment se trouve campé, une surveillance sévère est exercée sur ses mouvemens, et la peste le laisse intact.

Cependant, quelques soldats de ce régiment sont appelés pour affaires de service hors du cordon, et la maladie apparaît parmi eux; mais comme ceux-ci ne retournèrent pas auprès de leurs camarades, le régiment n'eut pas à en souffrir.

Des mesures semblables à celles qui viennent d'être mentionnées, prises à l'égard du bataillon dit *Maffrusa Zubbat*, composé, dans sa totalité, d'officiers et de sous-officiers, furent suivies du même succès: ce bataillon jouit, en effet, de la santé la plus satisfaisante, tandis que la peste produisait ses tristes effets sur les petits corps de sapeurs, du génie et des invalides qui n'avaient pas été soumis à la quarantaine. La maladie fit surtout de nombreuses victimes parmi ces derniers, qui avaient été chargés de la surveillance des maisons compromises.

Le second régiment de la garde, parti du Caire au moment où la peste venait d'y éclater, pour se rendre à Alexandrie, se vit atteint de la maladie pendant le voyage. Arrivé au lieu de sa destination, il campa dans un lieu salubre et battu des vents. La maladie continua néanmoins à le décimer. On fut dès-lors obligé de faire subir le *spoglio* à tous les soldats qui le composaient, de procéder à l'exacte purification de leurs effets, et de former autour d'eux un cordon sanitaire. La peste cessa, dès ce moment, dans ce régiment, bien qu'il eût été transféré, pour la facilité de l'opération du *spoglio*, dans un lieu bas et humide situé entre un cimetière dépourvu de murailles et un canal d'eaux stagnantes et corrompues. Quelques soldats qu'on fit sortir hors du cordon pour la corvée, et trois officiers qui le franchirent de nuit pour aller trouver leurs femmes, furent atteints de la peste, après la cessation de la maladie dans le régiment.

Lorsque la peste se manifesta à Alexandrie, le 3me

régiment de ligne était caserné hors de la ville, où la circulation d'un air pur n'était interceptée par aucun obstacle. Faute, cependant, d'empêcher les communications entre les habitans d'Alexandrie et ce régiment, la maladie ne tarda pas à l'atteindre. Cinq cas eurent lieu bientôt dans une seule chambrée. Quelques précautions furent prises, mais elles étaient incomplètes, et elles n'eurent aucun effet avantageux, ce qui fit prendre la décision de transférer le régiment sur un point différent de celui où il se trouvait caserné. Mais comme on transporta, en même temps, tous les effets des soldats sans leur faire, au préalable, aucune purification, on transféra aussi les germes pestilentiels, qui ne tardèrent pas à signaler leur présence par de nouvelles attaques. Là aussi, quelques moyens prophylactiques furent mis en usage, mais inutilement, à cause de leur insuffisance, et parce qu'on laissait les soldats continuer à communiquer avec leurs familles. Ces faits obligèrent le docteur Grassi d'aller lui-même effectuer une purification complète, et la peste cessa ses ravages du moment où les soldats abandonnèrent leurs effets et rompirent tout rapport avec leurs familles. Cent-cinquante individus furent chargés de garder les effets qui avaient été abandonnés par le régiment; plusieurs parmi eux furent attaqués, et le lieutenant-colonel qui les commandait, eut également la maladie.

Le douzième régiment de ligne fut très maltraité par la peste, tant qu'il resta à Alexandrie, dont le service intérieur lui était confié. Mais aussitôt qu'il fut remplacé dans ce service par la garde nationale, et qu'il eut rompu toute communication avec la ville, il ne présenta plus aucune nouvelle attaque. Quelques soldats de ce régiment laissés hors du cordon pour la corvée, ne jouirent pas du même avantage, la peste ayant continué à sévir parmi eux.

Les circonstances politiques obligèrent le 3me régiment d'artillerie à continuer son service dans les forts et les batteries qui sont placés entre Aboukir et Alexandrie. Aussi ce régiment fut un de ceux qui eurent le plus à souffrir des atteintes de la peste, bien qu'il fût le moins nombreux, et cela, parce qu'aucune mesure sanitaire ne put être prise à son égard.

Ce qu'on observa parmi les soldats de la marine et à l'arsenal, fut la répétition de tout ce qui vient d'être relaté. Tant que ces soldats communiquèrent librement avec la ville, la peste les décima ; elle cessa, au contraire, aussitôt qu'ils furent consignés dans les navires et qu'ils ne purent plus entretenir des relations avec leurs familles plus ou moins compromises. Ces résultats furent obtenus par la pratique des mesures quarantainaires et « en empêchant, dit le docteur Grassi, les communica» tions entre les soldats et leurs familles déjà infectées. » C'est là ce que j'ai fait aussi observer dans le rapport » que je rédigeai l'année dernière, lorsque je rappro» chai les accidens qui eurent lieu sur la flotte ottoma» ne, de ceux bien plus nombreux qui eurent lieu sur » la flotte égyptienne, parce que les soldats de celle-ci » avaient leurs familles, tandis que les autres se trou» vaient dans un cas tout contraire. »

L'arsenal ne fut mis en quarantaine que très-tard. Aussi l'on eut les plus grandes difficultés pour se rendre maître de la peste à laquelle on avait laissé le temps de se propager et de laisser de nombreux germes dans ce vaste établissement encombré d'ouvriers. Toutefois, le succès couronna là aussi les efforts du Magistat de Santé. On ne saurait, dit à ce propos M. Grassi, établir aucune comparaison entre la peste qui a eu lieu en 1835, pour son acuité, pour sa malignité, et pour la facilité avec laquelle elle se propageait, et celle que nous avons observée cette année (1841). A la pre-

mière époque, les ouvriers de l'arsenal étaient au nombre de six à sept mille. Mis en quarantaine à l'apparition des premiers accidens dans la ville, ces ouvriers n'eurent, parmi eux, pendant les sept mois de leur séquestration, que sept décédés sur lesquels on put concevoir quelques soupçons. Le nombre des ouvriers était, en 1841, réduit à moins de la moitié; cependant, cent-vingt-un furent envoyés au lazaret; sans compter ceux qui ont succombé à leur domicile. Ajoutez encore que toutes les fois qu'on a donné la libre pratique aux troupes de mer ou de terre avant que la peste eût complètement cessé en ville, des accidens ont été observés parmi eux, et voyez si les faits ne prouvent pas mes assertions, c'est-à-dire les résultats avantageux qu'on obtient par les quarantaines.

(Extrait du compte-rendu de la gestion de l'hôpital du lazaret d'Alexandrie dans l'année 1841.)

Le 15 février 1841, le docteur Grassi adressa, au Magistrat de Santé d'Alexandrie, un rapport sur quatre cas de peste observés dans la ville. Or, voici les faits intéressans qui résultent de cette pièce :

Le 20 janvier, on vient annoncer à l'Administration Sanitaire que le nommé Carmelo Randazzo, sujet sicilien, âgé de 48 ans, matelassier, venait de succomber à une maladie d'une très-courte durée. Le médecin sanitaire adjoint, envoyé pour visiter le cadavre, déclara, sur un examen superficiel, que cet individu n'avait pas succombé à la peste.

Persuadé, par cette déclaration, que ce ne fut pas cette maladie qui enleva Randazzo, le consul de Sicile suspecta quelque empoisonnement, vu la rapidité avec laquelle la mort avait eu lieu, et enjoignit au docteur Cugini de faire l'autopsie pour savoir à quoi s'en tenir définitivement. Le médecin procéda à l'ouverture du cadavre, ne trouva aucun signe qui confirmât ce soupçon, et

attribua la mort à une gastro-entérite, à cause des signes d'inflammation qu'il crut trouver dans les viscères abdominaux.

Deux jours après la mort de Randazzo, son fils unique offrit un charbon à la région fessière droite, un bubon à l'aîne du même côté, avec tous les symptômes généraux qui accompagnent la peste.

Le 25 janvier, cinq jours après avoir procédé à l'autopsie, le docteur Cugini était pris de frissons, de vomissemens, de céphalalgie et de douleurs lombaires. Il crut avoir affaire à une fièvre intermittente. Mais une pustule apparue sur les doigts de la main gauche, qui se rompit et présenta une escarre gangréneuse, un bubon à l'aisselle du même côté, une fièvre ardente, le délire, etc., ne laissèrent bientôt aucun doute sur la nature de la maladie : c'était la peste. Le 2 février, le nommé Lorenzo Delibò, qui avait aidé le docteur Cugini à faire la nécroscopie, tomba malade, et le lendemain, il offrit un charbon sur le doigt auriculaire de la main droite, accompagné des autres symptômes généraux de la peste; cet individu fut transporté au lazaret.

Nous devons noter ici, en passant, un phénomène particulier par sa singularité; c'est que Delibò, dont le métier était d'assister les pestiférés, avait eu la peste jusqu'à dix fois. Quatre fois le docteur Grassi fut appelé à constater sur cet individu la nature de la maladie, et il observa qu'elle s'était montrée sur lui d'un caractère tout-à-fait bénin. (b.)

En face de ces faits, le docteur Cugini reconnut l'erreur dans laquelle il était tombé lorsqu'il fit l'ouverture du cadavre, et il ne lui fut plus permis de douter que Randazzo ne fût mort de la peste. Suivant toutes les probabilités, cet individu l'avait contractée en manipulant quelque matelas qui n'avait pas été purifié lors de l'épidémie pestilentielle qui avait eu lieu à Alexandrie quel-

ques mois auparavant. C'est là l'idée exprimée par M. Grassi dans le rapport d'où ces faits sont extraits, et qui semble aussi la plus naturelle.

(Extrait du rapport sanitaire du docteur Grassi, en date du 15 février 1842.)

CHAPITRE III.

—

RÉFLEXIONS SUR LES PESTES QUI ONT EU LIEU DEPUIS LA CRÉATION DES QUARANTAINES EN TURQUIE.

Les pestes qui ont eu lieu en Turquie depuis la fondation des quarantaines, peuvent être considérées sous plusieurs aspects par rapport à la science. Mais le but que nous nous sommes proposé dans ce travail, nous oblige de ne les examiner que sous un point de vue : celui de rechercher l'influence que le régime sanitaire a exercée sur leur cessation. Démontrer que ce régime a été suivi de succès, c'est prouver la contagionabilité de la peste.

Rapprochons, en conséquence, les faits qui viennent d'être exposés, étudions le mode dont ils se sont présentés, ainsi que les circonstances au milieu desquelles ils ont eu lieu, et voyons quels en sont les résultats.

Le titre seul du chapitre précédent semblera au premier abord un argument contre la théorie des contagionistes. Il paraîtra, en effet, étonnant que la peste ait décimé un pays soumis au régime quarantainaire, et que cette maladie n'y ait point été étouffée à sa première apparition, malgré les efforts constans auxquels on s'est livré pour la combattre. Les ravages qu'elle a exercés dans l'Arménie turque, où, en moins de six mois, elle fit 36,000 victimes, fixeront surtout l'attention. Mais tout étonnement disparaîtra quand on songera que les

pratiques sanitaires dans un pays aussi étendu, peuplé de nations diverses imbues d'une foule de préjugés, n'étaient pas une chose aussi facile qu'on se le peut imaginer. Tout semblera naturel, et les insuccès mêmes seront considérés comme une conséquence nécessaire de l'état des choses, si l'ont tient compte des circonstances politiques de la Turquie, et des guerres auxquelles elle était en proie dans le temps même où le Conseil de Santé de Constantinople était chargé d'organiser les quarantaines. On a vu plus d'une fois la peste s'introduire en Europe, malgré la constante surveillance d'un personnel sanitaire très-expérimenté. La peste de Malte, en 1813, celle de la Dalmatie, en 1815, celle de Noja, dans le royaume de Naples, en 1816, celle d'Odessa, en 1837 et 1838, en sont de frappans exemples.

Ce qui s'est passé dans des pays où les quarantaines existent depuis si long-temps et où elles se trouvent dans un état propre à leur faire produire les résultats les plus heureux, a pu également avoir lieu dans l'empire ottoman. Car, si elles sont florissantes dans les premiers, en Turquie elles datent depuis peu, et y ont rencontré des obstacles sans nombre, qu'elles ont surmontés en grande partie aujourd'hui, mais qu'il n'était pas possible de vaincre à la fois. Le peu de mots que nous avons dit plus haut à ce sujet *(voir le coup-d'œil historique)*, suffisent pour en donner une idée. Du reste, alors même que les mesures sanitaires eussent été appliquées avec facilité, et qu'elles eussent suffi pour empêcher la peste d'être importée en Turquie, cette maladie pouvait encore y apparaître sans infirmer en rien l'efficacité que nous attribuons aux quarantaines. Expliquons ce fait qui n'a rien de paradoxal.

Pour peu qu'on soit versé dans les matières sanitaires, on ne saurait méconnaître l'importance de l'assainissement, et l'on conçoit parfaitement que si cette opération

n'a pas pu être pratiquée dans une localité où la peste a sévi, on ne saurait jamais se reposer entièrement sur les mesures quarantainaires proprement dites. Celles-ci ne font qu'empêcher le transport de la maladie d'un pays dans un autre ; elles ne peuvent rien sur les germes latens qu'elle laisse partout où elle a régné, et qui n'attendent que le concours de certaines conditions, malheureusement inappréciables dans l'état actuel de nos connaissances, pour se manifester.

Or, tenter l'assainissement dans les villes de la Turquie qui avaient été le théâtre de la peste avant l'établissement des quarantaines, était le comble de l'imprudence. Il se serait élevé une telle opposition au sujet de cette mesure, que l'existence de cette nouvelle institution aurait pu être gravement compromise. Tout donc faisait une loi impérieuse de ne pas recourir à ce moyen malgré son importance. En conséquence, les germes de la peste pouvaient exister encore dans plus d'un point de l'empire ottoman, et il n'est nullement extraordinaire que la peste ait apparu par intervalles dans certaines localités, malgré tout ce que l'on tentait d'efforts pour la combattre partout où elle se montrait.

Si la peste s'est donc manifestée en Turquie depuis l'établissement des quarantaines, on ne saurait s'en prévaloir pour dénier à cette maladie ses propriétés contagieuses. Car, en définitive, d'une part, le système sanitaire n'avait pas pu alors être organisé comme il aurait dû l'être, et de l'autre, il avait été impossible d'effectuer l'importante opération de l'assainissement.

Il y a plus : en cherchant à remonter aux causes qui ont donné lieu à l'apparition de la maladie, en étudiant la manière dont les choses se sont passées, il est facile de voir que tout vient à l'appui de la contagionabilité, et de trouver de nombreux argumens en faveur de ceux qui la soutiennent. Que l'on compare ce qui a eu lieu

dans la ville d'Erzeroum, en 1840, avec ce qui y a été observé un an plus tard, et l'on s'assurera facilement de la vérité de cette assertion. En 1840, plusieurs villages situés à quelques heures de la ville d'Erzeroum sont envahis par la peste, qui y règne avec une grande intensité, et se manifeste même dans la ville, où cependant elle ne fait que quatre victimes. C'est encore dans plusieurs villages près d'Erzeroum que la maladie apparaît en 1841; mais cette fois elle agit avec une toute autre violence, et ne se limite plus dans un petit rayon. Se propageant successivement à Bayazid, Kini, Mouche, Kars, etc., etc., elle s'étend dans toute la province, exerce d'affreux ravages dans la ville d'Erzeroum, et en moins de six mois, elle fait dans ces contrées jusqu'à 36,000 victimes. Or, en 1840, l'Office Sanitaire de la ville d'Erzeroum, averti trop tard pour arrêter facilement la la peste dans les villages où elle avait paru, a pu néanmoins prendre quelques mesures propres à mettre cette ville à l'abri de la contagion; et si le cordon sanitaire établi pour empêcher les communications des lieux compromis avec le reste de la province, ne fut pas assez bien gardé pour empêcher la maladie d'atteindre, à cette époque, quatre commerçants de Perse qui se trouvaient dans la ville, la quarantaine imposée aux individus qui avaient eu avec ces Persans des rapports directs, la purification de leurs effets et des maisons où ils étaient tombés malades, empêchèrent la propagation du mal. En 1841, la peste débute également dans quelques villages; mais, cette fois, par une très regrettable fatalité, l'autorité locale ne veut pas même consentir à ordonner l'exécution des moyens mis en usage l'année précédente. Le conseil municipal d'Erzeroum reste sourd aux sollicitations et aux remontrances des employés sanitaires; il leur refuse opiniâtrement son concours, et par son aveugle obstination, devient la cause des plus grands

malheurs. Les habitans de cette contrée, moins effrayés des ravages que la peste pouvait faire sur eux, que des sacrifices qu'une police sanitaire rigoureuse devait leur imposer, manifestèrent une vive opposition, et ne sachant pas apprécier la valeur des quarantaines, ils devinrent, en grande partie, victimes de leur ignorance et de leur aveuglement. Et qu'on n'objecte pas que si, en 1840, la peste n'a pas occasionné les désastres qui eurent lieu en 1841, c'est parce que les conditions qui favorisent sa propagation, n'existaient pas au même degré dans les deux époques, ou parce que quelque circonstance qui existait dans un cas, ne s'était plus présentée dans l'autre. L'objection ne serait pas solidement fondée. En 1840, comme en 1841, la peste a éclaté dans le pachalik d'Erzeroum. A ces deux époques, plusieurs villages, à quelques heures du chef-lieu de ce pachalik, sont le théâtre de cette maladie. Aux deux époques, celle-ci éclate pendant l'été, offre un très haut degré d'intensité, et donne lieu à une effrayante mortalité. Ainsi donc, point de différence sous aucun rapport : la localité que la maladie atteint d'abord, la saison où elle apparaît, l'intensité avec laquelle elle se présente, sont absolument les mêmes. Mais en 1840, quelques mesures quarantainaires peuvent être adoptées ; la maladie s'arrête sur les points même où elle a fait sa première apparition. L'année suivante, l'Office Sanitaire ne peut pas agir : le fléau s'étend des villages dans les villes, atteint le chef-lieu même de la province, et répand au loin la mort et la désolation. A quoi peut-on raisonnablement attribuer des résultats si opposés, si ce n'est aux mesures qui ont été prises dans un cas, et qui ne l'ont pas été dans l'autre. Ce qui s'est donc passé dans la province d'Erzeroum, confirme la contagionabilité de la manière la plus évidente. Si, maintenant, on entre dans les détails de l'épidémie de 1841, que de nouvelles preuves ne trouve-

t-on pas pour étayer la théorie des contagionistes ! Tandis que la peste règne avec une violence peu commune et fait mourir jusqu'à cent-cinquante individus par jour, tous ceux qui interrompent les communications avec les pestiférés et les personnes directement compromises, se mettent à l'abri des atteintes du mal. C'est ainsi que plusieurs familles chrétiennes, avec des idées plus nettes sur la contagion que les Turcs, effrayées des décès journaliers qu'elles voyaient, se sauvent dans des campagnes isolées, et se trouvent épargnées. Quelques Turcs même que les résultats favorables de cette conduite engagent à l'imiter, abandonnent Erzeroum, et jouissent également du même avantage.

On dira peut-être que ce fait ne prouve rien en faveur de la contagion, parce que ces individus, en fuyant dans les campagnes, se sont soustraits aux causes endémiques qui existaient dans la ville; et qu'en s'éloignant du foyer d'action de ces causes, ils devaient échapper nécessairement aux atteintes de la maladie qu'elles produisaient. Mais nous ferons remarquer qui si tant est que la peste soit due à des causes endémiques, elles devaient, à cette époque, exister sur tous les points de la province, au sein des villes comme dans les villages, puisque la maladie ravageait alors l'Arménie turque dans presque toute son étendue. Nous ferons observer quelque chose de plus : c'est que les mesures quarantainaires ont produit des résultats satisfaisans jusque dans la ville même d'Erzeroum où la théorie des anti-contagionistes voyait à tort l'endémicité de la peste. En effet, le gouverneur d'Erzeroum se décida, d'après les conseils du médecin sanitaire, à soumettre sa maison à la quarantaine et à interrompre toute communication avec le dehors. De deux cent cinquante individus qui composaient sa maison et qui subirent avec lui la quarantaine pendant toute la durée de l'épidémie, un seul

fut atteint de la peste, et par les mesures efficaces prises immédiatement, cet accident n'eut aucune suite fâcheuse pour le personnel de la maison du gouverneur. Le contraire eut lieu dans la maison du consul anglais qui, ne croyant pas à la contagionabilité, vit plusieurs de ses gens enlevés par la peste. C'est encore dans la ville même d'Erzeroum que la peste perdit de son intensité, chez les Arméniens, d'une manière remarquable, du moment où ils jugèrent à propos de fermer leur église dans le but d'éviter les communications des masses, et de mettre ainsi un frein à la propagation de la maladie. En résumé donc, dans la ville d'Erzeroum, où la peste a sévi avec une si effroyable intensité, l'isolement auquel quelques habitans se sont individuellement condamnés, a été suivi de quelque succès. D'où l'on peut conclure que si les mesures conseillées par les contagionistes y avaient pu être pratiquées, on n'aurait pas eu à déplorer tant d'infortunes.

Si, du reste, les faits qui viennent d'être rappelés, ne donnent pas droit à penser qu'effectivement les quarantaines auraient pu empêcher la dévastation d'Erzeroum, les avantages obtenus partout où il a été possible aux employés sanitaires d'agir avec quelque activité, confirmeraient cette assertion. Ainsi, la peste est importée à Silistrie en 1838; le médecin qui y est envoyé pour arrêter les progrès du mal, peu soucieux de remplir sa mission, lui laisse le champ libre pendant un an et demi. Son inaction donne lieu à sa destitution. L'activité et le zèle de son remplaçant, M. Wagner, produisent en trois mois les résultats les plus heureux, et la peste cesse entièrement à Silistrie, pour n'y plus reparaître. C'est ainsi encore que la maladie, qui avait régné à Choumla pendant trois années consécutives, à quelques rémissions près, est étouffée aussitôt qu'un Office Sanitaire y est établi, et cet effet est obtenu

dans le court espace de deux mois. La peste se communique de Choumla à la ville de Varna, où, combattue par les mêmes moyens usités partout où elle apparaît, elle ne fait que fort peu de victimes. Trois individus n'en auraient même pas été atteints, suivant toutes les probabilités, si la mort rapide de l'enfant de Dimitraki Tschorbadgi eût réveillé les soupçons de M. Panà, et si ce médecin eût eu la prudence de soumettre à une quarantaine d'observation la maison où ce décès avait eu lieu après une maladie qui n'avait pas duré au-delà de vingt-quatre heures. A Tschouria, petit village à quelques lieues de Philippopolis, la peste régnait sporadiquement depuis environ trois années. De temps à autre, elle augmentait, et elle devint tellement violente en 1839, qu'elle enleva 159 individus sur 173 qui composaient ce village. Malgré l'intensité avec laquelle elle s'était présentée, elle céda facilement aux moyens quarantainaires pratiqués par le médecin sanitaire de Philippopolis; et depuis, elle n'y reparut plus. A peu près à la même époque, la peste éclate dans Philippopolis.

L'Office Sanitaire, immédiatement averti de cet évènement, se hâta de faire sortir hors de la ville les individus compromis, et le mal en resta là. Cet office peut d'autant plus se faire honneur du succès, que quelques-uns de ces individus eurent la peste pendant qu'ils purgeaient leur quarantaine. Si ces précautions n'eussent point été prises, grâce à la présence, à Philippopolis, d'un bureau sanitaire, qui peut savoir où les choses se seraient arrêtées, et si dans cette ville l'on n'aurait pas vu se répéter ce qui s'était passé à Erzeroum ? Par les mêmes moyens la peste est étouffée à Enis, village situé à dix-huit heures de Sparta, dans les environs de Samsoun, et enfin à Girli-bey, village dans le district d'Aïdin. Autre remarque : l'Autriche est limitrophe de la Turquie d'Europe, dont elle n'est sépa-

rée que par le Danube ; malgré ce voisinage, la peste, qui ravageait celle-ci jusqu'à ces dernières années, a presque toujours respecté la première. Le cordon sanitaire que l'Autriche a établi, rend compte de cette différence.

Cette mesure salutaire a été également employée en Turquie, et a produit des résultats tout aussi avantageux. Plus d'une fois la maladie a été cernée et étouffée sur les points mêmes où elle s'était manifestée. C'est là ce qui a eu lieu à Varna, à Itghelmès, à Philippopolis, et tandis que la peste se signale par la dévastation à Erzeroum, la province de Trébisonde, qui lui est contiguë, s'en trouve exemptée, grâce à la surveillance exercée par les employés de son Office sur le mouvement des voyageurs qui venaient tous les jours des lieux compromis.

Ces observations sont à nos yeux plus que suffisantes pour prouver que les quarantaines ont produit en Turquie l'effet qu'on en attendait, et il serait superflu d'insister davantage.

En conséquence, nous nous contenterons de rappeler seulement que le navire pestiféré de Yazidji-Oglou communiqua la peste d'abord à Itghelmès, où la maladie, facilement étouffée dans son principe, se réveilla par suite d'un défaut de surveillance, pour être définitivement éteinte alors qu'elle s'annonçait avec le plus de violence ; qu'elle fut apportée à Constantinople par deux navires différens ; qu'elle y fit quatre victimes parmi les employés du lazaret de cette ville, preuve manifeste que les conditions favorables à son développement y existaient à cette époque ; qu'elle franchit l'enceinte même où l'on voulait l'anéantir ; et qu'enfin elle se borna à une seule attaque dans la ville, grâce aux précautions prises par les moines au milieu desquels elle apparut, et, d'autre part, à l'activité avec laquelle se comporta le Conseil de Santé au milieu de ces graves circonstances.

Par le fait même de sa nature, toute maladie contagieuse, une fois qu'elle s'est manifestée au milieu d'une famille, se borne rarement au premier individu qu'elle a atteint. Les soins réclamés par le malade, l'intérêt qui lui est porté, l'inquiétude que son état inspire, favorisent la transmission du mal parmi les membres de cette famille. Les rapports de parenté, d'amitié ou de convenance, sont encore autant de circonstances qui contribuent à la répandre. Aussitôt donc qu'une maladie de ce genre apparaît dans une maison, elle doit, généralement parlant, se répéter d'abord sur les personnes qui l'habitent, et ensuite sur celles qui la fréquentent plus ou moins assidûment.

C'est ce qui est arrivé partout où la peste s'est montrée et où nous avons pu être au courant des détails de l'épidémie. On peut s'en assurer facilement en jetant un coup-d'œil sur l'exposé qui précède ce chapitre. Ainsi, le médecin sanitaire de Choumla, M. Galizia, dans les premiers cas de peste qu'il fut appelé à observer, vit trois enfans issus des mêmes parens et habitant la même maison, attaqués de peste, et dans les différens autres accidens qu'il constata depuis, presque toujours la maladie attaquait plusieurs individus dans la même maison. Pendant cette épidémie, elle atteignit seulement les Bulgares, et ce fait doit s'expliquer, comme nous l'avons déjà fait observer, par les communications qu'entretenaient des gens appartenant à la même nation et ayant la même religion. Une remarque semblable a été déjà faite pour l'épidémie de Varna. A Philippopolis, la peste se manifeste dans deux maisons voisines l'une de l'autre, et se transmet à trois individus qui durent, à cause de leurs rapports avec les pestiférés, aller avec eux hors de la ville purger leur quarantaine. A Constantinople, l'aubergiste du lazaret

perd dans un court espace de temps ses deux enfans attaqués de peste l'un après l'autre.

C'est sur quatre commerçants de Perse que cette maladie éclate à Erzeroum en 1840, et à Itghelmès, le second individu qu'elle atteint, est le prêtre qui assiste la jeune fille, première victime de la peste dans ce bourg.

Des faits consignés dans le chapitre précédent et des observations dont nous avons cru devoir les accompagner dans celui-ci, il resulte évidemment;

1° Que si la peste s'est manifestée en Turquie après l'établissement des quarantaines, il le faut attribuer, d'une part, à l'imperfection de leur organisation d'alors, et, d'autre part, à ce qu'on n'avait pas pu mettre à exécution l'importante mesure de l'assainissement;

2° Que les mesures quarantainaires, bien qu'incomplètes, ont arrêté, en 1840, les progrès de la peste dans le pachalik d'Erzeroum;

3° Que, par contre, en 1841, aucune mesure de ce genre n'ayant pu être prise, la peste a exercée dans ce pachalik les plus affreux ravages;

4° Que, néanmoins, pendant cette peste, les individus qui ont pu prendre quelques précautions sanitaires, ont joui d'une certaine immunité;

5° Que dans quelques localités de la Turquie où la peste existait depuis un certaine époque, et affectait la forme sporadique, elle a été étouffée facilement depuis que des Offices Sanitaires y ont été établis;

6° Que lorsque la maladie a apparu dans les villes où des Offices de ce genre existaient et y ont pu agir, elle a été arrêtée à peu de frais et sans se propager hors du lieu où elle s'est manifestée;

7° Enfin, que dans les maisons où elle a paru, elle s'est rarement bornée à atteindre un seul individu.

La conséquence obligée de ce qui précède, vient ma-

nifestement confirmer la théorie des contagionistes. Car, ce n'est qu'en admettant la contagionabilité de la peste, que l'on peut se rendre compte d'une manière satisfaisante de tout ce qui s'est passé en Turquie depuis l'établissement des quarantaines. Chercher à s'expliquer autrement les faits divers qui viennent d'être passé en revue, c'est se jeter dans un cahos inextricable et torturer la vérité.

La doctrine de l'endémicité ne peut donner les raisons pour lesquelles la peste, qui n'a sévi, en 1840, que dans quelques villages du pachalik d'Erzeroum, a, au contraire, envahi, en 1841, l'Arménie toute entière. Elle n'explique pas davantage ce qui a eu lieu à Silistrie, Choumla, Varna, etc. Elle est dans l'impossibilité de donner une interprétation, même spécieuse, aux circonstances diverses observées pendant les pestes de ces villes, et reste, en un mot, muette devant tout ce qui a eu lieu dans l'empire ottoman depuis que les quarantaines y existent. En accordant, par contre, à la peste la propriété de se transmettre par contact, on s'explique une foule de faits qui semblent inexplicables; on voit les mesures conseillées par les contagionistes être évidemment suivies des effets qu'ils en attendent, et ils ont conséquemment droit de croire et d'admettre que leur théorie est fondée, et qu'ils ont la vérité de leur côté.

On ne pourra certainement pas refuser au régime sanitaire de la Turquie l'influence que nous lui reconnaissons dans la cessation de la peste. Nous ne croyons pas non plus qu'on veuille soutenir que cet effet puisse être attribué à toute autre cause qu'aux mesures quarantainaires, ni penser que ce soit là un résultat de simple coïncidence. Une pareille opinion n'aurait de la valeur qu'autant qu'il serait d'abord démontré que partout où la peste a paru, elle a parcouru les trois stades qui s'observent dans toutes les maladies épidémiques. Et c'est là précisément

ce qui n'a pas eu lieu. A Choumla, à Varna, à Philippopolis, à Itghelmès, la peste a été arrêtée pendant sa première période. Les effets que nous attribuons aux quarantaines de la Turquie, sont donc fondés, bien établis; elles ont produit des avantages incontestables, dont elles peuvent se glorifier à juste titre.

L'influence bienfaisante du régime sanitaire sur les pestes observées en Turquie est d'autant plus manifeste, que tout récemment encore il a produit en Egypte des effets absolument analogues. Dans cette contrée, regardée comme le berceau de la peste, les quarantaines ont été également suivies de succès. Les renseignemens que nous devons à la complaisance du docteur Grassi, nous en offrent une preuve, et nous fournissent en même temps une raison de plus pour croire qu'en réalité, les résultats obtenus en Turquie ne sont pas dus au hasard, mais bien aux efforts de son administration sanitaire. D'après ses renseignemens, il résulte que lorsqu'une quarantaine rigoureuse a été imposée aux divers régimens qui se trouvaient à Alexandrie en 1841, les soldats dont ils étaient formés, se sont toujours trouvés à l'abri des atteintes de la peste, et que si, au contraire, elle en a décimé quelques-uns, c'est, ou parce que les circonstances n'ont pas permis de prendre à leur égard des mesures efficaces, ou parce que l'exécution en avait été incomplète. Ainsi, le premier régiment de la garde resta intact, parce qu'au moment où il arriva à Alexandrie, on eut le soin de l'empêcher de communiquer avec la ville compromise, et qu'à cet effet, on entoura d'un cordon sanitaire le lieu qui lui fut désigné pour son campement. — La même mesure, prise à l'égard du régiment dit de *Maffrusa Zabbat*, fut suivie du même succès. Par contre, les régimens qui ne purent pas être soumis aux mêmes précautions, furent attaqués par la peste, et n'en furent délivrés que lorsqu'ils purent

faire usage des mesures de purification et d'isolement. Le troisième et le treizième régiment de ligne, et le second de la garde, en offrent de remarquables exemples. — Et chose digne d'être notée, lorsque ce dernier arriva à Alexandrie, il comptait déjà quelques pestiférés dans ses rangs. Malgré l'heureuse position qu'il occupa, il continua à être ravagé par la peste. Transféré dans un lieu bas et insalubre, entre un cimetière ouvert et un canal d'eaux croupissantes, pour se soumettre plus facilement au *spoglio*, il fut délivré de la peste aussitôt que cette opération fut effectuée et qu'on procéda à l'exacte purification de tous les effets qui lui appartenaient. C'est là, certainement, un fait qui combat bien fortement l'hypothèse de l'endémicité. Le douzième régiment de ligne, en proie à la peste tant qu'il resta chargé du service d'Alexandrie, la vit cesser aussitôt qu'il fut remplacé dans ce service par la garde nationale, et qu'il put interrompre les communications avec la ville. Si le troisième régiment d'artillerie souffre plus que tout autre, et présente, malgré le petit nombre de soldats qui le composent, un chiffre de pestiférés proportionnellement plus considérable, c'est parce que les circonstances politiques empêchent qu'il soit pris, à son égard, aucune mesure sanitaire. Mais tandis que quelques régimens jouissent, grâce aux quarantaines, d'une parfaite immunité, et que quelques autres s'affranchissent de la peste à mesure qu'ils se soumettent aux précautions voulues, des soldats qui en font partie et qui, soit pour affaires de service, soit pour tout autre motif, se séparent de leurs compagnons, deviennent les victimes du fléau. Trois officiers du second régiment de la garde, après que la peste eut cessé dans ce corps dont ils faisaient partie, le quittent clandestinement de nuit pour aller trouver leurs femmes, et payent leur imprudence de la vie. La peste apparaît également sur quelques soldats

qu'on en retira pour la corvée. Quelques autres appartenant au douzième régiment de ligne, laissés hors du cordon, éprouvèrent également les tristes effets de cette maladie. Il en fut de même pour les soldats du premier régiment de la garde, qui en furent retirés pour les exigences du service, et pour les cent cinquante individus du 3me régiment de ligne commis à la garde des effets infectés de leurs camarades. Nous avons fait remarquer que la peste se bornait rarement à atteindre un seul individu dans la même maison, et que les personnes qui en sont immédiatement atteintes, sont celles qui ont eu les premiers rapports avec le pestiféré : M. Grassi nous en fournit un nouveau témoignage. Qu'on lise ce qu'il relate sur la mort de Carmelo Randazzo et sur les suites qu'une erreur de diagnostic a entraînées, et il sera facile de s'en convaincre. Randazzo succombe à la peste, et son fils peu après; le médecin qui procède à l'ouverture du cadavre, l'individu qui assiste le médecin dans cette opération, tombent malades avec des symptômes qui ne laissent aucun doute sur la nature de la maladie. Ce fait confirme ce qui a été observé pendant les pestes de la Turquie, et c'est pour cela qu'il nous a paru devoir être noté comme une preuve de la contagion de la peste.

Voilà donc qu'en Egypte, aussi bien qu'en Turquie, les quarantaines comptent des succès, puisque là, comme ici, elles ont triomphé de la peste partout où on lui a opposé leurs armes. Néanmoins, si le régime sanitaire à échoué dans plus d'une circonstance, il le faut attribuer à l'état d'imperfection où il était.

Les contagionistes trouvent donc, dans ce qui s'est passé en Turquie depuis que les quarantaines existent, de nouvelles preuves en faveur de leur théorie, et sont d'autant plus fondés à la soutenir, qu'ils peuvent s'appuyer même sur les quelques insuccès qui y ont

été observés. Car, ainsi qu'on l'a déjà noté, plus d'un fait, au milieu même de ces insuccès, confirme leur manière de voir.

Terminons en faisant remarquer que le mode toujours constant dont les faits se présentent en Europe, en Asie et en Afrique, que les effets toujours les mêmes observés dans ces continens si différens entr'eux, et que l'époque déjà assez reculée depuis laquelle ces effets se présentent, sont autant de raisons qui prouvent que la peste est une maladie essentiellement contagieuse.

CHAPITRE IV.

INEFFICACITÉ DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE POUR LA CESSATION DE LA PESTE.

Sans nier les faits nombreux que nous venons de citer dans l'historique précédent, et qui, s'étant passés sous les yeux d'un peuple entier, ne sauraient être révoqués en doute par l'esprit même le plus sceptique, l'on fera peut-être une objection qui peut présenter quelque apparence de raison. Dans tous les Offices sanitaires de la Turquie, dira-t-on, il existe des médecins auxquels les réglemens font un devoir, dans les lieux placés sous leur juridiction, de mettre en usage les préceptes de l'hygiène publique. Si donc la peste a été étouffée sur tous les points où elle a éclaté, il le faut attribuer moins au système quarantainaire, qu'à l'hygiène, qui a opéré en Turquie pour la peste ce qu'elle a produit pour le scorbut en France, pour le typhus dans plus d'une armée, pour la lèpre dans l'Europe entière, etc.

L'objection paraît spécieuse au premier abord, si, en effet, les intentions de ceux qui se trouvent à la tête de l'administration sanitaire avaient pu être strictement suivies. Par malheur, il n'en est pas ainsi, et, malgré toutes les bonnes dispositions des médecins placés dans les provinces, ce qui a pu être effectué, à cet égard, a si peu d'importance, qu'on ne saurait le mettre un instant en ligne de compte. Les efforts aux-

quels ils doivent journellement se livrer pour habituer les populations à un système qui exige toutes sortes de sacrifices et de restrictions, et dont les avantages ne peuvent être immédiatement appréciés, sont immenses et incessans. Constamment occupés des exigences du service difficile dont ils se trouvent plus spécialement chargés, il leur est impossible de mettre activement la main à une œuvre contre laquelle il s'élève une foule d'invincibles obstacles. A Constantinople même, centre du gouvernement, et où la civilisation est beaucoup plus avancée, l'on ne pourra pas probablement de longtemps s'occuper de l'hygiène publique, quelque désir dont on soit d'ailleurs animé, et dans cette capitale, personne ne saurait se dissimuler que tout est encore à faire sur cet important sujet.

Ainsi, les effets avantageux obtenus jusqu'à présent ne doivent pas être attribués à l'assainissement des villes de la Turquie et à l'élargissement des rues de ces villes, à la surveillance exercée sur la nature des comestibles exposés dans les marchés, à la formation de places qui facilitent la circulation de l'air, à un système d'inhumation mieux entendu, au dessèchement des marais, etc.; mais bien à la seule introduction des lois quarantainaires. Rompre toute communication entre les individus sains et ceux qui ont été atteints de la peste; cerner immédiatement les localités où elle a éclaté, afin d'empêcher les rapports directs de ces localités avec celles qu'elle épargnait; purifier les objets du malade propres à communiquer la maladie; suivre, en un mot, tous les préceptes que la théorie de la contagion a consacrés : voilà ce qui a été pratiqué en Turquie depuis huit ans, et c'est à ces seuls moyens qu'il faut faire honneur de ce que l'on y a obtenu. En conséquence, quelle conclusion peut-on tirer de cette observation, si ce n'est que la théorie de la contagiona-

bilité est fondée sur la vérité, puisque l'événement est venu encore ici lui prêter un nouvel appui.

Bien plus, l'observation démontre qu'avec les règles seules de l'hygiène publique, l'on ne saurait arrêter les ravages de la peste. Par conséquent, lors même que l'on aurait pu faire usage en Turquie des moyens indiqués par l'hygiène, il ne lui faudrait pas attribuer la moindre influence sur la cessation de la peste.

Il est, en ce pays, certaines localités tellement situées et dont le climat est si heureux, qu'elles seraient regardées, pour ainsi dire, avec envie même par les pays les plus civilisés de l'Europe où l'hygiène publique a atteint à son apogée. Eh bien! malgré leur situation avantageuse, elles n'ont pas été épargnées par la peste, et plus d'une fois, elle y a exercé d'affreux ravages, pendant qu'elle épargnait des pays très-insalubres et où l'hygiène publique était totalement négligée. En exemple, l'on peut citer particulièrement l'île de Rhôdes. La beauté de ce climat est devenue, pour ainsi dire, proverbiale. « Rhôdes, dit un voyageur distingué, est la rose de l'Ar» chipel. Jetée vers la grande mer, comme une fleur » détachée du rivage, Rhôdes touche presque aux belles » montagnes de la Cilicie et s'avance dans les flots... Son » climat, tiède en hiver, rafraîchi pendant l'été par des » brises régulières, son ciel si pur et si brillant en font » aujourd'hui, comme autrefois, le plus délicieux séjour.. » Jamais, disaient les Grecs des temps passés, un jour » ne finit à Rhôdes sans y voir le soleil. » Cet heureux pays est un de ceux où l'homme a obtenu le privilége de jouir d'une santé robuste et de prolonger son existence au-delà du terme ordinaire. Au rapport de ceux qui ont visité cette île, les centenaires sont loin d'être rares, et la vieillesse paraît en grande partie exempte des maux qui l'assiègent communément. Les conditions hygiéniques de ce beau pays ne laissent donc rien à désirer, et

s'il était vrai que l'hygiène exerçât sur la cessation de la peste l'influence que les non-contagionistes se plaisent à lui attribuer, cette maladie se serait éteinte dans les ports de Rhôdes sitôt arrivée, grâce à l'heureuse situation de cette île et à la salubrité de son climat.

Il n'en est rien cependant, et pour ne parler que de ce qui s'est passé dans ces dernières années, sur une population de 28 à 30,000 individus, 2,000 en 1830 et 3,200 en 1837 ont succombé aux atteintes de la peste, importée, dans la première époque, de Constantinople, et dans la seconde, d'Alexandrie! En 1841, un passager provenant d'Alexandrie a été reçu dans le lazaret de Rhôdes, où il ne tarda pas à succomber à la peste dont il était atteint. Les mesures sanitaires, usitées en pareille circonstance, y furent déployées immédiatement; le mal en resta là, et le pays fut garanti des conséquences fâcheuses qui auraient pu s'en suivre, faute de précautions.

Ainsi donc, on peut assurer que si la peste n'a pas sévi en Turquie depuis bientôt cinq ans avec la violence qui lui était ordinaire, il le faut attribuer à la seule adoption des quarantaines. Dans ces résultats, l'on ne saurait invoquer l'hygiène publique, qui concourt peu, ainsi qu'il vient d'être démontré, à enrayer la marche de la peste, une fois que cette terrible maladie s'est introduite dans un pays.

Ce qui a été observé en Turquie dans ces dernières années, n'a fait que confirmer ce que l'on a déjà vu en Europe depuis l'organisation de la police sanitaire; savoir, que les seuls lazarets ont arrêté et étouffé la peste. Car, si les progrès de l'hygiène publique ont été immenses dans quelques pays de ce continent, il ne faut pas se méprendre à cet égard : ainsi que nous l'avons déjà dit, quelque salubre que soit une contrée, elle ne saurait jamais se soustraire à l'action

du contage pestilentiel, une fois que ce contage y serait introduit et y aurait trouvé les conditions de son développement; et *vice-versa*, l'on peut ajouter qu'il existe actuellement en Europe plus d'un lieu dont les conditions hygiéniques sont absolument dans l'état où elles se trouvaient avant l'établissement des quarantaines, et cependant la peste ne s'y manifeste pas. Que si la peste a reparu à de rares intervalles dans ce continent, ç'a été toujours sur le littoral et sur les points de ce littoral qui se trouvent en relations directes avec les contrées où, faute de mesures sanitaires, cette maladie a existé. La raison est facile à comprendre, mais seulement pour ceux qui n'observent pas les choses avec des idées préconçues et qui cherchent à donner aux faits l'interprétation la plus logique et la plus naturelle.

Quelques-uns veulent, à toute force, attribuer la peste à des causes endémiques. Leur fait-on observer que depuis l'établissement des lazarets en Europe, cette maladie est facilement arrêtée aussitôt qu'elle se manifeste, c'est, suivant eux, parce que les progrès de la civilisation en ont détruit les causes. Leur démontre-t-on que lorsque la peste apparaît sur ce continent, elle provient toujours des localités où la contagion, par défaut des mesures propres à la combattre, continue à sévir avec violence? Ce sont encore les causes endémiques qu'ils invoquent et qui, suivant eux, auraient agi sur les individus avant leur départ du foyer pestilentiel. Singuliers raisonnemens, que d'innombrables faits ont plus d'une fois victorieusement combattus, et dont les récentes observations, recueillies en Turquie, doivent faire, l'on peut espérer, justice! Quelle coïncidence que celle qui fait que les causes endémiques cessent d'elles-mêmes et comme par enchantement aussitôt que des administrations sanitaires

sont établies, même dans les pays les plus insalubres.

Est-il étonnant que ceux qui raisonnent ainsi, se perdent dans la recherche des causes qui produisent la peste sans s'apercevoir que ces causes, qu'ils croient avoir découvertes, existent en cent localités, plus actives que dans le Levant, sans cependant avoir jamais donné naissance à la maladie? Ils semblent oublier qu'il est sur le globe tout un continent qui n'a jamais connu la peste. Pourtant les conditions qui favorisent la production de cette maladie, suivant la théorie des anti-contagionistes, y existent à un si haut degré dans plusieurs parties de ce vaste continent, qu'elles en devraient faire comme un intarissable foyer pestilentiel. Il s'agit de l'Amérique : que de forêts, séjour d'un nombre infini d'animaux de toute sorte, ne s'y trouve-t-il pas? Que de marais à eaux stagnantes ne couvrent-ils pas sa surface? Que de fleuves ne la sillonnent-ils pas dans tous les sens? Le Mississipi, que l'on compare sous plus d'un rapport à l'Egypte, a son Delta. Là, il existe un fleuve immense qui, comme le Nil, déborde à des époques déterminées, et qui, en se retirant, comme lui, dans son lit, abandonne sur le sol qu'il a inondé les cadavres d'une foule d'animaux, que le soleil, aidé de l'humidité, ne tarde pas à décomposer. De ces matières putréfiées, il s'exhale des gaz, dont la nature ne peut qu'être identique à celle des miasmes que des conditions semblables produisent sur les bords du Nil; et cependant, au Mississipi la peste n'a jamais pris naissance. Dira-t-on que la putréfaction est autre en Amérique et autre en Europe, ou voudra-t-on avancer que les effets qu'elle produit varient suivant les localités où elle s'opère. Ce ne serait, certes, pas là suivre une logique bien rigoureuse, et autant vaudrait soutenir que le contage de la syphilis produit en Amérique la lèpre ou les scrofules.

Si donc la peste a été étouffée sur tous les points de la Turquie où le système sanitaire a été introduit, on ne saurait raisonnablement en faire honneur à l'hygiène publique : 1° Parce que les préceptes que cette science consacre, n'y ont pas été mis en usage pour les motifs qui ont été exposés plus haut;

2° Parce qu'on y a vu des pays qui, par la salubrité de leur climat et leur situation heureuse, devaient jouir d'une immunité absolue, si, en effet, la théorie des non-contagionistes était fondée, être cependant en proie à la peste, pendant que les pays les plus insalubres en étaient épargnés;

3° Parce qu'en Egypte il existe aujourd'hui des contrées qui ne voient jamais la peste, malgré l'état peu avancé de leur hygiène publique, qui est à peu près au point où elle était avant la fondation des quarantaines;

4° Parce que quand la peste paraît en Europe, elle ne se manifeste pas dans les lieux qui viennent d'être mentionnés, mais bien sur le littoral de ce continent qui est en relations fréquentes avec les pays où la maladie existe d'ordinaire;

5° Parce que sur plus d'un point de l'Amérique se trouvent réunies toutes les conditions qui, suivant l'assertion des anti-contagionistes, sont favorables à la production de la peste, et cependant la peste n'y a jamais paru.

En conséquence, le système quarantainaire seul a pu arrêter la peste en Turquie partout où il a été pratiqué, absolument comme il l'arrêta en Europe; donc (et la conclusion est de rigueur), la peste est contagieuse.

CHAPITRE V.

INDICATION DES ÉPOQUES PENDANT LESQUELLES L'ÉGYPTE A ÉTÉ EXEMPTE DE PESTE, SERVANT A COMBATTRE LA THÉORIE DE L'ENDÉMICITÉ.

Dans le chapitre précédent, il a été démontré que les règles de l'hygiène n'exercent aucune influence sur la cessation de la peste, et *vice-versá*; que le manque d'hygiène n'a jamais donné lieu au développement de cette maladie; qu'on l'a vue sévir dans les climats les plus sains, comme dans les pays les plus insalubres, et qu'enfin un système quarantainaire bien entendu peut seul en arrêter les progrès. D'où nous avons été portés à conclure que la peste ne doit point sa naissance aux causes endémiques.

Une preuve nouvelle, qui vient encore à l'appui de cette manière de voir, serait de rappeler ces causes et de jeter en même temps un coup-d'œil sur la liste chronologique des pestes qui ont affligé l'Egypte depuis un certain nombre d'années, en ayant soin de remarquer les intervalles qui les ont séparées et pendant lesquels cette maladie n'a pas donné le moindre signe de son existence. Cet examen fournirait de nouveaux argumens à la théorie de la contagionabilité, et les faits viendraient encore ici étayer le raisonnement. Ainsi que chacun le sait, nombreuses furent les hypothèses que l'on imagina pour s'expliquer les causes

efficientes de la peste. Le temps et l'expérience en ont fait raison, en venant démontrer l'existence d'un contage. Cependant les non-contagionistes, suivant une marche rétrograde, se proposent de les faire revivre et de résoudre par leur moyen la question en litige. Nous sommes donc obligés de les rapporter ici en quelques mots et sans faire de longues observations à leur sujet, persuadés que leur seul exposé suffira pour faire voir si elles peuvent être admises aujourd'hui dans la science, et si c'est avec quelques fondemens qu'on a cherché à les tirer de l'oubli où elles avaient été justement condamnées.

Tandis que les uns attribuent la peste aux changemens effectués dans les qualités sensibles de l'air atmosphérique, les autres accusent la corruption de cet air stagnant par une foule plus ou moins grande d'individus entassés dans les lieux resserrés ; ceux-ci trouvent dans l'évaporation des marais la cause productrice de la maladie ; suivant ceux-là, c'est l'atmosphère chargée d'exhalaisons de différens gaz et de certaines parcelles provenant des corps organisés en décomposition, qui l'occasionnent ; ici, se sont des exhalaisons d'une autre nature qu'on invoque, celles qui proviennent des corps minéraux ; là, c'est l'altération des terrains et des eaux. A entendre quelques-uns, les variations, la qualité et la quantité de la végétation influent singulièrement sur le développement de la peste ; quelques autres soutiennent que ce développement est dû à la quantité et à la qualité des alimens et des boissons dont les masses font usage, et à la proportion de la nourriture végétale et animale.

D'autres trouvent dans l'influence cosmique une explication satisfaisante de la production de la peste. Parlerons-nous du procédé chimico-animal du corps humain dans l'état morbide, qui a été signalé pour cet effet? de

la condition physico-nationale d'une société dans l'état de barbarie, de demi-barbarie, de dégradation, effet d'une extrême mollesse?

Rappellerons-nous qu'on s'est imaginé avoir résolu le problème en déclarant que la peste a été produite par les transmigrations des peuples et par le changement de climats; par l'amas des populations sur un point limité; par les maladies particulières qui règnent dans un pays donné; par le genre de vie, par la condition morale ou religieuse, par les lois, l'éducation ou les mœurs d'une nation? Citerons-nous aussi l'*ulcus gangrænosum* et la *synoque gangréneuse* de Borsieri, à qui l'on a aussi voulu faire jouer un grand rôle dans le sujet qui nous occupe? Ce serait fatiguer inutilement l'esprit sans aucun avantage, et tout ce qui vient d'être dit, est, ce nous semble, plus que suffisant pour faire voir combien peu toutes ces vaines hypothèses peuvent influer sur les progrès de la science, et si elles sont de nature à porter la moindre lumière dans la question.

Considérées d'une manière générale, ces hypothèses sont de deux espèces: les unes se réfèrent à des causes purement accidentelles; les autres, à des causes constantes, inhérentes aux lieux où la peste apparaît.

Les premières ne sauraient soutenir le moindre examen: car si la peste devait effectivement la naissance à des causes accidentelles, il est indubitable que l'action passagère de ces causes cessant, la peste cesserait également avec elles. Les choses ne se passent pas ainsi: pour ne citer qu'un exemple, est-ce que toutes les fois que la peste se manifeste en Egypte, on peut assurer qu'elle y a été développée par l'air stagnant dans des lieux resserrés et viciés par des individus qui auraient pu s'y trouver enfermés? Trouve-t-on toujours des causes semblables pour s'expliquer son apparition? Non, sans doute, et par ce seul fait, l'hypothèse qui attribue à ce genre

de causes la production de la peste, est erronée et ne saurait être un instant soutenue. Un raisonnement pareil, disons-le pour abréger, sapera toujours toutes les autres hypothèses du même ordre, sans aucune difficulté.

Quant à celles qui regardent la peste comme l'effet de certaines causes constantes existant dans les lieux où cette maladie éclate, elles constituent ce qu'on a appelé l'*endémicité*, et méritent quelque attention, moins à cause de leur valeur réelle, que par l'importance qu'on a voulu leur donner dans ces derniers temps.

Et d'abord, pour appuyer cette manière de voir, les non-contagionistes ont voulu comparer l'état passé de l'Egypte à celui où elle se trouve actuellement. Anciennement, sous la domination des Perses, comme sous le règne des Ptolémées, elle était exempte de peste. L'immunité dont jouissait cette contrée alors florissante, a été attribuée par les anti-contagionistes à la police sanitaire qui la régissait, aux nombreux canaux dont le Delta était surtout sillonné, et à une foule d'autres mesures hygiéniques, qui empêchaient les inondations périodiques du Nil de donner lieu aux exhalaisons putrides, qui sont aujourd'hui, suivant eux, le foyer permanent de la peste. Ce sont-là sans doute des raisons qui devaient rendre salubre le climat de l'Egypte. Mais peuvent-elles expliquer d'une manière satisfaisante pourquoi ce pays n'était pas alors en proie à la maladie? Nous ne le croyons pas, quand nous voyons que l'Egypte moderne, quoique annuellement infectée par les miasmes qui s'exhalent dans le Delta, n'est cependant pas tous les ans ravagée par la peste ; quand nous savons qu'il se passe même de longs intervalles pendant lesquels ce fléau ne se montre pas. Quoi qu'il en soit, la difficulté ou plutôt l'impossibilité qu'il y a à bien analyser les raisons qui ont accordé à l'Egypte, dans l'antiquité, le privilège

d'être exempte de la peste, rend cette recherche oiseuse, et il est bien plus philosophique d'étudier les faits tels qu'ils se présentent aujourd'hui, plutôt que d'aller exhumer des observations qui appartiennent à des époques trop reculées pour pouvoir être convenablement appréciées.

Si l'on observe donc ce qui a eu lieu depuis un certain nombre d'années en Egypte, on voit que la peste n'y existe pas constamment, et que cette maladie cesse même tout-à-fait dans cette contrée, ainsi que nous venons de le dire, pendant plusieurs années de suite. C'est ce dont on peut facilement s'assurer en jetant les yeux sur la liste chronologique qui se trouve ci-dessous et que l'un de nous (Monsieur A. Pezzoni) doit à la complaisance de feu M. Lavison, jadis vice-consul de Russie à Alexandrie. Dans cette liste, qui a été rédigée par un cheïck arabe sur les archives de la mosquée principale du Caire, il n'est fait mention que des localités où la peste a sévi et des époques pendant lesquelles cette maladie a régné. Quant à la mortalité qu'elle a occasionnée à ces différentes époques, il a été impossible de la déterminer, aucun document précis n'existant sur ce sujet.

NOTES DES PESTES

QUI ONT, A DIFFÉRENTES ÉPOQUES, AFFLIGÉ L'ÉGYPTE ET SURTOUT LE GRAND-CAIRE, SA CAPITALE, DEPUIS L'AN DE L'HÉGIRE 1107 JUSQU'A L'ANNÉE 1250 (AN DE J. C. 1695 A 1834), C'EST-A-DIRE DANS UNE PÉRIODE DE 148 ANS.

Hégire	An de J. C	
1107	1695	La peste se déclara dans la Haute-Egypte; sévit particulièrement dans la ville du Caire, à Boulak, à l'Ouest, et cessa après quatre mois de ravages.
1125	1712 1713	Cette maladie se manifesta dans les lieux dont il vient d'être parlé, en commençant d'abord dans la ville du Caire, régna à Alexandrie, et ne dura également que l'espace de quatre mois.
1130	1717 1718	Elle apparut dans la ville du Caire seulement, et ne présenta qu'une durée de deux mois.
1148	1735	La maladie apparut à la fois dans la ville du Caire, à Boulak, au Vieux-Caire et à l'ouest de l'Egypte, lieux qu'elle ravagea pendant quatre mois consécutifs.
1171	1757	Les mêmes villes furent envahies par la peste, qui s'étendit dans la partie occidendale de l'Egypte et dans la Haute-Egypte; pendant quatre mois, ces contrées en furent moissonnées.
1172	1758	Elle paraît, pendant deux mois, dans la seule ville du Caire, mais sans y faire de grands progrès.
1199	1784	Le contraire a lieu. Une peste violente se déclare à Alexandrie, se propage dans la ville du Vieux Caire et à l'ouest de l'Egypte. Sa durée n'alla pas au-delà de trois mois. C'est au commencement de l'année suivante qu'arriva en Egypte Hassan pacha Gésaïrly, Capitan-Pacha du Grand-Seigneur, pour se rendre maître de cette contrée, et la soumettre à la domination immédiate des Sultans.
1205	1790	Il régna dans la seule ville du Caire une violente peste qui dura quatre mois, et enleva le gouverneur du Caire, *Ismaïl bey El-Kébit*, ainsi que la plupart des Beys Mamelouks et une partie de leur suite.

Hégire	An de J. C.	
1208	1793	Il y eut une peste peu intense dans les seules villes de Boulak et d'Alexandrie, qui en furent délivées après deux mois.
1211	1796	Le Caire, Boulak et Alexandrie revirent la maladie, qui fut bénigne et cessa après 40 jours. Elle avait débuté dans cette dernière ville.
1213 1214	1798 1799	La maladie a continué au Caire, à Boulak et à Alexandrie, tant par terre que par mer. Cette peste a été peu meurtrière.
		Le 1er juillet 1788, l'armée française arriva en Egypte sous le commandement du général Napoléon Bonaparte.
1219	1804	Une peste légère apparaît dans la ville du Caire et dans celle de Rosette. C'est l'année suivante 1220 (5 juillet 1805) que Mohammed-Ali fut nommé Pacha d'Egypte.
1228	1812	Il se manifesta au Caire, à Boulak et à l'ouest de l'Egypte une peste peu intense, qui cessa après deux mois.
1229	1813	La peste, avec ce même caractère, se voit de nouveau dans ces localités, et se communique à Alexandrie. Deux mois après elle cesse.
1230	1814	Le Caire, Boulak et la partie occidentale de l'Egypte deviennent la proie d'une peste violente, qui n'alla pas néanmoins au-delà de 80 jours.
1231	1815	Peste légère pendant 60 jours au Caire, à Boulak et au Vieux-Caire.
1234	1818	Le Caire, le Vieux-Caire, Boulak, la partie occidentale de l'Egypte et Alexandrie deviennent, pendant 80 jours, la proie d'une peste des plus violentes.
1232	1823	Les mêmes villes sont décimées, pendant trois mois et demi, par la maladie, qui prend une intensité très grande.
1247	1831	L'Egypte est exempte de peste, mais elle est envahie par le *Choléra-Morbus*, qui, apparu d'abord dans le Hédjas, s'étend pendant les grandes chaleurs dans toute cette contrée, et n'épargne que quelques villages.
1250	1834	La peste se manifeste au Caire, à Boulak, au Vieux-Caire, dans l'ouest de l'Egypte et à Alexandrie, y règne pendant trois mois, à un très haut degré de violence, et se propage même jusque dans la Haute-Egypte.

A la fin de cette liste chronologique, on trouve la note suivante, que M. Lavison a rédigée sur les données qui lui ont été fournies par le Chéïk Ibrahim Bassi, d'Alexandrie.

« Il est à remarquer que les épidémies pestilentielles
» les plus intenses sont celles qui, commençant sourde-
» ment en Egypte pendant le mois de novembre, ont
» atteint leur plus haut degré vers la fin du mois de
» février ou pendant le mois suivant; et, par contre,
» celles qui n'ont pas présenté une très grande violence,
» se sont toujours manifestées dans le courant du mois
» de mars. Le mois de juin a souvent signalé la cessa-
» tion des unes et des autres.

» Le Comité consulaire de Santé qui s'est constitué en
» 1831 à Alexandrie, lors de l'apparition du choléra,
» n'a pu procurer quelques avantages aux populations
» de l'Egypte qu'en 1835, c'est-à-dire lorsque le laza-
» ret d'Alexandrie a été affecté à l'usage pour lequel il
» avait été établi, et qu'on y a, par conséquent, dirigé
» tous les individus qui se trouvaient compromis. Les
» mesures quarantainaires ont produit des résultats in-
» contestables, et les non-contagionistes de bonne foi
» ont dû renoncer à leurs théories, et rejeter l'opinion
» que la peste est endémique en Egypte. »

Quoi qu'il en soit de ces observations, il résulte que, dans une période de 139 années, il y a eu vingt-trois pestes en Egypte; que la peste ne s'est continuée que six fois seulement d'une année à l'autre (de 1171 à 1172, pendant 1213, 1214 et 1215, et pendant 1228, 1229, 1230 et 1231), et que dix-sept fois elle a présenté des interruptions dont le *minimum* a été de deux années (de 1211 à 1213) et le *maximum*, de vingt-sept (de 1172 à 1199), observation des plus saillantes et qui combat

bien fortement, suivant nous, la doctrine de l'endémicité.

Il n'est pas, en effet, besoin d'un grand effort d'esprit pour comprendre que, si la peste était réellement due à des causes endémiques, elle ne cesserait pas ainsi pendant de si longues périodes, pour reparaître après, lorsque le pays où elle sévit d'ordinaire et où elle offre de si longues interruptions, n'a pas subi le moindre changement qui puisse expliquer ce singulier phénomène. Admettra-t-on, par hazard, que si la peste cesse de se manifester dans une localité pendant un certain nombre d'années, c'est parce que l'endémicité qui la produit, y a aussi cessé? Mais alors on sera obligé de soutenir également, aussitôt que la maladie reparaît, que l'endémicité, qui avait disparu, renaît de rechef; singulière façon de raisonner, qui met ainsi gratuitement à la disposition des non-contagionistes la production et l'extinction des causes endémiques, dont ils se servent suivant leur besoin. Tout le monde sait, cependant, quelles révolutions sont nécessaires dans les localités où ces causes existent, pour en arrêter les effets morbifiques; tout le monde sait combien il appartient peu aux efforts humains d'en empêcher l'action. Aucune révolution, aucun changement politique n'a été opéré en Egypte; les conditions de cette contrée sont les mêmes depuis quelques siècles. Elles n'ont pas éprouvé la moindre modification, en sorte qu'on ne peut raisonnablement rien avancer sur la cessation ou la réapparition des causes endémiques : ce ne sont donc pas ces causes qui nous donneront le secret de la production de la peste.

Si, abstraction faite de l'Egypte, on considère l'Empire Ottoman dans toute son étendue, et si ce pays avait eu ses loïmographes comme l'Europe eut les siens à l'époque où elle était désolée par la peste, nul doute que nous aurions pu citer ici bien des villes et des localités

de la Turquie, qui eussent présenté des phénomènes semblables à ceux qui font l'objet principal de ce chapitre. Nous aurions vu en Turquie, comme en Egypte, la peste ravager et épargner tout-à-tour les mêmes lieux, sans que ceux-ci offrissent aucun état particulier qui pût expliquer ces alternatives de ravages et d'immunité. En étudiant, sous le même point de vue, les pestes qui ont autrefois décimé l'Europe, on remarque les mêmes faits. C'est toujours la peste qui sévit dans une localité, et qui y disparaît pendant un certain temps pour reparaître encore avec une acuité plus ou moins grande. En sorte que partout où l'on jette les yeux, on trouve constamment cette maladie avec ses intermissions et déposant de la manière la plus évidente contre la théorie de l'endémicité. A quoi donc doit-on attribuer sa production? C'est à un contage *sui generis*; car lui seul peut rendre compte de la manière la plus satisfaisante des phénomènes que la peste présente tous les jours aux yeux de l'observateur. L'existence de ce contage fait l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE VI.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'EXISTENCE DU CONTAGE PESTILENTIEL.

S'il est aisé de démontrer que l'application des simples règles de l'hygiène ne peut avoir et n'a jamais eu d'influence directe sur la cessation de la peste, et de faire voir jusqu'à l'évidence que les quarantaines seules jouissent de ce privilège, il n'est pas non plus difficile de répondre victorieusement à un fait qu'on a invoqué contre l'existence du *contage*, et qui, vu superficiellement, semblerait tendre effectivement à la combattre.

Supposé, a-t-on dit, que la police sanitaire puisse, théoriquement parlant, garantir de la peste; est-il possible, cependant, d'assurer que cette police soit si bien faite, que dans toute l'étendue de l'Europe il ne se soit jamais commis aucune contravention, et que ce que les contagionistes appellent germe pestilentiel, n'y ait été dans aucune circonstance clandestinement introduit? Nul doute que de semblables contraventions ont eu souvent lieu, et l'on peut citer plus d'une épidémie qui en a été la suite. Mais aussi faut-il reconnaître, pour parler avec franchise, que le contage pestilentiel a été maintes fois importé dans l'intérieur de l'Europe sans entrainer aucun effet fâcheux. Est-ce là, cependant, une objection sérieuse, qui infirme l'existence du contage, et ce qui se passe dans toutes les autres maladies qui se propagent de la même manière, n'est-il pas là

pour la réfuter ? Le virus de la variole, dont la vertu contagieuse n'est révoquée en doute par personne, agit-il avec la même énergie, en toute occasion, sur les masses, et, malgré son existence en Europe, s'ensuit-il qu'on y observe d'incessantes épidémies ? N'en peut-on pas dire autant de la scarlatine et de la rougeole ? Cependant, on ne s'est jamais basé sur cette observation pour nier la contagionabilité de ces maladies. L'on a même été obligé d'établir que, par l'effet de certaines conditions inappréciables dans l'état actuel de la science, les contages ne portent pas toujours. Eh bien ! cette loi, admise pour toutes les contagions, doit l'être aussi pour celle de la peste, et si l'on n'a jamais invoqué ce phénomène pour refuser à la variole, à la scarlatine ou à la rougeole la propriété qu'on leur attribue de pouvoir se communiquer par le contact, on n'aurait non plus aucun droit de s'en faire un arme contre ceux qui soutiennent que la peste se transmet par le même moyen. En suivant cette voie, les contagionistes sont certainement bien loin de forcer l'analogie ; ils ne font que lier naturellement un fait nouveau à ceux déjà admis, et contre la réalité desquels ils n'est permis à personne de s'élever aujourd'hui.

C'est encore par le même raisonnement que l'on peut répondre à un autre argument porté contre l'existence du *contage pestilentiel* et tiré de cette observation, que tous les individus qui se trouvent en rapports directs avec un pestiféré, ne contractent pas la maladie. Est-il dit, en effet, que, par cela seul qu'un maladie est contagieuse, tous ceux qui approchent d'une personne qui s'en trouve atteinte, doivent immanquablement la contracter, et ne voit-on pas le contraire tous les jours ? La variole a démontré à satiété que pour affecter un individu, elle doit rencontrer en lui certaines conditions, qui, pour ne pouvoir pas être déterminées à *priori*, n'en

existent pas moins ; qu'il faut, en un mot, la prédisposition ; sans cela, avec le triste privilège qu'elle possède de se transmettre par le contact, où en serait aujourd'hui l'espèce humaine ?

D'ailleurs, la nécessité de cette prédisposition n'est pas seulement reconnue pour les contagions, mais encore pour les maladies même les plus simples, et ce fait général que la pathologie admet pour les affections contagieuses et non-contagieuses, doit aussi exister pour la peste. En conséquence, on ne saurait raisonnablement nier qu'elle ne puisse pas se transmettre par le contact, parce qu'elle n'attaque pas absolument tous les individus qui, dans une localité où elle sévit, ne cherchent pas à se mettre à l'abri de ses atteintes. Ici l'objection n'est pas même spécieuse, et il suffit d'un moment de réflexion pour en comprendre toute la nullité. Il est digne de remarque que ce fait qui existe effectivement, peut avec la plus grande facilité être rétorqué contre ceux-là mêmes qui s'en servent pour combattre l'existence de la contagion. Car, s'il prouve quelque chose contre elle, il n'infirme pas moins toutes les autres hypothèses, quelles qu'elles puissent être, et par lesquelles on a cherché à expliquer les causes génératrices de la peste. En effet, si c'est à l'endémicité qu'on attribue cette maladie, les contagionistes demanderont pour quelle raison l'action de cette endémicité ne s'exerce pas indistinctement sur tous les individus qui se trouvent sous son influence. Si c'est à l'épidémicité, ils feront encore la même demande. Enfin si, partant de ce point, ils nient l'existence de ces causes, que pourront répondre leurs adversaires? Ils ne répondront rien, sans doute, et seront seulement forcés de reconnaître qu'il y a quelque chose d'oiseux à soulever des questions qui ne font qu'embarrasser le sujet, sans lu porter aucune lumière.

Comme le contage de la variole n'attaque donc pas toujours tous les individus qui s'exposent à ses atteintes, de même aussi celui de la peste n'agit pas indistinctement sur tous ceux qui s'y trouvent exposés, et ce dernier, comme encore le premier, ne manifeste pas toujours sa présence avec la même acuité dans les localités où il a l'habitude de sévir. Bien plus, en Egypte, comme dans toutes les villes de la Turquie les plus sujettes à être ravagées par la peste, on a vu parfois cette maladie cesser complètement pendant un laps de temps souvent assez considérable. Ce fait que l'expérience a plus d'une fois présenté, il ne s'agit pas de l'interpréter ici, mais de le noter en passant, parce qu'il s'élève fortement contre une explication que quelques médecins ont cherché à donner sur les causes qui engendrent la peste.

Procédant par la voie de l'analogie, ils ont vu dans la production de cette maladie un phénomène semblable à celui des fièvres périodiques, et de là ils ont été conduits à admettre l'existence de l'endémicité. Les exhalaisons des marais (causes endémiques) qui produisent ces fièvres, diminuent, disent-ils, et cessent pendant l'hiver, et la cessation des causes est suivie de la cessation des fièvres; il en est de même pour la peste. En effet, continuent-ils, les causes qui occasionnent cette maladie, ne pouvant en hiver agir efficacement sur l'organisme, la peste disparaît. Or, ces causes sont endémiques pour les fièvres périodiques; donc elles doivent indubitablement l'être aussi pour la peste. — S'il en était ainsi, pourquoi donc cette maladie ne se manifesterait-elle pas tous les ans, indistinctement, dans les pays qu'elle visite d'ordinaire, et pour quelle raison ces causes n'agissent-elles pas toujours au retour de la belle asaison? Pour ne citer que l'Egypte, trois, quatre, cinq ans et même plus se sont quelquefois écoulés, sans que la peste y ait donné le moindre signe de son existence,

fait évident qui donne le plus formel démenti à cette hypothèse.

Comment, en effet, peut-on répondre à cette solide objection? Sera-ce en rétorquant le raisonnement contre la théorie de la contagionabilité, et en demandant quelle cause a empêché le contage d'agir pendant ces longues périodes? Mais la réplique est facile. Les contagionistes n'auront qu'à poser une autre question. Ils n'auront qu'à demander à leurs adversaires, qui admettent le contage variolique, morbilleux, etc., pour quelle raison la variole, la scarlatine, la rougeole, cessent complètement quelquefois dans les pays mêmes qu'elles viennent d'envahir? Pourquoi ne présentent-elles pas toujours la même violence, et comment la science rend-elle compte actuellement des conditions qui font que ces maladies prennent tantôt la forme sporadique, tantôt la forme épidémique; qu'elles agissent tantôt avec bénignité, et tantôt avec violence; qu'elles prennent tantôt un aspect, et tantôt un autre; que, dans une circonstance, elles paraissent dans un parfait état de simplicité, et dans une autre, elles se compliquent avec les états pathologiques les plus divers?

Lorsque les anti-contagionistes voudront expliquer une partie de ces phénomènes, leurs adversaires, à leur tour, leur diront la cause pour laquelle le contage pestilentiel, livré à lui-même, sévit pendant quelques années dans un lieu, pour cesser tout-à-coup pendant de longs intervalles et reparaître ensuite.

On le voit donc, l'analogie a peu servi ici ceux qui combattent la doctrine de la contagionabilité, car cette analogie n'est qu'apparente, et pour peu qu'on approfondisse le sujet, on remarque facilement l'erreur de ceux qui l'invoquent en faveur de leur hypothèse. Non, la peste ne cesse pas par les mêmes causes qui font cesser les fièvres périodiques, et, par conséquent, ce n'est pas

à l'endémicité qu'il faut s'adresser pour trouver le secret de sa production. Il est, du reste, une autre observation faite depuis long-temps en Turquie, et qui combat fortement cette théorie, qui n'est, au bout du compte, que celle de l'endémicité. Tout le monde sait, dans le Levant, que les quarantaines particulières auxquelles se soumettaient spontanément, en temps de peste, quelques habitans de Constantinople, ont presque toujours été suivies de succès. -- Tout le monde sait que, dans la peste de 1812 qui enlevait jusqu'à 3,000 individus par jour, la colonie franque a été la partie de la population qui se trouva le plus épargnée par cette cruelle maladie, et cette observation a été constante dans toutes les autres constitutions pestilentielles qui ont eu lieu. Il fut toujours remarqué que, parmi eux, la mortalité a été proportionnellement moins considérable que chez les Turcs, les Juifs, les Arméniens et les Grecs, effet avantageux qu'on ne saurait attribuer qu'à la quarantaine à laquelle ils se soumettaient spontanément. Que si la maladie atteignait quelque individu parmi eux, cet individu était du nombre de ceux qui, faute de moyen d'existence, ne pouvaient pas interrompre les rapports que leur condition sociale les obligeait d'entretenir.

Ceux, au contraire, qui ont pu complètement s'isoler, ont toujours joui du privilége de voir leur maison respectée par la peste au milieu de la désolation qui régnait autour d'eux. Ce fait, si souvent et si constamment observé, que prouve-t-il, si ce n'est la contagion de la peste, et à quoi peut-il tendre, si ce n'est à venir à l'appui de ce qui s'est vu en Europe depuis environ trois siècles et de ce qui se voit actuellement en Turquie? Il infirme fortement, par contre, la théorie de l'endémicité, quelque forme qu'elle prenne, d'ailleurs, puisqu'il est bien évident que si la peste n'était pas contagieuse, et qu'elle dût sa genèse à des causes endémiques,

aucune quarantaine, quelque rigoureuse qu'elle pût être, n'aurait pu garantir les individus exposés à leur influence.

Ainsi donc, l'analogie ne sert pas bien, elle non plus, les anti-contagionistes, et l'observation des faits qui se sont passés partout où la peste s'est montrée, met à nu, de la manière la plus évidente, l'inconséquence de leurs raisonnemens. Devant ces faits, toute leur logique s'écroule d'elle-même, et aucune de leur théorie ne saurait tenir contre le plus léger examen.

C'est avec encore plus de bonheur que les contagionistes établissent le parallèle entre la peste et les autres maladies contagieuses. Ils en tirent un très-grand profit, et les corollaires qu'ils en déduisent sont tels, que leurs adversaires se voient obligés ou de nier les faits les plus clairs, ou de faire faute au plus vulgaire bon sens. Une foule d'observations sont venues démontrer aux médecins de tous les siècles que la variole, une fois développée chez un individu, jouissait de la propriété de se transmettre dans quelques circonstances à ceux qui pouvaient se trouver en rapports directs avec lui, et, bien que ces médecins ne pussent pas saisir, matériellement parlant, cette funeste propriété, ils furent obligés d'admettre, en jugeant des causes par les effets, l'existence d'un contage. Des faits semblables, mille et mille fois représentés, ont mis les contagionistes dans la nécessité de faire le même raisonnement, et d'accorder à la peste ce qui avait été accordé à la variole ; c'est-à-dire, la faculté de se communiquer par la voie du contact. Or, pour quelle raison cette manière de procéder, bonne et scientifique quand il s'agit d'une maladie, devient-elle fautive aussitôt qu'elle est appliquée à l'autre? Pourquoi cette hypothèse admise avec la plus grande facilité dans une circonstance, devient-elle, dans l'autre, le but d'attaques continuelles? Est-ce que l'expérience de plus

de trois siècles ne suffit pas pour la consacrer, ou bien l'opinion des hommes qui déclarent contagieuse la petite vérole, grave et digne de considération dans ce cas, perd tout son poids quand il est question du contage de la peste? Cependant, les faits qui prouvent l'existence de celui-ci, ne sont ni moins nombreux, ni d'une nature autre que ceux qu'on invoque dans la variole. On ne saurait, s'écrient quelques-uns, supposer l'existence d'un être dont on ne peut pas prouver physiquement l'existence, et ceux qui réclament ainsi, savent néanmoins parfaitement que ce n'est point par des moyens physiques que l'on a démontré celle du contage variolique ou morbilleux, et que l'analyse du chimiste n'a pas encore fait saisir la différence qui existe entre le pus du bubon syphilitique et celui qu'une simple inflammation du tissu cellulaire peut produire. Ils le savent, et ils n'élèvent aucun doute sur la réalité de ces contages; ils ne se font aucun scrupule de les regarder comme existant effectivement; ils trouvent philosophique le mode dont on a procédé pour en établir l'existence: tout, par contre, leur devient suspect aussitôt qu'il est question de la peste. Quand il s'agit de l'existence de son contage, les observations invoquées à l'appui ne sont ni exactes, ni recueillies avec soin; tous ceux qui les leur présentent, ne méritent aucune foi; les raisonnemens qui l'établissent, n'ont rien de scientifique.

Cependant, pour le répéter, l'on ne fait, pour la peste, que ce qui a été déjà fait pour la petite vérole, et la voie que l'on a suivie pour remonter à la cause de la première, a été tracée par ceux qui sont déjà parvenus à trouver la cause de la seconde. Bien plus, la variole a présenté un autre phénomène qui lui est commun avec la peste, et qui a été reconnu en celle-ci, comme en celle-là, par le même procédé, celui de la simple observation. C'est, en effet, l'observation qui a démontré que, dans la variole, la

maladie peut-être transmise à un individu sain, non seulement immédiatement par celui qui s'en trouverait affecté, mais encore médiatement par des objets d'une certaine nature, qui auraient servi à ce dernier. C'est aussi l'observation que les contagionistes appellent à leur appui, quand ils accordent à la peste la même propriété. Qu'y a-t-il donc d'étrange ou d'absurde dans cette assertion? Qu'y a-t-il de si peu scientifique? Dans les deux cas, l'observation est le point de départ; dans les deux cas, le raisonnement sert de guide pour arriver au but, et s'il existe quelque chose de singulier, c'est, non pas que la peste qui présente tant d'analogies avec la variole, lui ressemble encore sous ce rapport, mais qu'il y ait des hommes qui ferment les yeux de plein gré, pour ne les pas saisir.

Cela est si vrai, que devant cet amas immense d'observations offertes par le hazard, ou que la science a recueillies et qui appellent, pour ainsi dire, par elles-mêmes, la conviction, les anti-contagionistes ne cessent de demander de nouveaux faits, et de se perdre en vains efforts pour résoudre une question qui devrait déjà, depuis long-temps, n'être plus élevée. Ils veulent des faits irrécusables, des faits parlants, et quand on leur cite l'expérience de quatre siècles, quand on leur rappelle ce qui s'est passé en Europe avant et après l'établissement de la police sanitaire, quand on leur parle de ce qni a été vu en Turquie et de ce qui s'y voit encore, en un mot, quand on leur présente ce qu'ils réclament, ils balancent, ils hésitent, et poussent le scepticisme jusque dans ses dernières limites. Lorsqu'on voit le doute porté aussi loin, l'on est obligé d'avouer que si tous les points des connaissances humaines avaient été traités comme la contagionabilité pestilentielle, la science n'aurait pas été possible, et après tant de travaux, d'observations et de raisonnemens, l'on se serait trouvé encore

aujourd'hui plongé dans l'obscurité la plus profonde.

Cependant, les anti-contagionistes qui se montrent si subtils et si sceptiques pour tout ce qui peut être avancé par leurs adversaires, sont loin d'apporter le même esprit de doute et de réserve quand il s'agit du moindre fait qui semble parler en leur faveur. Aussi, une foule d'observations qu'ils relatent, sont mal exposées, sans précision et bien autrement entachées des défauts qu'ils prétendent trouver chez celles invoquées comme prouvant l'existence du contage pestilentiel. Et la preuve, c'est l'inutilité des efforts qu'ils font pour porter atteinte à une manière de voir que partage la majorité des savans.

Il le faut avouer : les faits qu'ils émettent, doivent être bien peu probants, et bien faibles les raisonnemens dont ils cherchent à les étayer, s'ils n'ont pas encore pu modifier l'opinion générale à cet égard, et obligé les gouvernemens à reconnaître la vérité de leur doctrine, qui a pour conséquence naturelle l'abolition du système quarantainaire. Par contre, la théorie des contagionistes et les observations qui l'appuyent, ont probablement une bien grande valeur, et s'approchent pour beaucoup de la réalité, puisque toute l'Europe persiste à la partager, et que malgré les nombreux ouvrages qui cherchent à infirmer l'existence du contage pestilentiel, on n'ose pas encore, non pas supprimer entièrement les quarantaines, mais leur faire subir même la plus légère modification. Néanmoins, la police sanitaire lèse, au plus haut degré, et les intérêts généraux et les intérêts particuliers par les frais considérables dont elle grève le fisc, par les sacrifices qu'elle coûte au commerce, par les entraves qu'elle lui impose, et par la gène qu'elle apporte aux relations internationales ; considération digne de remarque et qui doit être d'une très-grande importance dans le débat.

Il semble, au surplus, que les non-contagionistes, tout en niant opiniâtrement l'existence du contage pestilentiel, et tout en entassant raisonnement sur raisonnement et théorie sur théorie pour se rendre compte de la genèse de la peste, ne comptent pas beaucoup sur la force de leurs armes, et n'ont même pas grande foi en leurs opinions, puisqu'ils ne cessent de proposer des expériences directes. Ils voudraient les entreprendre là où n'existeraient pas ces causes, qui, suivant eux, donnent lieu au développement de la maladie, et observer les suites de cette opération, qui, seules, pourraient, toujours suivant eux, éclairer la question débattue depuis si long-temps : comme si le hazard n'avait jamais fourni ce fait ! Comme si cette expérience ne s'était pas présenté mille et mille fois d'elle-même, non seulement dans les lieux où la peste sévit d'habitude, mais encore dans l'enceinte de ces lazarets que la doctrine de la contagion a créés, et qui, depuis plusieurs siècles, garantissent l'Europe d'une des plus cruelles maladies que l'on connaisse ! Deux employés du lazaret de Constantinople ont été attaqués de peste, ainsi qu'il a été dit plus haut, pour avoir eu des communications directes avec les pestiférés que le navire de Yazidji-Oglou a amenés dans cette ville.

Or, n'est-ce pas là, en dernière analyse, l'expérience demandée par les anti-contagionistes, et le hazard n'a-t-il pas, dans cette circonstance, merveilleusement servi la doctrine de leurs adversaires? Ces deux individus ne venaient pas de l'Egypte; ils n'y avaient même jamais mis le pied, en sorte que l'on ne saurait soutenir que s'ils ont été atteints de peste à Constantinople, c'est pour avoir été exposés depuis peu à l'influence des causes qui la produisent. D'autre part, depuis plus de trois ans, la capitale n'avait pas vu de peste, et à moins d'admettre que les causes endémiques ont commencé à se faire sen-

tir avec l'arrivée du navire de Yazidji-Oglou, et qu'elles ont perdu leur activité un mois après, on ne saurait s'expliquer le fait. Mais de bonne foi, est-il bien philosophique de supposer de pareilles coïncidences ?

Certes, il n'est pas besoin d'un grand effort de réflexion pour le sentir et pour comprendre combien un fait de cette nature, et qui n'est qu'une très minime partie de tout ce qui vient à l'appui de la théorie de la contagion, bat en brèche les argumens de ceux qui la combattent.

Dira-t-on que l'on met sur le compte des anti-contagionistes des hypothèses semblables pour le seul plaisir de les faire gratuitement tomber dans l'absurde ? Soutiendra-t-on que l'air atmosphérique, infecté par la présence des malades et inspiré par les deux individus qui les soignaient, a donné lieu au développement de la maladie ?

Mais l'observation de ce qui s'est encore passé à la même époque dans le lazaret de Constantinople, est là pour répondre à cette objection. Le fils et la fille de l'aubergiste de cet établissement ont tous deux succombé à la peste. Et cependant, ces individus n'avaient eu aucun rapport avec les pestiférés. Les gardes attachés au service de ces derniers et qui, seuls, se rendaient à la boutique de l'aubergiste pour faire l'achat des objets nécessaires aux malades qu'ils surveillaient, furent ceux qui transmirent le contage pour n'avoir pas malheureusement suivi (nous en avons la certitude) les précautions prescrites.

Voilà donc, en petit, clairement établie, l'expérience si désirée par les non-contagionistes. Le fait vient-il à leur appui ? Il n'est pas permis de le croire. Dans cette circonstance, comme dans toutes les autres de ce genre, ni l'hypothèse des causes endémiques, ni aucune autre théorie ne saurait donner une interprétation satisfai-

sante et rationnelle, tandis que la doctrine de l'existence d'un contage rend compte de tout parfaitement.

Les contagionistes aussi demandent des expériences. Ils en sentent parfaitement la nécessité ; mais ils diffèrent avec leurs adversaires sur un point capital ; c'est qu'en recourant à cette voie, ils veulent, non pas appuyer et éprouver une doctrine sur la réalité de laquelle ils n'élèvent aucun doute, mais bien en agrandir le domaine au profit de la science et de l'humanité.

C'est, sans doute, après l'observation de faits semblables à ceux qui viennent d'être mentionnés, qu'on a jeté les fondemens du système quarantainaire. Faisons remarquer, de plus, que la certitude des avantages que ce système allait procurer à la santé publique, a pu seule faire passer outre sur les préjudices qu'il devait causer au commerce et aux intérêts matériels de ceux qui s'y seraient soumis les premiers.

La république de Venise essaya, la première, comme on le sait, ce système, et son exemple ne tarda pas à être suivi successivement par les autres Etats de l'Europe. Or, pour s'expliquer raisonnablement l'établissement d'un régime aussi gênant que celui des quarantaines et qui n'a pas été imposé par la force des armes, il faut admettre de deux choses l'une : ou que les résultats les plus féconds en ont signalé les premières tentatives, et ont obligé toute l'Europe à l'adopter ; ou bien qu'aux époques différentes de son adoption, les diverses nations de ce continent étaient régies et conduites par des hommes qui avaient reçu en partage le plus déplorable esprit d'inconséquence et de légèreté. Il est inutile de faire voir que la première supposition vient à l'appui de la contagionabilité. Quant à la seconde, peut-elle être réellement admise, et en l'admettant, ne fait-on pas preuve d'une bien condamnable injustice envers la mémoire de ceux qui ont vécu dans les siècles précédens? Sans

doute, les nouvelles lumières que le cours du temps a apportées dans les sciences humaines, manquaient alors. Mais l'on ne saurait nier qu'à toutes les époques, ont paru et brillé des esprits observateurs, qui, par leurs efforts, ont mis l'humanité dans la voie de progrès qu'elle parcourt si heureusement aujourd'hui. On ne saurait non plus croire qu'à l'âge actuel seulement a été réservé la gloire d'observer avec précision, de raisonner avec logique, de travailler avec succès.

C'est donc d'après des résultats désirables et précis que les premiers magistrats de santé ont été institués et qu'a été fondé le système sanitaire. Si, depuis, l'on n'a pas touché aux principes de ce système, si on l'a laissé à peu près tel qu'il a été formulé dès sa création, c'est sans doute parce que des observations nouvelles ont confirmé les résultats obtenus, et l'expérience est venue, pour ainsi dire, corroborer l'expérience. La question était assez riche de faits pour qu'il fût possible de s'imaginer que les quarantaines doivent leur maintien actuel aux seuls préjugés populaires, et que l'esprit routinier et paresseux de l'homme en a seul empêché l'abolition. C'est là une observation trop évidente pour avoir besoin de développement. Elle est à la portée de tout homme sensé qui concevra aisément avec quelle force elle milite en faveur de la contagionabilité.

Si, abstraction faite des observations sur lesquelles appuyent leur théorie ceux qui soutiennent l'existence du contage pestilentiel, la question tant débattue aujourd'hui était soumise au jugement d'un tribunal scientifique, nul doute qu'elle ne saurait rester long-temps indécise : les contagionistes auraient gain de cause. Pour peu qu'on étudie leurs idées comparativement à celles émises par leurs antagonistes, il ne sera pas difficile de s'apercevoir quel est le parti qui raisonne avec le plus de rigueur, qui déduit du raisonnement les conséquences

les plus logiques, qui rapporte naturellement les effets en apparence les plus complexes à une cause identique, qui tire de l'analogie le plus de lumières, qui se comporte, en un mot, le plus philosophiquement. Après ce parallèle, il est indubitable qu'on ne pourra pas même un instant tenir en suspens la balance, si l'on prend à cœur les intérêts de la vérité. Les non-contagionistes se perdent à la recherche des causes premières, en voulant établir sur un point unique du globe la genèse de la peste et en s'efforçant inutilement de fixer les conditions qui la déterminent. Mais que de divergence entre eux ! Que de diversités et de contradictions dans leurs théories ! Si, dans l'histoire de cette maladie, ils tombent d'accord sur un seul point, la non-contagion, aussitôt qu'il s'agit d'en établir la cause génératrice, ils se débandent, se heurtent à chaque pas et se combattent les uns les autres ; efforts inutiles qui, loin de venir en aide à la science, ne font que l'embarrasser de plus en plus en la jetant dans un dédale inextricable et sans fin. Ainsi, les uns accusent les exhalaisons organiques produites par l'action des rayons solaires sur le sol, lors du retrait des eaux du Nil ; les autres s'en prennent au mode d'inhumation des cadavres. Suivant ceux-ci, l'état insalubre des villes, dû à l'ignorance et à la misère des habitans de certaines contrées, y occasionne la peste ; c'est, suivant ceux-là, à quelques conditions particulières inhérentes à ces contrées, mais que l'on ne peut pas bien déterminer actuellement, qu'il faut l'attribuer. D'autres invoquent toutes ces causes à la fois : causes rebattues, oubliées bien des fois, bien des fois remises au jour sans qu'elles aient jamais pu porter la moindre conviction, ni soutenir un instant une critique un peu sévère, quelque talent qu'on ait d'ailleurs mis dans leur exposition.

Les contagionistes ne voient, au contraire, dans la pro-

duction de la peste qu'une seule cause, la contagion, produisant des effets identiques sous les climats les plus divers, dans les pays les plus insalubres comme dans les pays les plus sains, à Alexandrie comme à Constantinople, à Trébisonde comme à Marseille, à Malte comme à Odessa ; la contagion étouffée dans tout l'Occident par le système sanitaire, facilement emprisonnée aussitôt qu'elle y arrive dans l'enceinte des lazarets, étouffée aussi et emprisonnée plus d'une fois en Turquie depuis que le Sultan Mahmoud a voulu suivre l'exemple de l'Europe en fondant dans ses Etats le système sanitaire. Or, quel est le parti qui, dans la question, procède le plus philosophiquement? Est-ce celui qui, pour s'expliquer des effets constants, invoque tantôt une cause et tantôt une autre et ne sait jamais à quoi s'en tenir définitivement, ou bien celui qui s'explique naturellement une foule d'effets et de phénomènes en les rapportant à une seule et même source? Qui gagnera sa cause devant des hommes qui connaissent ce qu'est la science, les non-contagionistes, qui s'opiniâtrent à ne point vouloir saisir tous les rapports qui existent entre la peste et les maladies dont ils ne sauraient récuser la propriété contagieuse ; ou bien leurs antagonistes, qui démontrent l'évidente liaison des faits d'un certain genre en litige aujourd'hui, avec les faits de même nature admis également par tous ; qui procèdent du connu pour parvenir à la solution de l'inconnu et dont la théorie particulière pour l'interprétation d'une maladie n'est, au bout du compte, que l'extension de la théorie générale, par laquelle la pathologie explique aujourd'hui les phénomènes observés dans les maladies réputées contagieuses? Qu'à l'exclusion du nom et des signes particuliers qui différentient la variole de la peste, on étudie les causes de la première, qu'on se rende compte des symptômes généraux, qui l'accom-

pagnent, qu'on voie le temps qu'elle met à se manifester par des signes apparents chez l'individu qu'elle a atteint, la marche qu'elle suit, le mode dont elle se communique, la façon dont elle se comporte sur les masses, les formes qu'elle revêt dans son cours, et l'on pourra s'assurer que l'on connaît déjà la seconde dans ses caractères principaux et dans ses phénomènes les plus saillants. Si donc il en est réellement ainsi, si les contagionistes admettent pour la peste ce qui a été démontré pour la petie vérole, l'existence d'un contage, s'ils font entrer, en un mot, un certain ordre de faits dans un groupe de faits connus, admis et sur lesquels personne ne réclame aujourd'hui, n'agissent-ils pas mille fois plus scientifiquement que les anti-contagionistes, qui veulent faire de la peste une maladie exclusivement propre à certains pays?

Si la nature est, comme on l'a heureusement dit plus d'une fois, avare de causes, prodigue d'effets, le point où doit viser la science est, sans aucun doute, de chercher à faire remonter le plus grand nombre de faits à une seule et même source. C'est là réellement ce qui constitue son progrès et sa perfection. Or, ainsi qu'il vient d'être démontré, les contagionistes, en soutenant leur doctrine ne font justement que rattacher une particularité à une généralité : en conséquence, ils agissent plus philosophiquement que leurs adversaires, et si leurs raisonnemens sont logiques, s'ils font naturellement usage de l'induction, si le parallèle qu'ils établissent n'est pas dénué de fondement, ils doivent avoir les juges pour eux et triompher immanquablement dans la cause.

Sans doute la supposition de l'existence d'un contage dans la peste et la théorie qui en résulte, bien que la plus satisfaisante de toutes celles qui ont été émises jusqu'à présent sur ce sujet, ne peut pas néanmoins, telle

qu'elle est aujourd'hui, répondre à toutes les questions; plus d'un point important réclame encore des explications : les contagionistes ne se le dissimulent point. Mais toujours est-il que cela n'importe en rien dans la question et n'infirme, sous aucun rapport, leur manière de voir. Car plus d'une science est aujourd'hui, à cet égard, à l'état où se trouve la théorie de la contagionabilité pestilentielle. La chimie, malgré les immenses progrès qu'elle a faits depuis une cinquantaine d'années, ne saurait donner actuellement, avec toute la précision désirable, la solution d'une foule de questions qui tombent dans son domaine. La partie de cette science qui traite des substances organiques, où en est-elle aujourd'hui ? Elle explique, sans doute, un certain nombre de phénomènes, mais combien n'en existe-t-il pas sur lesquels elle garde encore un silence absolu ?

Les lois qui régissent l'électricité, observées et déduites avec tant de talent par un savant moderne (M. Bequerelle) ne peuvent encore, malgré leur clarté et leur nombre, rendre compte de tous les phénomènes auxquels cette force donne lieu tous les jours ; et, en un mot, l'on peut assurer qu'il n'existe dans l'état actuel des connaissances humaines, aucune science qui ait été portée à la dernière perfection, aucune théorie qui ne soit incomplète et défectueuse par une de ses faces.

Il n'est donc pas étonnant que celle de la contagionabilité pestilentielle offre quelques lacunes. Les contagionistes, encore une fois, sont loin de se faire illusion à cet égard, et savent les premiers le point par où pèche leur doctrine. On n'a pas besoin de leur présenter de longs raisonnemens pour leur faire comprendre, par exemple, qu'on est bien loin encore de connaître d'une manière précise le rôle que jouent, dans les phénomènes du développement et de

la cessation de la peste, les influences atmosphériques, météoriques, telluriques, etc. En conséquence, ils avouent franchement qu'il faut encore un laps de temps assez long et un assez grand nombre d'observations bien faites, pour qu'on puisse éclairer d'une manière satisfaisante et arrêter définitivement cette importante question. Si donc les contagionistes demandent des expériences, ainsi qu'il a été dit plus haut, c'est dans le but d'agrandir et d'étendre leur théorie, persuadés que le sujet est assez grave et assez vaste à la fois, pour exiger, non seulement des observations que le temps seul peut présenter, mais encore la voie de l'expérimentation, seule capable de servir de contrôle à ces observations et de leur imprimer un cachet indestructible.

Ce sera grâce à de nouvelles observations que le progrès du temps pourra fournir, ce sera grâce à des expériences sévères et consciencieuses qu'une foule de faits, encore obscurs aujourd'hui, pourront être parfaitement éclaircis. Alors seulement on pourra connaître, par exemple, avec quelque précision, la véritable durée de l'incubation pestilentielle; découvrir définitivement les matières capables de conserver et de communiquer le virus de la peste; déterminer à quel degré chacune de ces matières jouit de cette fatale propriété, combien de temps elle la conserve, quelle place elle doit occuper dans l'échelle de la contagionabilité; trouver les moyens les plus convenables et les plus expéditifs pour détruire les germes de la peste tant chez le malade (conducteur actif, organisé) que dans les objets qui les peuvent recéler (conducteurs passifs, inorganiques), etc., etc.

Mais les expériences propres à résoudre tous ces grands problèmes, sera-ce un congrès européen qui les fera, ou bien seront-elles laissées à la volonté individuelle de

quiconque cultive la science, aime l'humanité et se sent à la disposition de travailler sur ces points! C'est là, disons-le en passant, une chose à laquelle il est besoin de réfléchir mûrement pour éviter les inconvéniens que l'un ou l'autre de ces modes peut entraîner, s'il est pris séparément.

Très propres à stimuler le travail, à soutenir le courage, à juger le mérite, à éclairer par la discussion les questions soumises à leurs lumières, les corps savants n'ont jamais pu entreprendre en masse des travaux spéciaux de nature à faire découvrir de grandes vérités. C'est à des individus que ce privilége a été dévoulu.

Le congrès européen ne devra donc pas être constitué pour faire par lui-même ces importantes expériences qui mettront la vérité à nu. Son concours, cependant, sera indispensable. Car c'est lui qui démontrera aux gouvernemens la nécessité de ces expériences, qui, en assignant les lieux où elles devront être faites, indiquera les moyens de les effectuer, qui désignera par des programmes celles que réclame l'état actuel de la science et qui formulera les questions dont la solution est devenue indispensable. Là devra s'arrêter la première tâche du congrès, mais pour recommencer, avec plus de difficultés peut-être, une fois que les expériences seront terminées. Car alors il lui sera réservé de juger les faits, de découvrir la vérité et de tirer les corollaires auxquels cette découverte donnera lieu.

Le choix des membres de ce congrès et des personnes qui seront chargées de procéder aux expériences doit surtout attirer l'attention. Nous nous permettons de faire cette remarque, car ce n'est pas là une chose aussi facile qu'on pourrait le croire de prime abord. Si l'on veut obtenir des résultats positifs, ce choix doit tomber, non sur des hommes qui n'ont pour eux que des études spéculatives, mais bien sur ceux qui, à des idées théoriques éten-

dues, joignent des connaissances pratiques sur ces matières et présentent ainsi tous les élémens du succès. Ces questions sont trop importantes pour que tout ami de l'humanité ne désire pas ardemment d'en avoir la solution, et touchent de trop près à la santé et aux intérêts des populations, pour que les gouvernemens puissent les laisser encore indécises. — Il est temps que l'Europe tout entière s'efforce de les éclaircir. Il est temps qu'elle songe sérieusement à un sujet aussi intéressant et sur lequel rien n'a été encore décidé d'une manière définitive, parce que les efforts qui ont été tentés pour parvenir à ce but, ont toujours été individuels, et qu'aucun gouvernement n'a pas encore voulu les seconder avec quelque activité. Il est temps, enfin, que ce congrès européen se forme, seul et unique moyen de dissiper tous les doutes et de faire briller la vérité dans tout son éclat. C'est là notre vœu le plus vif, et nous aimons à nous flatter qu'il ne tardera pas à être exaucé.

Mais avant qu'une expérimentation sévère ne vienne porter la lumière, les bases fondamentales des quarantaines ne sauraient être touchées impunément : le système actuel de la police sanitaire devra rester intact, si l'on est désireux de voir l'Europe continuer à jouir des bienfaits que les lazarets lui ont procurés, et si l'on ne veut pas exposer de nouveau le continent entier aux horreurs de la peste.

CHAPITRE VII.

PROPRIÉTÉS GÉNÉRALES DES CONTAGES.

A l'instar des autres contages, celui de la peste ne nous est connu que par ses effets : sa nature intime nous échappe. Si la voie de l'expérimentation, qui seule peut dissiper les doutes des non-contagionistes, et expliquer d'une manière satisfaisante les phénomènes que la peste présente, n'a pas encore été suivie ; — si cette œuvre difficile n'a pas été tentée jusqu'à ce jour, c'est qu'elle ne saurait être entreprise que par le concours des gouvernemens. Les moyens d'un particulier sont rarement suffisans pour des travaux qui exigent beaucoup de temps, des frais considérables et des facilités qui ne peuvent être guère accordées que sur des demandes officielles. En outre, tout ce qu'un médecin livré à lui-même serait dans le cas d'observer, demanderait toujours à être répété et vérifié. Car l'importance d'un tel sujet est si grave, qu'aucun état ne pourrait accepter, sans des preuves incontestables, les assertions individuelles, quand même elles seraient l'œuvre de l'homme le plus digne de confiance et doué des plus grands talens. En attendant que ce moment désirable arrive, on est forcé de se borner à la simple observation des faits, et de comparer les phénomènes qui distinguent la peste avec ceux que l'on remarque dans les autres maladies reconnues aujourd'hui contagieuses. La question est singulièrement éclairée par ce rapproche-

ment. Aussi est-ce avec une intention bien marquée que se trouvent insérées dans ce Mémoire les propriétés générales de tous les contages. En effet, nous avons observé, avec quelque peine mêlée de surprise, que la plupart des auteurs, d'ailleurs très-recommandables, qui ont pris part dans la controverse élevée de nos jours sur ces matières, ne s'y sont pas arrêtés.— Ils les ont négligées sans comprendre que c'est uniquement sur ces faits que l'on peut baser une doctrine solide et philosophique relativement aux contages.

C'est dans un double but que nous avons essayé de faire sortir ces propriétés générales de l'oubli où elles étaient plongées, parce que d'abord l'application de ces principes, aussi immuables que les lois de la nature, rend compte d'une foule d'anomalies et d'effets extraordinaires, qu'on a entrepris d'expliquer en vain par des hypothèses les unes moins admissibles que les autres, et parceque, en faisant figurer ici ces propriétés ou principes, nous produisons autant d'argumens irrécusables à l'appui de la contagionabilité de la peste.

S'il est bien établi que les contages se reconnaissent à ces propriétés, et qu'on prouve ensuite qu'elles sont également communes à la peste, le problème sera résolu. Ces propriétés portent, toutes, les caractères de l'évidence. Par conséquent, nous ne craignons pas que l'on parvienne à les mettre réellement en doute.

Avant, toutefois, d'en venir à l'exposé qui fait l'objet principal de ce chapitre, qu'on nous permette encore quelques observations en faveur de la gravité du sujet. S'il est évident que les maladies contagieuses ne peuvent pas se reconnaître par la nature de leur cause spécifique, on nous demandera, sans doute, quels sont les signes qui révèlent leur présence? Cette notion si importante ne peut être acquise que lorsqu'on compare les faits généraux qui se réfèrent au développement, à la propagation

et à la terminaison de ces maladies sous les influences communes de la vie, avec l'apparition, la marche et la terminaison des maladies qui ne sont pas contagieuses, mais qui ont avec les premières une ressemblance plus ou moins marquée. C'est un axiôme universellement reçu qu'il n'y a pas dans les sciences naturelles, et surtout en médecine, de moyen plus sûr pour étendre et multiplier nos connaissances, que la recherche exacte des faits généraux appartenant à chaque maladie, recueillis sans prévention dans des lieux et des climats divers, et sous toutes les combinaisons possibles des causes physiques et morales. Chercher à découvrir, en dehors de cette voie, la nature intime de la condition pathologique de ces maladies pour en déduire leur diagnostic, c'est se livrer à un effort inutile; bien plus, c'est un travail incompatible avec les bornes de l'entendement humain.

Voici donc les propriétés générales que les contages ont présentées à toutes les époques, dans tous les lieux, et sous toutes les combinaisons possibles :

PREMIÈRE PROPRIÉTÉ.

ORIGINE EXOTIQUE.

Tous les contages ont été introduits en Europe du dehors, et l'on peut indiquer l'époque de leur introduction, ou tout au moins une époque pendant laquelle ils n'y existaient pas encore.

DEUXIÈME PROPRIÉTÉ.

ORIGINE QUI N'EST JAMAIS SPONTANÉE.

Tous les contages se sont montrés ou se montrent indépendamment des causes accidentelles du sol, du

temps, de la misère, de la manière de vivre et, en un mot, des causes qui produisent les maladies purement épidémiques ou endémiques.

TROISIÈME PROPRIÉTÉ.

PROPAGATION PAR LE CONTACT IMMÉDIAT.

Tous les contages se sont toujours propagés et se propagent par le contact des malades.

QUATRIÈME PROPRIÉTÉ.

PROPAGATION PAR LES CONDUCTEURS PASSIFS.

Le principe de toutes les contagions est reçu et conservé par certaines substances inorganiques appelées *conducteurs passifs (fomes)*, et la capacité de ces conducteurs pour un contage varie suivant leur nature, suivant les circonstances où ils se trouvent et suivant l'espèce de contage. Les corps minéraux ne jouissent pas de la propriété de conserver les germes contagieux.

CINQUIÈME PROPRIÉTÉ.

TOUT INDIVIDU PEUT ÊTRE INFECTÉ.

L'âge, le sexe, les professions et les conditions de la vie sociale n'ont jamais fourni une immunité absolue pour aucun contage.

SIXIÈME PROPRIÉTÉ.

LES CONTAGES AGISSENT INDÉPENDAMMENT DES SAISONS ET DES LIEUX.

La nature du lieu, l'alternative des saisons et des temps n'ont jamais empêché l'apparition, ni retardé la marche d'aucune maladie contagieuse.

SEPTIÈME PROPRIÉTÉ.

PROPAGATION SUCCESSIVE DES CONTAGES EN AFFECTANT LA FORME ÉPIDÉMIQUE.

Toutes les épidémies contagieuses ont toujours commencé par un individu et se sont répandues toujours successivement. L'action des contages aigus s'exerce quelquefois sur les masses, et constitue les épidémies contagieuses, quelquefois aussi elle ne s'exerce que sur un petit nombre d'individus, et prend un caractère sporadique, tandis que d'autres fois, enfin, cette action est tout-à-fait inerte, et le contage n'occasionne aucune maladie.

HUITIÈME PROPRIÉTÉ.

Tous les contages ont une période spéciale de préparation et de multiplication, les uns rapide, les autres lente.

NEUVIÈME PROPRIÉTÉ.

L'élaboration et l'action de chaque contage se limite ordinairement dans certaines espèces d'animaux.

DIXIÈME PROPRIÉTÉ.

Deux espèces de contages ou même plusieurs ne se développent pas avec tous leurs caractères sur un individu à la fois : ou bien l'un détruit l'autre, ou bien ils parcourent ensemble une marche anormale et perturbatrice. Il y a des contages qui mitigent l'action d'autres contages ; il en est dont l'influence détruit dans le corps la prédisposition pour d'autres contages.

ONZIÈME PROPRIÉTÉ.

Certains contages se modifient et même se décompo-

sent et perdent leur activité par le changement des lieux et des circonstances.

DOUZIÈME PROPRIÉTÉ.

Les contages agissent même en une très petite quantité. Mais leurs effets sur l'économie animale sont proportionnés à cette quantité.

TREIZIÈME PROPRIÉTÉ.

La conductibilité et la faculté de se propager des contages est relative à la nature de chaque espèce de contage.

QUATORZIÈME PROPRIÉTÉ.

Quelques contages se propagent par trois moyens, d'autres, par deux, d'autres par un seul.

QUINZIÈME PROPRIÉTÉ.

Les symptômes pathognomoniques auxquels ils donnent lieu, sont précis et constans.

SEIZIÈME PROPRIÉTÉ.

Le cours de chaque contage présente des différences particulières à chaque espèce de contage.

DIX-SEPTIÈME PROPRIÉTÉ.

La marche des maladies produites par les contages est différente de celle des maladies purement épidémiques, endémiques et sporadiques.

DIX-HUITIÈME PROPRIÉTÉ.

La marche des maladies contagieuses est constante dans le plus grand nombre de cas.

DIX-NEUVIÈME PROPRIÉTÉ.

Cette marche est aiguë ou chronique.

VINGTIÈME PROPRIÉTÉ.

Chaque contage a un siège particulier dans le corps malade, et produit certains effets morbides qui lui sont spéciaux.

VINGT-UNIÈME PROPRIÉTÉ.

Quelques contages n'attaquent l'individu qu'une seule fois dans sa vie ; d'autres se répètent, mais rarement ; d'autres, enfin, peuvent attaquer indéfiniment le même individu. Quelques médecins, faisant un rapprochement entre les contages, les venins et les poisons, ont cru leur trouver des rapports assez intimes : le parallèle suivant fera voir la différence tranchante qui les distingue dans leur manière d'agir.

A.

La marche de la maladie produite par les contages et les effets auxquels ils donnent lieu, sont très-différens de la maladie et des effets occasionnés par les venins.

B.

Les venins ne se multiplient pas dans le corps humain. Ce phénomène a lieu pour les contages.

C.

Les effets des venins ne sont pas constans, ni uniformes, ni distincts dans aucune de leur espèce. Le contraire s'observe pour les contages.

D.

L'action des venins s'étend à des classes entières ou au moins à plusieurs genres et espèces d'animaux. L'action des contages se borne ordinairement à une seule espèce.

E.

Les venins ne nuisent pas aux individus qui les produisent, tant qu'ils restent dans leurs conditions et leur siège naturel. La reproduction des contages est, pour l'organisme de l'individu chez lequel elle s'opère, la cause des troubles les plus graves.

F.

L'habitude que l'on contracte à sentir l'action de certains poisons, est bien différente de l'immunité qui rend l'organisme réfractaire à l'action de certains contages.

Nous dépasserions de beaucoup les bornes que nous nous sommes prescrites, si nous voulions démontrer par des exemples qu'à ces faits généraux se rapportent toutes les épidémies de peste, de variole, de scarlatine, de rougeole, etc., faits dont les annales de l'art peuvent attester la véracité.

On demandera peut-être, si la peste ne doit pas sa naissance à l'air vicié, à la pénurie, aux mauvaises qualités des alimens, à la saleté, aux affluves putrides, aux miasmes des marais, etc., etc., quelle est la cause qui l'a produite là où elle a fait sa première apparition ? Nous répondrons à cette demande que nous ignorons la cause primitive du contage, comme nous ignorons la cause première de tout, et que nous devons éviter cette recherche comme propre à engendrer des erreurs et à

retarder les progrès de la science. Si nous devons, en effet, regarder comme des rêves de l'imagination la manière de voir de ceux qui veulent faire dériver les contages de certaines causes astronomiques ou magiques, des émanations arsénicales, sulfureuses, bitumineuses, sorties des entrailles de la terre, nous devons aussi mettre sur la même ligne l'opinion de ceux qui donnent aux contages une origine spontanée.

A la suite de ce qui vient d'être exposé, rien ne nous paraît plus singulier que cette opinion, et, pour nous borner à la peste, nous répéterons qu'elle est subordonnée aux mêmes lois que les autres contages. Vouloir créer avec des élémens physiques ou moraux un principe qui attente à la vie comme le fait le contage, c'est imiter les poètes dont les productions sont l'effet de leur imagination. L'origine accidentelle des maladies contagieuses est contraire à l'analogie, à la simplicité et à l'invariabilité des lois de la nature, attendu qu'un effet distinct dérive toujours d'une cause distincte. L'expérience a démontré que les maladies contagieuses se maintiennent, sous une forme inaltérable, depuis des siècles, dans tous les lieux et sous tous les climats. L'inaltérabilité des formes est une loi commune à la nature organique et inorganique; sans elle, l'individualité des corps serait perdue, et la nature tomberait dans la confusion et dans le chaos. Pour cette seule raison, le système de la génération équivoque ne sera jamais reçu dans les sciences naturelles. Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence l'opinion de ceux qui admettent l'origine spontanée de la peste, et qui ne la regardent comme contagieuse que lorsqu'elle s'est manifestée, bien que spontanément. Ils ont eu, apparemment, recours à cet expédient, qui, d'ailleurs, n'est pas nouveau, pour mettre un terme aux discordes qui existent entre les contagionistes purs et les non-contagionistes absolus.

Fort heureusement pour l'humanité, que les magistrats sanitaires sont là. Ils laissent disputer les gens de la science, tandis qu'ils veillent par des moyens coactifs à la sûreté commune.

APPENDICE.

Au moment où nous nous sommes décidés à faire connaître les résultats obtenus en Turquie depuis l'établissement du système sanitaire, et à nous efforcer de prouver par de nouveaux faits l'existence du contage pestilentiel, nous avons cru devoir, dans l'intérêt de la science, recueillir tous les renseignemens que nous avons pu. Nous avons voulu, surtout, nous assurer si, comme l'avance M. Aubert Roche, dans ses troisième et quatrième propositions : « Quand la peste doit se montrer » apres l'arrivée, elle éclate toujours pendant la tra- » versée, et si les bâtimens arrivés sans attaques, ve- » nant même d'un foyer épidémique, n'ont jamais d'at- » taques en quarantaine ». A notre sollicitation, le Conseil de Santé de Constantinople a adressé une circulaire aux divers offices quarantainaires disséminés dans la Turquie, ainsi qu'aux principales Intendances sanitaires de l'Europe, en les invitant de vouloir bien nous faire parvenir les faits à leur connaissance propres à éclaircir la question que nous nous étions engagés à traiter. Les réponses n'ont pas manqué. Par malheur,

elles sont arrivées tard, et notre travail était trop avancé pour que nous eussions pu faire figurer dans notre Mémoire ce qu'elles pouvaient présenter d'intéressant. Mais pour ne pas perdre des documens qui nous paraissent avoir quelque valeur, nous avons pensé devoir les insérer dans un Appendice, en les accompagnant des réflexions que leur lecture nous a suggérées.

Des observations qui nous sont parvenues, les unes montrent que la peste, une fois manifestée, se communique d'abord de l'individu malade aux personnes qui, les premières, ont eu avec lui des communications; les autres établissent, contre les assertions de M. Aubert Roche, que la peste, quand elle doit se manifester, se montre non seulement pendant la traversée des navires, mais aussi après leur arrivée au port; quelques autres font voir que des individus partis d'un lieu où existe la peste, peuvent, sans être affectés de la maladie, la transmettre, néanmoins, par leurs effets, aux habitans du lieu exempt de peste, où ils arrivent. Il en est, enfin, qui, pour ne pas entrer dans ces trois catégories, ne sont pas moins concluantes pour la contagionabilité. Toutes viennent à l'appui de ce que nous avons soutenu plus d'une fois dans le cours de notre travail. Toutes offrent, dans des localités différentes et sous les rapports les plus divers, la répétition de ce que nous avons fait déjà remarquer, et démontrent, suivant nous, de la manière la plus évidente, que la peste est contagieuse.

Nous avons dit que si la peste se transmet par contact, elle doit, une fois qu'elle a atteint un individu, commencer à se propager, en attaquant d'abord les personnes qui ont avec le malade les rapports les plus directs, et nous avons démontré qu'effectivement les choses se sont ainsi passées dans les pestes qui ont eu lieu en Turquie depuis la fondation des quarantaines. Ce qui a été observé pendant la dernière peste de Da-

miette est, en quelque sorte, la reproduction du même fait. C'est ce que l'on peut constater en lisant le rapport adressé le 26 février 1842, par M. le docteur Grassi, au magistrat de santé d'Alexandrie, dont il fait partie, et qui l'a envoyé à Damiette dans le but d'arrêter les progrès du mal. En 1841, la peste fut introduite dans cette dernière ville par le neuvième régiment de ligne, et n'y fit que peu de ravages. Au commencement du mois d'août, la maladie atteignit un Grec, nommé Georges, caissier de l'entreprise de la pêche. Un de ses fils en fut également attaqué, et tous les deux guérirent; « mais, dit M. Grassi dans le rapport cité, aucune me-» sure sanitaire n'ayant été prise ni par eux, ni par la » Députation de Santé d'alors, qui avait ignoré cet évé-» nement, les germes pestilentiels qui couvaient *ut* » *anguis latet in herba*, dans le sein de la malheureuse » famille de Georges, composée de 5 personnes, n'at-» tendaient pour se manifester que les circonstances fa-» vorables.

» Les 6, 7 et 8 janvier, (25, 26 et 27 décembre) » 1842, jours de Noël des Grecs, sont pour eux une » fête solennelle, pendant laquelle ils ouvrent leurs » malles et en ôtent leurs plus beaux habits, dont » ils se parent. Ce fut à cette époque que l'autre » fils du sus-mentionné Georges fut atteint de la peste, » qui l'emporta; six jours après, le fils d'un Copte, » qui logeait avec le décédé, mourut aussi de la peste, » et ces deux accidens n'avaient été reconnus ni par » le médecin, ni par l'expert, chose qui leur arriva » plus d'une fois dans la suite. Georges cependant » connaissait la nature de la maladie; mais il gardait » le silence pour éviter les embarras que lui auraient » causé les pratiques sanitaires; il se borna à quitter » son logement et à se transférer dans un autre quar-» tier de la ville, habité par des chrétiens et très

» distant de son premier logement. Là, il se réfugia dans la maison de son compère, chez qui il porta la peste, dont le contage existait dans les effets qu'il avait pris avec lui.

» Le 16 du même mois, un autre fils de Georges est atteint de la peste et en meurt. La maison du compère, qui se nommait Constantin le Tebbek, était fréquentée par un Copte nommé Chuckry, secrétaire du gouverneur. Le 24, un nègre, domestique de Chukry, et qui accompagnait constamment son maître lorsqu'il se rendait chez le compère de Georges, est attaqué de peste, et en meurt le 30. Le 28, Chuckry lui-même est atteint de cette maladie, à laquelle il succombe le 3 du mois de février suivant.

» Un certain Osman éfendi, caissier particulier du gouverneur, avait des relations continuelles avec Chukry pour affaires de service, ce qui donnait lieu à des communications médiates entre eux, par le moyen des billets de payement, de reçus, etc. Osman ne tarda pas à ressentir les funestes effets de la contagion, qui l'atteignit deux jours après la mort de Chukry, le 5 février.

» Le P. Basile, prêtre maronite, qui non seulement fréquentait la maison de Chukry, mais qui avait même assisté ce dernier pendant sa maladie qui dura dix jours, le P. Basile, disons-nous, fut attaqué de peste en même temps que le caissier du Bey, et en mourut après 48 heures de maladie, au milieu des plus vives souffrances, causées par des douleurs atroces, qu'il avait à la région inguinale gauche.

» Il faudra ajouter à ce groupe d'accidens pestilentiels sortant tous de la même source (le cas de peste chez Georges) l'attaque d'un serviteur du Bey ou portier du Divan, qui avait soigné le caissier Osman éfendi.

» C'est le seul d'entre les autres qui échappa à la mort.

» Georges, dont la coupable insousiance et la translocation avaient compromis la santé publique et occasionné le malheur de tant de familles, porta bientôt la peine de son silence. Il fut frappé de peste le 3 février et en mourut le 5, lui qui, sans scrupule, avait propagé le contage pestilentiel recélé, comme il a été exposé, dans ses effets. Sa femme, effrayée par cette nouvelle peste, voulut éviter un surcroît de malheurs, et pour garantir sa personne et un enfant de quatre mois qu'elle avait, elle abandonna sa dernière habitation et s'en retourna à la première avec une partie de ses hardes. La peste qui la suivait partout, ne tarda pas à l'y atteindre; elle en mourut le 13, et de cette manière s'éteignit toute cette famille, à l'exception d'un seul enfant.

» On peut, sans craindre de se tromper, compter au nombre des victimes de la peste qui d'abord avait éclaté dans la famille de Georges, le caissier de l'entreprise de la pêche du lac Meuzel, ainsi qu'une négresse, esclave de Giovanni Anchuri, laquelle mourut avec les symptômes pathognomoniques de la peste, dans l'espace de 48 heures, après avoir eu quelques communications dans un bain avec la malencontreuse famille de Georges. Ce cas fut méconnu par la femme experte.

» Une mortalité aussi effrayante dans un seul quartier et en un si court délai, et qui emporta des individus jeunes et robustes ayant des relations entre eux, ne pouvait qu'alarmer les habitans, qui connaissaient par expérience la contagion de la peste. MM. les Vice-Consuls, les personnes sensées et les notables de la ville se tinrent en quarantaine et en informèrent leurs chefs respectifs à Alexandrie.

» Il n'y eut que le médecin sanitaire qui ne partagea

» pas l'opinion de ceux-ci, et qui, dans son rapport
» adressé au Magistrat sanitaire en date du 8 février,
» fit clairement connaître qu'il ne considérait la maladie
» en question que comme une affection intermittente,
» de caractère pernicieux. Mais le 13 février, époque
» de la mort de la femme de Georges, sur le corps de
» laquelle les signes caractéristiques de la peste, tels
» que bubons, charbons, etc, étaient manifestes, le
» médecin fut convaincu de l'existence de la peste, ce
» qu'il porta à la connaissance de la Députation sani-
» taire, qui en prévint le Magistrat d'Alexandrie.

» Les accidens de peste occasionnés par les commu-
» nications immédiates avec la famille de Georges, ne
» s'arrêtèrent pas là. Deux autres femmes en furent
» attaquées; l'une, voisine de la famille en question,
» en a échappé; l'autre, qui avait aidé la femme de
» Georges à porter son enfant et ses effets, pendant
» son dernier déménagement, succomba. »

Ce rapport nous a paru offrir un trop grand intérêt pour n'être pas consigné textuellement dans ce chapitre. Les détails qui s'y trouvent sur le début de la peste à Damiette, établissent, suivant nous, de la façon la plus évidente, la contagionabilité. Partout où va l'infortunée famille de Georges, elle amène la peste avec elle, et tous ceux qui l'approchent, deviennent victimes de cette maladie. Le jeune Copte qui habite avec le fils de cet individu, Chukry et son nègre, qui fréquentent la maison où Georges se réfugie après la mort de son second enfant, la négresse qui, dans un bain, communique avec sa famille, une de ses voisines et celle qui aide sa femme dans son déménagement, sont successivement attaqués. Chukry, à son tour, donne d'abord la maladie à Osman, avec lequel il entretient des rapports de service, et ensuite au prêtre qui l'assiste dans ses derniers momens. Un individu, qui soigne Osman pendant sa maladie, est

également atteint et ne tarde pas à succomber. Cependant, Georges et sa femme sont aussi frappés de la peste, et un enfant de quatre mois échappe seul aux atteintes de la maladie qui a moissonné cette famille presque toute entière. Ce que nous avons fait observer à l'égard de la peste de Choumla, de Varna, d'Ithghelmès, ce qui s'est passé à Philippopolis et au lazaret de Constantinople, a eu aussi lieu à Damiette ; et en Egypte, comme en Turquie, l'étude de la marche de la peste à son début prouve la propriété qu'elle possède de se transmettre par contact.

Nous avons dit que, contrairement à ce que M. Aubert Roche soutient, la peste, quand elle doit se manifester à bord, éclate non seulement pendant le voyage, mais très souvent aussi après l'arrivée. Voici quelques faits à l'appui de nos assertions.

Le capitaine Billafer, commandant un brick sous pavillon autrichien, provenant d'Alexandrie et ayant à bord le Comte de Medem, consul-général de Russie en Egypte, arriva à Rhodes, il y a dix à onze ans. Tout le personnel de ce navire jouissait d'une parfaite santé à son arrivée ; mais le huitième jour de sa quarantaine, un cas de peste se déclara sur la personne du domestique du Comte de Medem, et se termina par la mort.

En 1836, un brick, appartenant au bey de Mételin et provenant d'Alexandrie, arrive dans le même port. Il était chargé de canons pour Candie, et sa quarantaine fut fixée à vingt et un jours. Seize jours après son admission en libre pratique, pendant les fêtes de Baïram, le capitaine descendit à terre, en habits de fête, et se rendit dans la boutique d'un juif pour faire quelques emplettes. Le juif se sent, vers le soir, indisposé ; il éprouve une céphalalgie assez vive, et pendant la nuit il a des vomissemens. Le lendemain, il présente tous les symptômes de la peste. Le capitaine fut alors obligé de quitter l'île sur l'injonction de l'administration sanitaire,

et perdit, durant le voyage, quatre individus qui succombèrent à la peste. Il paraît, d'après des renseignemens assez exacts recueillis à cet égard, que la caisse qui contenait les habits de fête dudit capitaine, n'avait pas été ouverte pendant la quarantaine, et, par conséquent, les habits n'avaient pas été désinfectés.

En 1837, un individu, nommé Ingegneri, venu de Constantinople à bord d'un navire dont il ne se rappelle pas le nom, débarqua avec son domestique dans le lazaret de Rhôdes. Leur quarantaine fut fixée à vingt et un jours; le quinzième, le domestique était atteint de la peste, qui l'emporta au bout de deux jours.

La même année, une goëlette sous pavillon ottoman, commandée par le capitaine Adém, provenant de Constantinople, arriva à Rhôdes, où elle fut admise en libre pratique. Trois jours après, la peste se manifesta sur un nègre, esclave du capitaine. Cet accident, qui fut mortel, causa une peste très-grave dans la ville et ses environs.

Enfin, le 13 mai 1841, un bâtiment commandé par le capitaine Moustafa, provenant d'Alexandrie, arriva à Rhôdes, après une traversée de dix jours. Son chargement consistait en riz, et il avait à bord 120 passagers. Pendant le voyage, il n'avait eu aucune attaque de peste; mais après avoir débarqué, en deux reprises différentes, 56 passagers dans le lazaret, un de ceux-ci fut attaqué de peste un jour et demi plus tard, et en mourut 24 heures après.

On dit qu'après son départ de Rhôdes du 14 au 15, dans la nuit, ce capitaine eut de nouvelles attaques à son bord, suivies de mort. C'est ce même navire qui arriva à Constantinople en même temps que celui de Yasidji-Oglou, et qui purgea, à l'île de Proti, sa quarantaine, pendant laquelle un de ses matelots tomba malade et présenta tous les symptômes de la peste.

(Extrait du rapport de M. C. Zenardi, médecin sanitaire de Rhôdes, en date du 28 mars 1842.)

A peu près à la même époque, un fait de ce genre se passait à Echelle-Neuve. M. Castan, médecin sanitaire de cette ville, écrivait le 2 mars, à l'intendance Sanitaire de Constantinople, que le 21 mai 1841, le brick ottoman nommé *Cattérina*, commandé par le capitaine Hafiz-Ali, chargé de sel et provenant d'Alexandrie, avec patente brute, sous la date du 4 mai, débarquait, le 27 du même mois, au lazaret de cette ville, vingt-sept passagers, et partait le même jour. Dans l'interrogatoire qu'il avait subi, le capitaine Hafiz-Ali assura que, pendant la traversée, il n'avait touché à aucun port suspect, et qu'il n'avait eu aucun malade. Le 26 mai, M. Castan visita, parmi les passagers de ce navire laissés à Echelle-Neuve, un Arabe âgé de 21 ans, et, outre les symptômes généreux qui accompagnent la peste, il trouva deux bubons bien caractérisés dans le pli des aînes. Le jeune Arabe guérit après une longue maladie, et ne sortit du lazaret que le 12 juillet suivant.

M. Lasperanza, médecin sanitaire de Jaffa, nous écrit qu'au mois de février 1839, un navire ottoman, provenant de Sour (Tyr), où la peste régnait alors, débarqua, dans le port de la première ville, plusieurs passagers qui jouissaient de la santé la plus parfaite; mais le lendemain, un d'entr'eux tomba malade et ne tarda pas à présenter les symptômes de la peste qui, faute de mesures sanitaires, se communiqua à quelques habitans de Jaffa, prit la forme épidémique, et exerça d'assez grands ravages pendant l'espace de trois mois, non seulement dans cette ville, mais aussi dans tous les environs.

En 1841, vers la fin de mars, un bâtiment arabe, venant du nord de la Syrie (Sayda), avait à bord une trentaine de soldats du vingt-unième régiment d'infanterie. Pendant la traversée, ce navire n'eut pas

de malade, mais peu de temps après avoir débarqué à Jaffa ses passagers, la peste se manifesta sur un des soldats qui venaient d'arriver. Deux autres furent bientôt atteints, et plus tard la maladie se répandit dans toute la ville. Ce qu'il y a eu de remarquable, c'est qu'elle sévit plus particulièrement dans le régiment auquel appartenaient les premiers pestiférés.

Le 1er août 1837, arriva à Crète (dit M. Mongieri, médecin sanitaire de cette île, dans son rapport du 16 mars 1842), après une traversée de onze jours, le brick ottoman nommé *Séclié*, chargé d'orge et provenant de Constantinople, où la peste existait. A son arrivée, un passager albanais ouvrit une caisse d'effets qu'il avait achetés dans cette dernière ville. Trois jours après, il tomba malade, et mourut bientôt avec tous les symptômes de la peste.

Du reste, des faits semblables ont eu également lieu en Europe. En 1793, arriva à Venise, avec patente nette, une tartane hydriote, provenant de la Syrie et de Napoli de Romanie. Pendant que cette tartane se trouvait sur les côtes de la Syrie, on y avait embarqué cinq matelots de renfort, dont quatre furent débarqués en Morée; le cinquième, nommé Apostoli, resta à bord. La santé de l'équipage fut fort bonne durant tout le voyage; mais dès que le débarquement fut opéré à Venise, la peste éclata parmi les matelots, et Apostoli fut le premier atteint. Le nombre des malades fut de vingt-un, dont seize succombèrent, y compris huit gardes de santé vénitiens, parmi lesquels trois moururent de la maladie.

(Extrait de l'Office du Magistrat de santé de Palerme.)

On le voit donc, quand la peste doit éclater à bord d'un bâtiment, elle ne se manifeste pas toujours pendant la traversée; et s'il est facile de concevoir *à priori*

qu'elle peut, dans certaines circonstances, apparaître après l'arrivée, il l'est tout autant de trouver plus d'un fait pour démontrer que les choses se passent autrement que M. Aubert semble le croire. Nous le répétons (les faits que nous venons de rapporter, nous en donnent le droit), si depuis 124 années, la peste s'est toujours manifestée pendant la traversée, ce n'est qu'une simple éventualité. Se baser sur ce qui n'est que l'effet du hasard pour réformer un système aussi important que celui des quarantaines, serait certainement le comble de l'imprudence, et les gouvernemens de l'Europe sont trop sages pour opérer une pareille réforme sur des données qui n'ont aucune précision.

Contre l'opinion des contagionistes, leurs adversaires n'admettent pas que des substances inertes puissent conserver et propager, sous certaines conditions, les germes de la peste. Par malheur, le fait n'est que trop vrai, et nous avons sous les yeux plusieurs observations qui l'établissent de la façon la plus irrécusable.

Le médecin sanitaire d'Enos, M. Toux, nous écrit que dans le mois de mai 1835, le capitaine Laskaros Costantino fit un chargement de laine à Karaghatch, échelle de Cumourdgina, où la peste existait. La laine se trouvait enfermée dans des sacs en crin. Sept passagers, qui s'embarquèrent à la même échelle, restèrent assis sur les sacs pendant la traversée, qui fut de 24 heures. A l'arrivée du navire à Enos, le capitaine s'aperçut qu'un des passagers portait au cou un charbon. Il en fit sa déclaration au gouverneur d'Enos. Le navire fut mis en quarantaine, et les passagers compromis dirigés dans un hôpital dit St-Georges, où plusieurs gardes furent chargés de leur surveillance. Quant à la laine, elle fut débarquée, hors de la ville, dans une localité éloignée de l'hôpital St-Georges, et fut soumise à la purification. Aucun des passagers et des matelots venus à bord du

navire commandé par le capitaine Costantino, ne fut, du reste, atteint de peste après le débarquement. Cependant, quelques pauvres habitans d'Enos parvinrent à dérober un peu de la laine que ce capitaine avait apportée (1); l'un d'entre eux tomba bientôt malade, et mourut après cinq jours, portant tous les signes caractéristiques de la peste. Le mal n'en resta pas là; il se communiqua à quelques autres habitans, et insensiblement Enos se trouva décimée de la peste, dont elle avait été exempte depuis plusieurs années.

A ce fait nous joindrons les suivans, que nous devons à l'obligeance de MM. J. Icard et J. Edwards, médecins sanitaires à Smyrne, parce que ces faits nous ont semblé des plus concluans.

En 1835, un *harem* arriva à Smyrne d'Alexandrie, où la peste régnait. Le gouverneur de Smyrne, Husséin Bey, dans le but de préserver la ville de la contagion, dirigea le *harem* dans une tour isolée, dite de *Tchouracapi*, pour lui faire purger la quarantaine. Tous les nouveaux venus se portaient bien. Peu de jours après leur arrivée, ils firent appeler une femme du voisinage, qu'ils chargèrent de lessiver leur linge. La surveillance n'était pas active, et la blanchisseuse put retourner chez elle, après avoir accompli le service pour lequel on l'avait appelée. Peu de temps après, elle tomba malade et mourut ayant un bubon à l'aisselle. D'après les symptômes, le médecin qui la visita, déclara qu'elle avait succombé à la peste. De son côté, avant de mourir, la décédée avait assuré qu'elle s'était sentie mal à l'aise du moment où elle avait touché au linge qu'on l'avait chargée de laver. Malgré cela, beaucoup de personnes pensèrent que le diagnostic

(1) Il ne faut pas perdre de vue qu'à cette époque le système quarantainaire n'était pas encore organisé en Turquie (voir le Chapitre Ier.)

du médecin était erroné, ce qui fit qu'on ne prit aucune précaution. En attendant, quelques autres individus qui habitaient avec la blanchisseuse, furent atteints de la peste, et la maladie se propageant de proche en proche, sévit dans plusieurs quartiers de la ville de Smyrne.

Pendant que la peste existait à Constantinople et à Smyrne, Rosa Arrighès, israélite, reçoit de la Capitale une boîte renfermant des mouchoirs, dits *calemkiars*. La boîte est ouverte par son fils, qui tomba malade dans un moment où la peste n'existait pas à Smyrne.

Par suite de cette dernière circonstance, on ne put soupçonner la présence de la contagion. Cependant un bubon à l'aisselle gauche, un charbon et des pétéchies, réveillent les soupçons du médecin qui le soigne. Le malade meurt le septième jour. Quelques mots échappés sur les causes qui peuvent avoir produit cette mort, circulent dans sa famille, mais ils sont bientôt étouffés. En attendant, la famille Arrighès a des relations étroites avec une autre famille, nommée Masseri. Une jeune fille, âgée de huit ans, appartenant à cette dernière, tombe malade avec des symptômes d'une fièvre cérébrale. D'heure en heure le mal augmente, et le médecin, à la connaissance duquel étaient parvenues les paroles qui avaient été dites sur le compte de la famille Arrighès, soupçonne la peste. Une tumeur paraît en même temps sous une des aisselles, et au quatrième jour de sa maladie, la jeune fille meurt. Le médecin déclare donc que la fille Masseri est morte de la peste. Les parens n'y ajoutent pas foi et tournent même en ridicule ce diagnostic.

Pendant huit jours, la chambre de la jeune fille reste fermée, et aucune mesure d'assainissement n'est prise à l'égard des habitans de la maison. Après le huitième jour, un oreiller est retiré de cette chambre et donné à un nouveau marié, appelé Rabeno Danon, qui habitait sous le même toit. Rabeno Danon n'était point

sorti de chez lui, se conformant à l'usage des Juifs, qui gardent leurs appartemens plusieurs jours après leurs noces. Cet individu tombe malade; le lendemain, il a des vomissemens, des maux de tête et passe une nuit très-inquiète. Le troisième jour, on appelle le médecin, dont le diagnostic est confirmé par le nouvel accident. Il le visite avec soin et trouve, sous la clavicule du côté gauche, un charbon, et sous l'une des aisselles, un bubon. Le cinquième jour, un nouveau bubon paraît à l'autre aisselle, et le septième, le malade meurt.

C'est encore à Smyrne qu'en 1837, un des fils d'un ouvrier, nommé Antoni, est atteint de la peste. Il est transféré, ainsi que sa famille, à l'hospice destiné aux compromis dénués de moyens, pour y faire une quarantaine de dix-neuf jours. Cette quarantaine se pratique avec toute l'attention et la rigueur nécessaires. La maison de l'ouvrier est soumise à la désinfection. La contumace terminée, la famille est ramenée chez elle avec toutes les précautions voulues, pour qu'aucune communication n'ait lieu entre elle et le dehors. Cependant, par la négligence de l'individu qui avait été chargé de purifier la maison, une caisse, contenant divers habillemens, y avait été laissée intacte. Un enfant de cette famille ouvre la caisse, et bientôt il est atteint de la peste. La famille est de nouveau transférée à l'hospice, jusqu'à ce que la maison soit une seconde fois purifiée avec plus de soin, et depuis il ne s'y manifesta plus aucune attaque.

En 1837, on ouvre à Ménémène (près de Smyrne) une taverne qu'on avait laissée fermée pendant six mois, à cause de la mort de son propriétaire, atteint de peste. Après que la taverne fut ouverte, un homme transporte à Smyrne un paquet de hardes qui s'y trouvaient. Il l'ouvre, et quelques heures après, lui-même et deux membres de sa famille tombent malades. La coïnci-

dence du paquet, provenant d'un lieu où la peste avait existé, et des trois malades, réveillent les soupçons. Les personnes atteintes habitaient un khan, dit *Imamoglou*, où plusieurs autres familles avaient des relations avec elles. D'autres accidens ont lieu dans ce khan, et attirent l'attention de l'autorité, qui met des gardes pour empêcher toute espèce de communications entre le khan et la ville. Les familles compromises sont transférées dans l'hospice des pauvres; le mal est ainsi coupé dans sa racine, et la ville est garantie.

Les faits de ce genre ne sont pas nouveaux, puisque déjà depuis long-temps on en a observé d'absolument semblables.

Nous ne ferons que rappeler ce qui a eu lieu à Palerme, à une époque déjà reculée. L'ancienneté ne saurait invalider des faits bien détaillés et rapportés par un auteur qui mérite toute confiance. En 1575 et 1576 (nous écrit le Magistrat de Santé de cette ville), Palerme et quelques autres villes de la Sicile furent infectées de la contagion pestilentielle, décrite par l'historien Ingrassia.

A cette époque, une goëlette, armée en course à Messine, fut mise sous le commandement de Francesco Soliante, qui se dirigea vers les côtes de la Barbarie et s'en retourna, après avoir fait prise de différentes marchandises. Siacca, Palerme et Messine furent les principaux points de la Sicile où la goëlette toucha.

L'état de la santé publique de Palerme était alors des plus satisfaisants, et tous les individus qui avaient débarqué de la goëlette, jouissaient, en apparence, d'une parfaite santé, lorsque, après avoir demeuré quelques jours dans cette ville, le commandant du navire passa une nuit avec une fille publique, qui fut la première personne atteinte de la peste, dont elle devint la victime. Deux autres personnes, qui lui avaient donné des soins pendant sa maladie, eurent le même sort.

La peste ne tarda pas à se propager dans Palerme, et sévissait déjà à Siacca, où la même goëlette avait eu des communications avec les habitans. Quant à la ville de Messine, la peste y éclata et s'y propagea dès le moment que des tapis eurent été débarqués du fond de câle de ce même bâtiment.

Les parens, les amis et tous ceux qui allaient visiter les malades, contractèrent la peste.

Les non-contagionistes ont trouvé un moyen facile de répondre à tous les faits que leurs adversaires leur apportent en confirmation de leur théorie ; c'est l'endémicité. Aussitôt qu'on leur cite la moindre observation en faveur de la contagionabilité, on les voit armés de l'endémicité, s'imaginant triompher avec ce mot des preuves les plus solides. Ils semblent cependant ne point penser à une chose assez importante ; c'est que la peste n'a pas été seulement observée en Turquie et en Egypte ; mais qu'on l'a vue aussi dans tel lazaret de l'Europe, où, malgré toute la bonne volonté possible, on ne pourrait admettre la présence des causes endémiques.

Or, si la peste importée du Levant en Europe, y atteint des individus qui n'ont pas pu se trouver exposés à l'action de ces causes, on a quelque droit de lui reconnaître la propriété de se transmettre par contact. Les faits de ce genre ne sont pas rares. Bornons-nous à citer le suivant, que nous devons au magistrat de santé de Gênes, et que nous mentionnons, parce que les détails relatifs aux symptômes de la maladie, ne permettent aucun doute sur sa nature.

Le 16 juin 1826, il existait dans l'infirmerie du lazaret de Varignano sept individus affectés de peste. Ils faisaient partie de l'équipage du brick gênois *Nostra-Signora di Loreto*, commandé par le capitaine Ferrando Francesco. Ce brick dont le chargement consistait en huile commune, entra dans le port de cet établissement, le 1er juin

1826, provenant de Retimo et de la Sude, en Candie, avec patente nette. Le garde de Santé Canese, âgé de soixante-douze ans et de constitution robuste, fut de ceux qui avaient été destinés à désinfecter les chambres où les pestiférés avaient été placés, à brûler leurs lits, etc., et à enterrer six individus qui avaient succombé à la maladie. Quoique le garde de Santé Canese se fût prêté à cette besogne avec un courage digne d'éloges, et avec les précautions imposées en pareille circonstance par les réglemens sanitaires, il y a néanmoins tout lieu de croire qu'il fut atteint de la peste, pour être entré dans une chambre qui avait été occupée par un pestiféré, afin d'en ouvrir la fenêtre.

La maladie se déclara sur ledit garde de Santé, le jour même de son entrée dans cette chambre, avec les symptômes suivans : frissons, malaise, lassitude, inappétence, langue blanche, goût amer, nausées, vomissemens, stupeur et pesanteur à la tête, regard louche, expression d'épouvante, constipation, et démarche chancelante. Le malade passa la nuit du 16 au 17 juin dans une grande inquiétude, avec des alternatives de froid et de chaud, et aux symptômes de la veille qui persistaient, s'associa un tremblement général continuel; plus, l'apparition d'un bubon de petite étendue sous la région axillaire gauche. Ces symptômes allèrent en augmentant le lendemain, et la nuit il expira dans des convulsions. Son cadavre présenta, outre le bubon dont il a été parlé, quantité de vergetures sur le tronc et les extrémités abdominales, et une teinte noirâtre, principalement à la face.

On ne peut pas dire que Canese avait été exposé à l'action des causes endémiques, puisqu'il habitait Gènes où il n'existait pas alors de peste; force est donc de reconnaître que la maladie lui a été communiquée indirectement par les pestiférés que le brick *Nostra Signora di Loreto* avait débarqués au Lazaret.

On peut lire dans le rapport officiel imprimé en italien par le Dr Gravagna, premier médecin sanitaire à Malte, et adressé au surintendant de la quarantaine, un fait de ce genre qui a eu lieu dans le lazaret de cette île. Le 26 mai 1841, arriva à Malte, après dix-huit jours de traversée, un brick ottoman nommé *Mabruk*, capitaine Ghomor Tetuan, et provenant d'Alexandrie où régnait la peste. Le brick avait deux pestiférés à bord. Malgré les précautions qui furent prises, la maladie se continua parmi les matelots et les cent quatre-vingt passagers du navire ottoman. En outre, un batelier de Malte nommé Giovanni Gauchi, âgé de vingt-quatre ans, qui eut des communications avec le bâtiment compromis, tomba malade le 6 juin et mourut le 10, ayant un charbon à la région dorsale, après avoir offert tous les autres symptômes de la peste. Dans ce même rapport, il est fait mention d'un certain Marcello Asciah, qui, pendant la peste de Malte en 1813, avait travaillé à la purification des hardes compromises, enterré les pestiférés et servi en qualité d'infirmier dans l'hôpital, et qui se croyait invulnérable, consentit, en 1821, à servir à bord du brigantin anglais *Constanza*, capitaine I. Luppini, provenant d'Alexandrie, et qui avait plusieurs pestiférés. Huit jours après son entrée dans le brigantin, Marcello Asciah fut attaqué de peste, présenta, outre les symptômes généraux de cette maladie, deux bubons aux aînes, et il eut le bonheur d'échapper.

M. le docteur Gravagna raconte encore, dans la même pièce, que lors de la peste de Malte en 1813, la maladie épargna les couvents et les prisons qui avaient rompu les communications avec la ville. Il attire surtout l'attention sur ce qui a eu lieu alors, dans la prison de la Valette, qui contenait neuf cents prisonniers français, et qui se trouve bâtie dans un quartier où aucune maison n'était restée exempte de peste. Cette prison resta in-

tacte tout le temps de l'épidémie contagieuse. L'autorité proposa aux prisonniers français de se mettre au service de l'administration sanitaire, moyennant la liberté et quelques émolumens. Soixante parmi eux acceptèrent, mais à peine furent-ils sortis, que la peste se manifesta parmi eux, et la plupart succombèrent. On fut obligé de faire de rechef la même proposition à ceux qui étaient restés dans la prison. Malgré l'exemple de leurs camarades, quelques-uns consentirent à remplir un service aussi dangereux et devinrent également victimes du fléau.

Les faits observés dans les lazarets ne sont pas les seuls qui combattent la doctrine de l'endémicité. La peste qui a eu lieu à Noja (province de Bari, dans le royaume de Naples, et située à trois milles de la mer entre les villes de Mola et de Bari, chef-lieu de cette province), est un évènement qui l'infirme assez fortement. On sait bien aujourd'hui que cette maladie se manifesta à Noja, vers la fin de l'année 1815, qu'elle y sévit en 1816 et qu'elle y cessa entièrement le premier novembre de la même année, grâce aux mesures efficaces et sages que l'autorité se hâta de prendre. Ces mesures furent si judicieusement calculées, leur exécution fut confiée à des hommes tellement zélés et consciencieux, que le fléau fut admirablement cerné dans les seules limites de la ville de Noja entourée d'un double cordon. (c) Quoique la surveillance de ces deux cordons fût telle, qu'il ne sortait rien de Noja qu'avec toutes les précautions prescrites en pareilles circonstances et que la violation en fût punie de mort, le magistrat suprême de Santé, résidant à Naples, par surcroît de prévoyance, fit établir d'autres cordons aux points où la province de Bari confine avec les trois provinces de Capitanate, Basilicate et la Terre d'Otrante. Cette mesure fut prise afin de préserver de la peste le reste du Royaume dans le cas où par malheur

quelque inadvertance sanitaire commise sur les cordons qui entouraient Noja, eût compromis la province de Bari.

Des précautions de même nature furent adoptées aussi sur le littoral dans le but d'empêcher toute communication avec les pays voisins, et l'on s'empressa, en même temps, d'informer les magistrats de Santé des différens états de l'Italie de la manifestation de la maladie, pour qu'ils eussent à se tenir sur leurs gardes. Les circonstances rendaient indispensable cette conduite; car, depuis le premier accident de peste connu à Noja, jusqu'à l'époque où les cordons furent établis autour de cette ville, il s'était écoulé un intervalle de quarante jours, pendant lequel les habitans de Noja avaient continué à communiquer et à trafiquer librement avec le restant de la province et du Royaume. Quoique cette peste ne soit pas très récente, elle n'est pas moins digne de fixer notre attention. Nous la rappelons ici tant par rapport au mode dont elle a été communiquée, que pour les circonstances qui l'ont accompagnée, et parce qu'elle a été soigneusement examinée et décrite par plusieurs observateurs et plusieurs médecins, avantage qu'on ne trouve pas dans tant d'autres pestes, bien qu'enregistrées dans les annales de la médecine.

Nous ferons donc observer :

1°. Que cette peste a eu lieu à Noja, qui s'en trouvait exempte depuis la fondation des lazarets;

2° Que la peste de Noja a été occasionnée (chose très remarquable dans la question qui nous occupe), par des marchandises contaminées, venues de la Dalmatie et introduites en contrebande, voie de mer, ce qui résulte de l'enquête faite sur les lieux par ordre de l'autorité. Cela confirme aussi ce que nous avons déjà avancé, c'est-à-dire que lorsque la peste se montre en Europe, on l'observe dans les villes du littoral, autre preuve de

son importation. Le magasin des frères Mastro Giacomo a été le centre principal d'où est parti et s'est propagé le contage. Pasqua Capelli, la femme de Liborio di Donna, fut la première victime du fléau. Ces données n'acquièrent-elles pas un haut degré de certitude et de démonstration, quand on pense qu'en 1813 la peste avait, en peu de temps, dévasté Malte, que seize mois après, le contage fut porté sur l'Adriatique, et que la Dalmatie en fut frappée la première? Le 6 mai 1815, la peste se développa dans la ville de Macarsca, et en peu de jours, elle se propagea au village voisin de Villoberdo, ainsi que dans les alentours. Les mesures les plus énergiques prises par le gouvernement de Dalmatie pour empêcher la diffusion du contage, échouèrent parce que le cordon de Macarsca avait été rompu. Depuis lors, presque toute la Dalmatie devint la proie du fléau dévastateur. La Croatie et d'autres pays limitrophes, y compris quelques points même de la frontière ottomane, subirent le même malheur. Tandis que la Dalmatie souffrait de ce désastre, le contage passa sur la côte opposée de l'Adriatique, et vint attaquer, presqu'en même temps, la ville de Noja et le village de Marathia dans l'île de Corfou. Si l'on parvint à concentrer la peste à Noja, de Marathia, par contre, elle se répandit avec la rapidité de l'éclair dans plusieurs villages voisins, et l'on ne réussit à en arrêter les progrès, qu'en les séparant des lieux sains par un cordon, après avoir livré aux flammes, par ordre supérieur, le petit village de Marathia. Sur la rive de Platria, près de Gomonizza, à la distance de dix-huit milles de Corfou, la peste s'y était manifestée également.

Ceux qui ont pensé un instant que Noja avait reçu le contage de Smyrne ou de Salonique où régnait alors la peste, avaient oublié que les germes de ce mal se trouvaient bien plus près de Noja, puisqu'ils abondaient en

Dalmatie ainsi qu'à Corfou, et qu'on devait regarder comme infectée la côte de l'Adriatique presque toute entière.

Nous invitons, par conséquent, ceux qui sont appelés à prononcer sur la grande question qui s'agite actuellement en Europe, après avoir acquis toutes ces notions, s'il y a lieu de croire que la peste de Noja, ville exempte de peste depuis la création des lazarets, a été engendrée par l'endémicité des non-contagionistes? Ce fait négatif ne prouve-t-il pas à l'évidence que cette prétendue endémicité n'a jamais existé à Noja? Il y a plus: la peste sévit en 1691 dans plusieurs villes de la province de Bari et nommément dans Conversano et Monopoli; mais alors Noja jouit d'une immunité parfaite, ce que nous devons attribuer aux mesures prises et au zèle que le Marquis della Rocca, gouverneur de cette province, déploya en cette occasion pour empêcher la diffusion du mal. Supposer donc à Noja des causes endémiques génératrices de la peste dans l'unique but de nier la contagion, c'est fermer les yeux à l'évidence, et avec cette hypothèse que les non-contagionistes mettent en avant pour arriver à leurs fins, il ne font que torturer inutilement les faits au grand détriment de la science.

Voici quelques faits que nous devons à M. le D[r] Xanthopulo, médecin sanitaire aux Dardanelles, et qui sont cités ici à cause de leur ressemblance avec ceux qui viennent d'être exposés :

L'année 1818, un individu fit emplette à Enos de quelques habits qu'il vendit à différentes personnes au village de Béramli Les acheteurs furent tous attaqués de peste, qui se propagea de cette manière sur les habitans de Béramli. Ils succombèrent presque tous, et ce village ne comptait plus que quatre maisons habitées. Ce fait est connu de la plupart des habitans des alen-

tours, et qui sont là pour témoigner de l'authenticité du désastre.

Le 9 décembre 1836, un tréhandir (petit bâtiment à voiles) hellénique, nommé *San Giorgio*, commandé par le capitaine Stamati Posta, naufragea à Bessik. Il portait un chargement d'huile de lin et provenait d'Ismith où la peste régnait. Pendant la traversée, ce tréhandir avait rencontré un navire provenant d'Alexandrie, ravagée à cette époque par la peste, et embarqua un passager qui se trouvait à bord de ce dernier. Le naufrage du tréhandir à Bessik fit que son équipage et le passager en question allèrent occuper une maison au village grec nommé Yeni-Keuï. Après le quatrième jour le mousse, âgé de 13 ans, se sent malade et meurt le troisième jour de sa maladie, portant un bubon au cou. Dans ces entrefaites, le capitaine, l'équipage et le passager partirent pour Ténédos. Le 27 décembre, la peste avait atteint tous les individus de la maison que les naufragés avaient occupée. Ces individus d'une même famille, au nombre de six, succombèrent tous, à l'exception de la propriétaire de la maison qui eut le bonheur de guérir. Par là, la peste se propagea dans tout le village. Cent vingt familles abandonnèrent ce lieu de désolation et se rendirent dans les environs, sans avoir communiqué ni avec les compromis, ni entre eux, pendant que le fléau sévissait, et jouirent ainsi de l'immunité. Après un terme de vingt jours, trois de ces familles s'étant rendues au village infecté pour se procurer des vivres, furent frappées de la peste. Il était resté dans ce village cinquante-deux familles : toutes, hormis deux seules, ressentirent plus ou moins les fatales atteintes de cette maladie, qui emporta cent-huit personnes. Elle se propagea du village de Yéni-Keuï aux villages des environs, et envahit ceux d'Uzek, Bergas, Cozalabassi, Ghéikli, Akizi et Thilia, où elle causa des maux déplorables.

Cependant, l'équipage et le passager du navire naufragé, arrivés à Ténédos, se logèrent dans un café, et partirent le lendemein pour Hydra, après avoir laissé sur les lieux un individu malade avec un matelot chargé de le soigner. Un jour s'était à peine écoulé depuis leur départ, que le cafetier et le matelot se sentent malades, et présentent les signes de la peste. Ausitôt que ce fait fut connu, les habitans de Ténédos voulurent se mettre à l'abri de la contagion ; en conséquence, les pestiférés furent transportés sur un point isolé de l'île, où le matelot et le cafetier décédèrent le deuxième jour de leur maladie. Un habitant de Ténédos qui y était arrivé malade, provenant de Yéni-keuï, mourut en même temps. Peu après, sa mère et sa sœur tombent également malades ; la première échappa à la mort. L'isolement et l'interruption de toute communication mirent fin aux progrès de la peste dans l'île de Ténédos.

» Ce fait, ajoute M. Xanthopulo, est d'un très haut » intérêt ; 1° parce que la santé publique tant à Yéni- » keuï qu'à Ténédos et dans les environs, était à cette » époque là des plus satisfaisantes ; 2° parce que, pen- » dant la traversée, il n'y eut à bord aucune attaque de » peste, et que cette maladie ne se déclara à Yéni-keuï » qu'après le débarquement de l'équipage naufragé ; » 3° parce que tous les individus de la maison où le » mousse était tombé malade, et où il mourut, contrac- » térent la peste, et moururent tous, à l'exception d'un » seul ; 4° parce que des cinquante-deux familles restées » à Yéni-keuï, cinquante furent atteintes de cette mala- » die ; 5° parce que cent-deux familles qui avaient fui » ce village et qui eurent le soin de ne pas communiquer » entre elles ni avec les compromis, s'en garantirent, et » que trois parmi elles furent frappées de peste, dès » qu'elles retournèrent dans le village infecté ; 6° parce » que la maladie éclata à Ténédos précisément dans le

» café, lieu de séjour de l'équipage compromis, et dans
» la maison du ténédiote venu malade du village de
» Yéni-keuï ; 7° parce que la peste cessa à Ténédos, dès
» que le café et la maison infectés furent cernés et les
» communications interceptées. Quant à la véracité et
» à l'exactitude de ces faits, il n'y a aucun doute à émet-
» tre à leur égard ; j'en suis un des témoins avec tous les
» habitans de Yéni-keuï et ceux de Ténédos. Le journal
» tenu par la municipalité de Yéni-keuï en est aussi un
» document irrécusable. »

En 1837, pendant que Tahir pacha était gouverneur de Tripoli de Barbarie, arriva dans cette ville, provenant de Constantinople où la peste régnait, un bâtiment de guerre chargé de vêtemens pour les troupes de Tripoli. Dans la traversée, il y eut des attaques de peste à bord, et sans qu'aucune précaution sanitaire eût été prise au préalable, les vêtemens destinés aux troupes furent débarqués et distribués. Sept jours après, la peste sévissait au milieu des soldats, et ce fléau acquit progressivement un degré de véhémence telle, qu'il tuait cent cinquante personnes par jour et que la population de Tripoli diminua des trois-quarts : sept mille personnes y moururent dans l'espace de onze mois, et plus de 80,000 dans la province.

Les Européens qui n'avaient pas fermé leurs maisons aux habitans de Tripoli, subirent la peine de leur insouciance, tandis que ceux qui observèrent les pratiques sanitaires, furent à l'abri des atteintes du fléau. La maison Pellegrini se tint en contumace pendant deux mois consécutifs et jouissait d'une parfaite santé, lorsque pour des affaires de commerce, un membre de cette famille eut des communications avec l'autorité locale. Rentré chez lui sans aucune mesure prophylactique, la peste se manifesta sur lui, trois jours après cette imprudence, et le mit au tombeau lui et toute sa famille composée

de onze personnes. Une seule en échappa ; c'était une jeune personne, qui, plus tard, devint l'épouse de M. L. Reich, gérant des affaires du consulat hollandais à Tripoli. Quoique à Tripoli l'observation des pratiques quarantainaires ne fût pas rigoureuse, toutes les provenances brutes devant néanmoins y subir une purification, et les relations de cette contrée ayant été presque nulles avec la Turquie, et très-fréquentes avec le reste de l'Europe, la peste n'y avait pas eu accès pendant quarante-neuf ans. Les événemens politiques qui eurent lieu à cette époque, motivèrent l'expédition du vaisseau de guerre infecté, qui porta la désolation dans le pays.

Ce fait, qui réveille un très vif intérêt en démontrant manifestement que la peste y a paru par suite de l'importation du contage et non point par des prétendues conditions atmosphériques locales, est confirmé par le témoignage de M. L. Gobbi, consul de S. M. le Roi de Sardaigne en cette ville.

A ces faits, M. le Dr Xanthopoulo a joint une déclaration de M. Lander, consul d'Angleterre aux Dardanelles, relative à l'influence que les quarantaines ont exercée sur la peste dans le village de Renkeuï en 1835 et 1837.

Nous citons textuellement cette pièce à cause de l'intérêt qu'elle nous a semblé présenter et qui est d'autant plus importante, que lorsque ces faits avaient lieu, les quarantaines n'existaient pas encore en Turquie. Les Grecs avaient des idées plus précises que les Turcs sur la contagionabilité ; aussi, à cette époque, plus d'un village habité exclusivement par les premiers, cherchait à se mettre à l'abri de la contagion, et les consuls étaient presque toujours appelés à présider à l'exécution des mesures quarantainaires.

« Le soussigné déclare qu'il passa l'année 1835 dans » la maison de campagne située au village de Renkieuï

» près des Dardanelles, et qu'il y demeura, tout le » temps que la peste régna dans cette ville. Par malheur, la maladie s'introduisit également dans le » village qu'il habitait. Les habitans, ne sachant que » faire dans une circonstance aussi critique, envoyèrent » vers le soussigné les primats, pour le prier de vouloir » bien se charger de leur indiquer les mesures propres » à enrayer les progrès de la peste. A cette époque, cinq » maisons se trouvaient déjà compromises à Renkieuï. » En conséquence, le soussigné s'empressa de prendre » les mesures qu'exigeait l'urgence du cas. Il empêcha » d'abord toute communication entre les habitans, et » ordonna que les maisons dans lesquelles la peste » s'était déclarée, fussent soumises à une stricte quarantaine, en y pratiquant des fumigations, et en faisant » faire le spoglio et des lotions vinaigrées à tous les » habitans.

» Dans l'espace de quatre jours, deux autres maisons » du même village, ayant été envahies par la peste, les » mêmes mesures prophylactiques désinfectantes furent » prises à leur égard, et le village fut divisé en plusieurs » quartiers, où un nombre suffisant de gardiens empêchèrent les communications.

» Dix personnes succombèrent à la peste, dans les » sept maisons compromises, avant que les précautions » sanitaires fussent exécutées; depuis, il n'y eut plus de » nouvelle attaque. Néanmoins, par un excès de prudence, les dispositions quarantainaires déjà prises » furent continuées comme auparavant, les quartiers » restèrent toujours en quarantaine, et les familles isolées les unes des autres.

» Cet état de choses dura pendant quarante jours, » à dater de celui où la maladie avait cessé, et bien que » la peste exerçât ses ravages pendant près d'une année

» aux Dardanelles, elle n'envahit plus Renkieuï, qui
» observait la quarantaine avec le dehors.

» Le soussigné déclare, en outre, que l'année 1837,
» la peste se manifesta de nouveau aux Dardanelles. A
» cette époque, il habitait également le village de Ren-
» keuï. Les succès qu'il avait obtenus deux ans aupara-
» vant, lui valurent de nouveau la direction de la qua-
» rantaine de ce village. Elle fut établie sur les mêmes
» bases que celle qui avait été pratiquée en 1835. Le
» service sanitaire était fait par des personnes de con-
» fiance et de capacité, et l'on n'eut à déplorer aucun
» accident pendant tout le temps que les mesures sani-
» taires adoptées pour garantir le village de la conta-
» gion, furent dûment exécutées, et jusqu'à la cessation
» de la peste aux Dardanelles.

» Dans ces entrefaites, un habitant de Renkieuï s'é-
» tant trouvé aux Dardanelles, pendant que la peste y
» régnait, et ayant habité une des maisons compro-
» mises de la ville, fut attaqué de peste à son retour
» au village, pour avoir négligé la désinfection de ses
» effets.

» Cette maison fut de suite isolée par les soins du
» soussigné; quatre personnes y moururent, sans qu'au-
» cun autre accident se fût manifesté dans un point
» quelconque du village.

» A une autre époque, la peste faisait de grands ra-
» vages à Koum-Kalé et Yéni-Keuï; plusieurs villages
» des environs de Renkeuï en furent envahis, et perdi-
» rent grand nombre de leurs habitans; mais ce village
» en fut très heureusement préservé, par suite de l'ap-
» plication des mesures quarantainaires, sur le même
» système que celui des années précédentes.

» En foi de quoi, etc.....

» Dardanelles, le 13 mai 1842.

» (Signé) A. Lander.»

Aux faits divers que nous venons de rapporter, nous devons en joindre quelques autres tout aussi intéressants, qui nous ont été communiqués par M. le Dr Grassi, premier médecin et Inspecteur près le Magistrat de santé d'Alexandrie. Ces faits sont tirés d'un Mémoire adressé en réponse aux sept questions relatives à la peste, qui lui furent faites en mars 1839 par M. Larking, consul d'Angleterre à Alexandrie. En 1824, l'armée égyptienne, commandée par Ibrahim pacha, fut conduite en Morée. L'armée venait du Caire où la peste régnait encore, quoiqu'à son déclin. A peine débarqua-t-elle à Modon, que la peste se manifesta dans cette ville, pour se propager à Navarin, second point occupé par les troupes égyptiennes. Jusqu'à l'époque de l'évacuation, qui eut lieu en 1828, ces deux villes furent en proie à la peste, qui ne cessait que pour reparaître. En 1828, la maladie éclata à Egine, après une échange de prisonniers, et elle s'étendit bientôt dans toute la Morée, parce que Ibrahim pacha avait renvoyé tous les prisonniers grecs, parmi lesquels plusieurs se trouvaient affectés de peste.

Vers la fin de l'année 1831, époque où l'Egypte et la Syrie étaient exemptes de peste, arriva à Alexandrie un bâtiment turc commandé par le capitaine Husséin et provenant de Constantinople, où existait alors cette maladie. Le navire avait à bord soixante-quinze passagers, dont quatre moururent pendant la quarantaine. Deux cadavres présentèrent les signes de la peste. Le comité de santé jugea à propos d'éloigner ce bâtiment, parce que Alexandrie, où le système sanitaire venait d'être introduit, n'avait pas encore un local propre aux procédés de purification. Le capitaine Husséin dirigea son navire sur Beyrouth. Aussitôt que les passagers furent débarqués, la peste se manifesta dans la ville et se dissémina bientôt sur tout le littoral. L'escadre égyptienne qui assiégeait alors St-Jean-d'Acre, fut exempte de la maladie,

effet qu'on doit attribuer aux mesures sanitaires auxquelles elle fut soumise par ordre d'Ibrahim pacha. Une partie des pélerins venus à bord du même navire, allèrent à Damiette, où ils furent immédiatement reçus, contre les ordres du gouvernement. Halil bey, qui commandait cette ville, en admit quelques-uns chez lui, mais il ne tarda pas à payer cher son imprudence. Huit membres de sa nombreuse famille périrent de la peste, qui envahit par la suite la ville toute entière et y fit de tels ravages, que le comité sanitaire dut envoyer le Dr Grassi sur les lieux, pour combattre les progrès du fléau. L'année 1834 fut une année funeste pour l'Egypte, car 30,000 personnes furent victimes de la peste. Suivant l'opinion de M. Grassi, la peste y aurait été introduite par un bâtiment provenant de Larnaca de Chypres, où existait alors cette maladie, qu'on avait prise à son début pour un simple typhus. Ce bâtiment, nommé *Altiona* et commandé par le capitaine Manolaki, lors de son arrivée à Alexandrie, ne fit que sept jours de quarantaine, pendant laquelle les effets qu'il contenait, ne furent soumis à aucune purification. Un domestique du couvent grec situé à 500 pas géométriques de la ville proprement dite, fut chargé d'ouvrir une caisse appartenant au patriarche et qu'avait apportée le secrétaire du prélat, venu de Larnaca à bord du navire *Altiona*. Peu de temps après, le domestique tomba malade et mourut après trois jours. Le moine qui l'assista dans ses derniers momens, nommé Jani, ne tarda pas à présenter les mêmes symptômes que le décédé ; mais plus heureux que lui, il échappa à la mort.

Nicodemo, autre moine qui soigna celui-ci pendant le cours de sa maladie, en fut également atteint, et effrayé de la gravité de son mal, appela près de lui le Dr Grassi.

Ce médecin n'eut pas de peine à reconnaître la peste

et son diagnostic fut confirmé par l'exposé que le supérieur lui fit, et par la visite du prêtre Jani en convalescence. Les moines du couvent avaient eu de nombreux rapports avec leurs coreligionnaires, et quelques effets, première cause du mal, avaient été dirigés dans un village près d'Alexandrie, où la peste ne tarda pas à se manifester et à emporter 18 individus sur 100, dans l'espace de 16 jours. Quoi qu'il en soit, la peste éclata aussi à Alexandrie, et y sévit avec une telle violence, que pendant les mois de décembre, janvier, février et mars, on comptait jusqu'à 200 décès par jour. A Alexandrie, on ne forma que trop tard le cordon sanitaire. Aussi un marchand maltais, Sig. Giglio, abandonna cette ville dans le mois de janvier avec ses marchandises et se rendit au Caire. Là, peu de jours après son arrivée, il succomba à la peste, qui enleva plusieurs membres de sa famille et qui se communiqua ensuite à d'autres parens ou amis. Cette peste exerça au Caire d'effroyables ravages.

Ce qu'il y a d'intéressant, à notre avis, pendant la peste dont nous venons de raconter l'origine d'après M. Grassi, ce sont les succès obtenus par la quarantaine établie à Alexandrie. Ainsi, l'Arsenal où se trouvaient enfermés 6,000 individus, fut exempt de peste. Dans un intervalle de sept mois, six ou sept parmi eux y moururent sans offrir aucun signe qui pût faire soupçonner l'existence de la peste. De même, le collège avec son hôpital soumis aux mesures d'isolement jouit de l'immunité. L'hôpital général de la marine est bâti sur un local très-peu convenable. Situé dans un lieu bas et humide, il est exposé aux vents, qui lui apportent les exhalaisons du lac Maréotis et se trouve à peu de distance (300 pas) de deux à trois villages où la peste avait sévi avec une telle violence, qu'elle les avait laissés déserts.

Malgré cette situation, la quarantaine à laquelle on

soumit cet établissement, fut suivie du plus grand succès, et tout le temps de la peste, on n'y observa aucun accident. Au contraire, l'hôpital Ras-el-Tin, destiné aux troupes de terre et qui possédait un médecin non-contagioniste, ne fut pas soumis à toutes les précautions nécessaires ; aussi fut-il envahi par la maladie, dont on ne put se délivrer qu'avec les plus grandes peines et moyennant de très-grands sacrifices. Tandis que dans l'espace de deux mois, cinquante-sept individus succombaient à la peste dans la maison de Hadjy-Osman, trésorier général de marine, qui ne voulut pas se soumettre à la quarantaine, le harem nombreux du Vice-Roi s'en trouva épargné, en rompant toute communication avec la ville.

Depuis 1832, époque où le capitaine Husséïn apporta la peste à Beyrouth, ainsi que nous l'avons exposé plus haut, et où elle se communiqua sur tout le littoral de la Syrie, Jaffa jouissait de la plus parfaite santé, grâce sans doute au lazaret qui y avait été établi. Six ans après, (en 1838) le 16 mars, arriva dans le port de cette ville un bâtiment portant le pavillon de Jérusalem. Il provenait de Larnaca et avait à bord cent vingt-six pélerins. La peste existait alors à Chypres. Le directeur du lazaret, par une condamnable faiblesse, accorda la libre pratique au bâtiment, avant le terme de la quarantaine fixée à quatorze jours. Deux jours avant l'admission en pratique, mourut un enfant qui fut enterré clandestinement. Les pélerins furent reçus dans le monastère grec où le père de l'enfant et un de ses compagnons, succombèrent en moins de trois jours. Le médecin du lazaret visita les cadavres et ne reconnut pas la peste, malgré la déclaration d'un empirique qui soutenait le contraire.

Pendant que les pélerins se dirigeaient à Jérusalem, un moine du couvent succombait ainsi que sa mère. Quelques individus appartenant au consulat de Russie,

situé dans l'enclos du couvent, mouraient également de la peste, et la maladie atteignant successivement onze personnes qui formaient la famille du consul, les enleva pour n'épargner qu'un enfant. Celle de son interprète en fut aussi atteinte toute entière, et en peu de temps, une grande partie de la ville ressentit cruellement les effets de la peste.

Ce qu'il y eut de remarquable pendant cette épidémie contagieuse, c'est qu'elle sévit plus particulièrement sur la nation grecque et qu'elle sembla vouloir épargner les Musulmans; observation semblable à celle que nous avons faite déjà, relativement à la peste de Choumla et de Varna. Le Dr Grassi fut envoyé à Jaffa pour faire mettre à exécution les mesures les plus propres à enrayer la marche du fléau. Ses efforts eurent le succès voulu, et Jaffa se trouva délivrée de la peste à la fin de mai, c'est-à-dire deux mois après.

Cependant les pélerins étaient partis pour se rendre à leur destination. Pendant le voyage, la femme de l'un des individus morts à Jaffa dans l'hôpital grec, mère de l'enfant qui avait succombé au lazaret, se trouva malade, mais elle put néanmoins continuer son voyage jusqu'à Jérusalem. La peste se manifeste bientôt dans cette ville, et les premiers points qu'elle atteint, sont encore les monastères grecs. Aucune mesure sanitaire n'y étant immédiatement prise, la peste a toute la liberté de s'y étendre, et les ravages qu'elle exerce, nécessitent la présence à Jérusalem du Dr Grassi.

Au début de cette peste, un moine desservant l'église grecque près du Saint-Sépulcre, succomba à la peste. Les dix-sept moines ses compagnons envièrent le sort du décédé, et pour mourir en terre sainte comme lui, ils se revêtirent de ses habits et couchèrent alternativement dans le lit sur lequel il était resté pendant sa maladie. Tous les dix-sept virent leurs vœux exaucés; la peste

les frappa et les enleva dans un court espace de temps.

Le fait suivant, analogue à celui auquel le médecin sanitaire de Philippopolis a attribué les premiers cas de peste qui ont eu lieu dans cette ville, nous a paru, à cause même de cette similitude, devoir figurer ici.

En 1829, il se trouvait dans le couvent catholique de Jérusalem une caisse jetée dans un coin et qui avait appartenu à un prêtre mort de peste deux ans auparavant. En faisant sa tournée dans le couvent, le supérieur qui venait d'y arriver depuis peu, en ordonna l'ouverture. A peine 24 heures s'étaient-elles écoulées, que le religieux qui avait ouvert cette caisse, tomba malade avec les symptômes de la peste. Huit individus formaient le personnel du couvent; tous furent successivement attaqués et enlevés par cette maladie. Aussitôt que cet évènement fut porté à la connaissance du gouverneur de la ville, Abdoullah pacha, il s'empressa de murer le couvent et de rompre les communications entre les habitan du quartier chrétien et le reste de la ville. Cette mesure, prise en temps opportun, empêcha la propagation de la maladie. Le seul quartier chrétien eut un peu à souffrir, et parmi les victimes que la maladie y fit, on compta le fils du médecin qui avait été appelé à visiter les moines du couvent catholique.

Voilà les faits principaux que nous avons cru devoir faire figurer dans cet Appendice, comme prouvant nos assertions ou comme étant parfaitement analogues à ceux que nous avons eu occasion de rapporter dans le cours de notre Mémoire.

En comparant tous ces faits, on remarquera une chose qui pour nous est une preuve convaincante de la contagionabilité pestilentielle; c'est la similitude parfaite qui existe entr'eux. Le régime quarantainaire produit en Turquie ce qu'il a effectué en Europe depuis que

les lazarets y ont été fondés; il arrête ou étouffe la peste. Pareil résultat est obtenu en Egypte, au moment même où cette maladie se trouve à son plus haut degré. Dans les pays où l'on suppose que les causes endémiques qui la produisent, existent, comme dans ceux où l'on ne saurait faire cette supposition, l'influence des quarantaines sur la peste est manifeste. La maladie s'étend, au contraire, et se propage avec la plus grande facilité chez les uns comme chez les autres, lorsqu'on ne se hâte pas de prendre les précautions que l'expérience a consacrées. Partout on la voit se transmettre d'abord aux individus qui entretiennent des relations avec le premier qui en est frappé. Dans les ports de la Turquie comme dans ceux de l'Europe, la peste éclate à bord des navires, non seulement pendant la traversée, mais aussi après leur arrivée au lieu de leur destination. En Turquie comme en Europe, des substances inertes transmettent la peste dans les lieux où elle n'existe pas. Aujourd'hui, comme par le passé, les choses ont lieu de la même manière, et nous voyons se répéter sous nos yeux les faits que nos prédécesseurs ont recueillis.

Il faut donc reconnaître qu'ils ne se sont pas mépris quand, d'après le résultat de leurs observations, ils ont été conduits à admettre le contage pestilentiel.

Qu'un fait ne se soit présenté qu'un certain nombre de fois à quelques observateurs professant les mêmes principes, et que ces observateurs en aient voulu tirer des conclusions qui sortent du domaine des idées généralement admises, on aurait tout droit de les réfuter en leur objectant la similitude de leurs opinions et la précipitation de leur jugement, et en leur faisant observer que ce qu'ils ont admis comme une loi, n'est en dernier ressort que l'effet d'un simple hasard. Tel n'est pas le cas qui nous occupe. Le nombre des faits qui établissent que la peste se communique par le contact, l'ana-

logie qui existe entr'eux, la diversité des époques et les lieux où ils ont été observés; celle des individus qui les ont recueillis, le temps depuis lequel ces faits ont attiré l'attention des savans et du vulgaire, sont autant de raisons pour leur donner la plus grande valeur, et si tous tendent à démontrer la contagionabilité de la peste, on peut soutenir avec assurance que cette maladie est effectivement contagieuse. C'est là notre conviction, et nous ne croyons pas être dans l'erreur.

Nous avons dit, dans le cours de ce Mémoire, que nous ne concevons pas pourquoi l'on a rejeté sans distinction tous les faits cités par nos devanciers et nous nous sommes étonné, sans doute avec quelque raison, que l'on continuât à demander aujourd'hui de nouvelles observations pour éclairer la question de la contagionabilité, lorsque la science en est déjà si riche. Ceux qui font cette demande, doivent prévoir cependant que ce que l'on peut présenter aujourd'hui sur cette question, doit ressembler par le fond à ce qui a été antérieurement observé. En conséquence, nous sommes convaincus que les non-contagionistes réfuteront les nouveaux faits que l'on peut produire, comme ils ont réfuté les anciens, et qu'ils combattront les premiers avec les objections qu'ils ont élevées contre les seconds.

Nous l'avons dit à satiété : la voie de l'expérimentation pourra seule donner la démonstration mathématique d'une chose dont on ne peut prouver aujourd'hui l'existence que par les effets qu'elle produit.

Mais jusqu'à ce que des expériences directes viennent porter la conviction dans les esprits même les plus sceptiques sur ce sujet, force est de connaître les faits qui se sont passés avant nous, d'observer ceux qui se passent sous nos yeux, de comparer les uns aux autres, de s'efforcer à les apprécier et d'en tirer les conclusions les plus logiques.

C'est aux juges compétents et véritablement impartiaux à se prononcer sur notre manière de voir et à en déduire des corollaires qui seuls peuvent, dans l'état actuel, tenir lieu d'une démonstration pour ainsi dire physique et matérielle. Puisse ce travail attirer l'attention des esprits impartiaux. Puissent les nouveaux faits qui y sont consignés, stimuler les amis de l'humanité, pour joindre leurs efforts aux nôtres et battre en brèche la théorie de la non-contagion. Puissent les gouvernemens surtout ne pas prêter oreille aux déclamations, séduisantes en apparence, de ces doctrinaires sceptiques que tant de faits éloquents, produits jusqu'à nos jours en faveur de la contagion, n'ont pas suffi à convertir.

Que la triste expérience du passé, et la sécurité obtenue par les lazarets, servent de guide aux gouvernemens sages et éclairés qui veillent au salut de leurs peuples, et nous nous estimerons heureux, si nous y avons contribué pour une faible part.

FIN.

NOTES.

(a) La peste régnait depuis quelque temps à Trébisonde. De là elle avait été importée à Routschouk, qui, depuis l'embouchure du Danube, est, en Turquie, la première place de débouché offerte au transport des produits de l'Asie-Mineure et de la Perse. La maladie avait fait de tels ravages à Roustchouk, que la plupart des habitans se réfugièrent sur les montagnes pour échapper à une complète destruction.

(b) Les assertions émises à ce sujet par plusieurs auteurs également recommandables, qui ont observé de près la peste, diffèrent, à la vérité, essentiellement entr'elles. — Les uns soutiennent que les individus qui ont été une fois atteints de cette maladie et en sont guéris, peuvent impunément approcher des pestiférés et manier les effets contaminés. D'autres, au contraire, produisent plusieurs cas d'individus qui, attaqués de peste, en avaient été guéris, après avoir été pendant de longues années exposés à l'action du contage sans en être atteints, et qui avaient fini par en être frappés et par en devenir les victimes.

Après avoir cité quelques faits remarquables à l'appui de l'invulnérabilité acquise par ceux qui ont eu une fois la peste, M. Bulard ajoute dans son ouvrage intitulé : *De la peste Orientale*, etc. 1. vol. in-8°. Paris 1839, pages 154 et 155 :

« Tous les employés des établissemens de ce genre (hôpitaux des » pestiférés) tant à Smyrne qu'à Constantinople et dans les localités » de la peste, sont tous sauvés d'une première attaque et comptent » trois, cinq, huit, dix, quinze années de service, c'est-à-dire d'un » contact continuel, toujours opéré avec la plus complète innocuité.

» Pourtant quelques-uns ont offert une récidive sous laquelle ils » ont succombé ; mais ce sont seulement ceux qui ont eu la peste, » sans *symptômes généraux*, ou qui n'ont eu que la forme bubonique simple. Ces rares exceptions ne détruisent donc pas le *principe que la peste préserve de la peste*, quand elle a été une première » fois aiguë, grave, complète, générale. »

Si l'on raisonne par induction, en ne considérant la question que sous ce seul aspect, l'on sera certainement porté à admettre l'opinion de M. Bulard. Car si la fausse vaccine ne préserve pas de la variole, de même celui qui n'a pas eu la peste constitutionnelle sera sujet à la récidive.

Nous devons cependant rappeler ici que quelques-uns des individus dont parle M. Bulard, ont pu, en effet, ne pas avoir eu la peste constitutionnelle, mais il nous permettra de faire remarquer que chez la plupart de ces individus, la peste s'est présentée avec tout son appareil, si l'on considère les symptômes généraux et locaux qui ont été observés sur ces malades, et le danger imminent qu'ils avaient couru.

Nous sommes donc forcés de chercher à expliquer ces anomalies d'une manière plus rationnelle, parce qu'il nous semble que la même loi d'induction qui a fait formuler à M. Bulard son opinion, nous présente, en contemplant la chose sous une autre face, un mode plus vraisemblable de l'éclaircir.

L'on a dit avec raison que la vaccine préserve de la vaccine, la variole de la variole, la rougeole de la rougeole, la scarlatine de la scarlatine; de là on a été fondé à inférer que la peste préserve de la peste.

Pour infirmer ce principe, on a mis en avant les exceptions, mais celles que l'on a produites, sont-elles effectivement de véritables exceptions?

Si l'on a acquis aujourd'hui la certitude que la vaccine ne préserve de la variole que pour un temps donné et non pour toujours, comme on l'avait cru d'abord, si l'on a, par conséquent, senti la nécessité de pratiquer la revaccination, pourquoi ne serions-nous pas autorisés à croire, par analogie, que la peste préserve de la peste pour un certain temps et pas pour toujours?

Ceux qui voudront approfondir la question de la contagionabilité pestilentielle, trouveront des données et des documens fort intéressans dans les ouvrages publiés sur la peste de Noja, et particulièrement dans celui qui a été imprimé par ordre du gouvernement des Deux-Siciles, qui porte pour titre: *Giornale di tutti gli atti, discussioni, e deliberazioni della sopraintendenza generale e supremo magistrato di sanità del Regno di Napoli, in occasione del morbo contagioso sviluppato nella città di Noja*, *Napoli* 1816. — On trouve consigné dans ce journal tout ce qui se rapporte à ce désastre avec les circonstances les plus détaillées.

Nous devons aussi mentionner l'intéressant ouvrage du Dr. M. Heine, publié en 1846 à St-Pétersbourg, sur la peste qui a régné à Odessa en 1837-38.

TABLE DES MATIÈRES.



DE LA CONTAGIONABILITÉ DE LA PESTE,

FONDÉE PRINCIPALEMENT

SUR

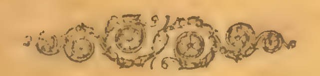
LES RÉSULTATS OBTENUS PAR LES QUARANTAINES

EN TURQUIE;

PAR

A. PEZZONI ET M. MARCHAND,

DOCTEURS EN MÉDECINE, ETC.



CONSTANTINOPLE,

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE CONSTANTINOPLE,

PRÈS DE L'ÉGLISE ST-GEORGE, A GALATA.

1847.

